

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-  
OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES,  
COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE  
GESTION

Département sces économiques. De gestion et  
commerciales.



MÉMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme De Master en sciences Financier et comptabilité

Option : FINANCE ET BANQUE

Thème :

LA GESTION DU RISQUE CREDIT :  
Etude comparative entre les banques publiques et  
privées

Réalisé par :

OULD LARBI   TAHAR  
SLIMANI       FERHAT

Encadré par :

Mr : MADOUCHE  
YACINE

Jury composé de :

Président : Mr. ARHAB Samir. maa.UMMTO

Examineur : Mr. Ferrat MARZOUK .maa.UMMTO

Rapporteur : Mr. MADOUCHE Yacine .mcb.UMMTO

Promos : 2019/2020

Année universitaire : 2020/2021



## Sommaire

Remerciement.....	
Liste des abréviations.....	
Introduction générale.....	1
<b>CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE</b>	
<b>SECTION 1 : BANQUE ET CRÉDIT</b>	
1.1 LA BANQUE .....	4
1.2 Les crédits bancaires.....	5
<b>SECTION 2 : IDENTIFICATION, EVALUATION ET GESTION SELON LA THEORIE DE GESTION DES RISQUES.</b>	
2.1 LE RISQUE.....	13
2.2 IDENTIFICATION DU RISQUE.....	15
2.3 EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT.....	15
<b>SECTION 3 : LES APPORTS DES THEORIES FINANCIERES DANS LA GESTION DU RISQUE CREDIT.21</b>	
1.1 LES APPORTS DE LA THEORIE FINANCIERE DES CONTRATS.....	21
1.1.1 L'apport de la théorie de l'intermédiation financière.....	21
1.1.2 L'apport de la théorie de l'agence.....	25
1.1.3 L'apport de la théorie du signal.....	26
1.1.4 L'apport de la théorie des coûts de transaction.....	29
1.2 L'APPORT DE LA THEORIE DES OPTIONS.....	30
1.3 LA THEORIE DU RATIONNEMENT DU CREDIT.....	31
CONCLUSION.....	37
<b>CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE</b>	
Introduction.....	38
<b>SECTION1 : TERRAIN DE RECHERCHE</b>	
1.1. Évolution du système bancaire algérien.....	38
<b>SECTION 2 : MÉTHODE DE RECHERCHE.</b>	
2.1. Définition de questionnaire.....	50
2.2. Caractéristique d'un questionnaire.....	50
2.5. Le contenu de notre questionnaire.....	53
Conclusion.....	57

## Sommaire

### **CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES**

Introduction.....62

#### **SECTION 1 : QUALITÉ D'ENGAGEMENT ET PERFORMANCES DES BANQUES ALGÉRIENNES**

1.1 Qualité d'engagement.....65

1.2 SOLIDITÉ DU SECTEUR BANCAIRE.....67

#### **SECTION 2 : COMPARAISON ENTRE LES BANQUES ALGÉRIENNES ET LES NORMES RECOMMANDÉE**

2.1 La qualité d'engagement..... 78

2.2 Solvabilité des banques.....79

2.2.1 Comparaison entre la repartitions des PNB.....84

Conclusion.....90

Conclusion générale.....91

Bibliographie.....

Liste des abréviations.....

Liste des figures et des tableaux.....

Annexe.....

Table des matières.....

# REMERCIEMENTS

L'achèvement de notre mémoire a été possible grâce aux conseils de plusieurs personnes à qui on voudra témoigner toutes nos reconnaissances.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre gratitude ainsi que nos remerciements à notre encadreur Mr. MADOUCHE Yacine pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils afin de mener à bien notre travail.

Nos remerciements vont aussi pour les membres du jury Mr. ARHAB Samir et  
Mr. Ferrat MARZOUK.

Nous remercions également l'ensemble des enseignants qui ont contribué à notre formation en licence et en master.

Et tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration et la réalisation de ce modeste travail.

**Merci.**

# DÉDICACES

Je dédie ce modeste travail...

A ma mère, à mon père.

Aujourd'hui je suis très fier de pouvoir enfin vous offrir le fruit de plusieurs années de travail. J'ai la jouissance de vous dédier ce travail, veuillez-y trouver le témoignage de ma profonde reconnaissance.

Je vous souhaite la bonne santé, la joie de vivre et que Dieu vous protège.

A ma chère sœur.

A mes grands-parents.

A toute ma famille.

A tous mes amis (es).

A mon binôme Ferhat et sa famille.

OULD LARBI TAHAR

## LISTE DES ABRÉVIATIONS :

<b>BA.</b>	Banque d'Algérie
<b>BRI</b>	banque des règlements internationaux
<b>CB</b>	commission bancaire.
<b>CBCB</b>	Le comité de Bâle sur le contrôle bancaire.
<b>CFPRP</b>	Le coefficient de fonds propres et des ressources permanentes.
<b>CMC</b>	Le conseil de la monnaie et du crédit
<b>CSM</b>	Conseil supérieur de la magistrature.
<b>FP</b>	Les fonds propres.
<b>FPB</b>	Fonds propres de base.
<b>FPC</b>	Les fonds propres complémentaires.
<b>FPN</b>	Les fonds propres nets.
<b>FPR</b>	Les fonds propres réglementaires.
<b>FRA</b>	Forward rate agreement.
<b>IFRS</b>	International financial reporting standards.
<b>IRB</b>	Internal ratings based.
<b>LMC</b>	La loi sur la monnaie et le crédit.
<b>PCD</b>	Le taux de perte en cas de défaut.
<b>RAROC</b>	Risk adjusted return on capital.
<b>RO</b>	Les réserves obligatoires
<b>ROA</b>	Return on assets.
<b>ROE</b>	Return on equity.
<b>RORAC</b>	Return on risk adjusted capital.
<b>TSDI</b>	Titres subordonnés à durée indéterminés.
<b>BADR</b>	Banque Algérienne de Développement rural.
<b>BNP</b>	Banque Nationale de Paris
<b>CNEP</b>	Caisse nationale de l'épargne et de prévoyance
<b>CPA</b>	Crédit populaire d'Algérie
<b>ANSEJ</b>	Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
<b>CNAC</b>	Caisse nationale d'assurance chômage.
<b>ANGEM</b>	Agence nationale de gestion du micro-crédit

## **Introduction générale**

Le système financier est considéré comme l'élément principal qui régule le cycle de vie de l'état économique des différents pays. Il possède un impact décisif sur la croissance économique et sur la stabilité de l'économie. Il permet à la fois de soutenir l'activité à court terme et d'affecter les ressources à l'investissement sur le long terme. Un système économique développé doit être caractérisé par un système financier fiable qui contribue au processus de la réalisation de l'équilibre économique, à la fois interne et externe, et encourage l'activité d'investissement à travers ses crédits et ses garanties.

Mais le système doit être efficace et n'engendre pas des problèmes plus tardes, donc la stabilité financière est devenue une source de préoccupations majeures au plan mondial.

Et l'amélioration du système financiers se réaliser qu'après différents crises qui ont touché l'économie, ce qui a poussé les chercheurs à mettre en place des théories et stratégies pour éviter toutes surprises, et cela qui donné naissance à la réglementation prudentiel.

Une réglementation et un contrôle efficace nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des établissements financiers. Elle est fondée initialement sur le respect du Ratio Cooke mis-en place lors des accords de Bâle I, puis sur le respect du ratio Mc. Donough établi à Bâle II.

Cependant, la crise financière dénommée de 'subprime' qu'a traversé le monde durant ces dernières années a poussé plusieurs économistes à se demander si cette réglementation prudentielle est toujours d'actualité, et surtout pourquoi n'a-t-elle pas permis de prévoir et d'éviter la crise actuelle. Pour cette raison les régulateurs internationaux, en particulier le comité de Bâle sur le contrôle bancaire a mis en place de nouvelles normes appelé Bâle III.

Dans le nouvel environnement financier, la maîtrise des risques devient un enjeu central. Les instances réglementaires internationales ont compris la nécessité de s'assurer et de renforcer la stabilité et la fiabilité du système bancaire et financier.

Dans le cadre de la gestion du risque du crédit, qui devient un impératif pressant, l'apparition de nouvelles méthodes de gestion et de mesures est susceptible de renforcer la compétence des banques à ce sujet.

Les banques algériennes, suite à la libéralisation du secteur bancaire, doivent aussi prendre conscience de l'importance de l'analyse et de la gestion du risque du crédit, car la défaillance d'un établissement du crédit serait dommageable, non seulement, pour ses créanciers mais aussi pour toute l'économie.

## **Introduction générale**

En effet, la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit, en 1990, avait entraîné l'apparition de nouvelles banques à capitaux privés nationaux ou étrangers et l'accroissement du nombre de banques activant sur la place financière. Ceci, avait induit l'apparition du risque lié à ces contreparties. De plus, les banques algériennes sont appelées, dorénavant, à entretenir des relations avec des partenaires étrangers qui impliquent dans certains cas des engagements de ces banques. D'où, la nécessité pour elles d'adopter une stratégie de suivi et de gestion des risques engendrés par cette évolution.

Toutefois, chaque demande du crédit doit faire l'objet d'une étude et d'un suivi du dossier du crédit pour minimiser les risques que la banque encourt.

Et dans ce cadre l'objectif de notre travail et de comparer les performances des deux secteurs bancaire, soit publiques et privées a partite des résultats publier par la banques d'Algérie, et de déduire quelle secteur bancaire maitrise mieux le risque crédit, et quelle groupe de banques est plus performant comparer à la réglemations prudentiel.

Pour parvenir à notre objectif, nous avons réparti notre travail en trois (03) chapitres :

- **LE PREMIER CHAPITRE** qui est le cadre théorique de la recherche portera sur :
  - Section 1 : quelques notions de base sur les banques et les crédits.
  - Section 2 : Les méthodes d'identification, d'évaluation et gestion du risque crédit.
  - Section 3 : Les apporte des théories financières dans la gestion du risque.
- **LE DEUXIÈME CHAPITRE** qui le cadre méthodologique de la recherche portera sur une étude de terrain des banques algériennes (l'évolution du système bancaire, les acteurs su système bancaire algériennes, et un questionnaire qui est destiné aux banquiers sur la gestion du risque crédits dans les banques).
- **LE TROISIÈME CHAPITRE** : portera sur une analyse et comparaison sur les performances générales des deux groupes de banques par rapport aux normes recommandé.

# CHAPITRE I

# CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

## SECTION 1 : Banque et crédit :

### 1.1 LA BANQUE

Institution financière habilitée à recevoir des dépôts à vue du public et à effectuer toutes opérations de banque. Elle agit en tant qu'intermédiaire entre les offreurs et les demandeurs de capitaux. Elle reçoit des dépôts, accorde des crédits, règle les ordres de paiement à des titres, soit par chèque, soit par transfert électronique. Elle propose de nombreux autres services : conseil, service d'assurance, service de gestion et de portefeuille.

Et l'approche théorique définit la banque comme intermédiaire financière selon les travaux de GURLY et SHAW (1960), il existe deux modalités de distribution des fonds (la finance directe et la finance indirecte). Il ne s'agit que d'une classification conceptuelle, c'est-à-dire, qu'aucune économie concrète ne présente les caractéristiques de l'un ou l'autre système.<sup>1</sup>

- **La finance directe** : un processus dans lequel l'offre et la demande de capitaux se confrontent directement, sans passer par la médiation d'un intermédiaire financier. Les agents économiques se procurent leur ressource de financement en émettant des titres sur le marché financier.
- **La finance indirecte** : est un processus dans lequel un intermédiaire s'interpose entre les prêteurs et emprunteurs ultimes pour favoriser les flux financiers.<sup>2</sup> Cela dit, l'intermédiaire financier (la banque) collecte des ressources qu'il redistribue par la suite, sous forme de crédits (après évaluation) aux agents qui ont un besoin de financement, avec ce processus d'intermédiation financière, la finance indirecte arrive à remédier à l'imperfection de la finance directe.

Trois facteurs peuvent résumer la spécificité et la justification d'existence des banques : les coûts de transactions, les coûts d'information et l'assurance de liquidité.

- Les coûts de transaction présentés par BENSTON et SMITH en 1976<sup>3</sup>
- Les coûts d'information présentés par DIATHLIME en 1993<sup>4</sup>
- L'assurance de liquidité démontrée par DIAMON et DYBREIG en 1983<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Sylvie de COUSSERGUES : « Gestion de la Banque : du diagnostic à la stratégie » 4<sup>ém</sup> ; Ed, P5

<sup>2</sup> Sylvie COUSSERGUES, Op. Cit, page 6

<sup>3</sup> Christian DESCAMPS, Jacques SOICHOT, économie et gestion de la banque, édition EMS, Paris, 2002, p 1

<sup>4</sup> Op. Cit, P13

<sup>5</sup> Christian DESCAMPS, Jacques SOICHOT, Op. Cit, P11.

# CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

## 1.2 LES CREDITS BANCAIRES :

### 1.2.1 Définition du crédit :

Le mot crédit vient du verbe latin « créder », qui signifie « croire, faire confiance ». Et effectivement, celui qui consent un crédit « croit » en celui qui le reçoit. En d'autres termes, le créancier fait confiance à son débiteur.

Le crédit est défini comme étant « ...tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilées à des opérations du crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat notamment, le crédit-bail ».<sup>6</sup>

D'une façon générale, le crédit résulte de la combinaison de trois caractéristiques : Le temps ou le délai pendant lequel le bénéficiaire dispose des fonds prêtés, la confiance faite par le créancier au débiteur, la promesse de restitution des fonds prêtés. Et la première caractéristique du crédit est la notion du temps, c'est-à-dire l'incertitude. Ainsi, il est possible qu'une société ne révèle aucun risque de défaillance au moment de l'octroi d'un crédit moyen ou long terme, mais ce dernier peut se révéler dans l'avenir.

La deuxième caractéristique du crédit est la confiance entre créanciers et débiteurs et se renforce grâce à la parfaite connaissance qu'elle acquière mutuellement les unes et les autres.

La troisième caractéristique du crédit est la promesse de restitution des fonds prêtés. Les risques inhérents à ce point découlent des deux points précédents. Si, une évolution défavorable se produit dans le temps ou que le débiteur ne respecte pas la confiance du créancier, le risque de non remboursement peut se réaliser.

Généralement, une opération du crédit considérée, du point de vue du prêteur, est une opération risquée qui suppose du crédit totalement exempt de risque, quelles que soient les garanties dont il est assorti. Le risque est, pratiquement, inespérable du crédit.

---

<sup>6</sup> Ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.

# CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

## 1.2.2 Les différents types du crédit bancaire

Vu la diversité des besoins des agents économiques, nous pouvons distinguer plusieurs types du crédit, à savoir :

### 1.2.2.1 Le crédit d'exploitation

Les crédits d'exploitations permet aux entreprises de couvrir en temps leurs besoins de trésorerie, en finançant l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou réalisable. Il sert, généralement, à lui procurer des liquidités ; de façon à pouvoir assurer des paiements à court terme, dans l'attente de recouvrement de créance facturée. Ces liquidités sont soumises aux variations saisonnières ou conjoncturelles. Les crédits à court termes ou les crédits d'exploitations peuvent être subdivisés en deux catégories, à savoir.<sup>7</sup>

#### A. Les crédits par caisse

Les crédits par caisse sont considérés comme crédit à court terme, les crédits qui impliquent un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui lui permet d'équilibrer sa trésorerie à court terme, on distingue entre :

- **Les crédits par caisse globaux**

Les crédits par caisse globaux permettent à l'entreprise d'équilibrer sa trésorerie en finançant de son actif circulant (stocks et créances) sans qu'il soit, affecté à un besoin bien précis. Les besoins couverts par ces concours sont dus, essentiellement, à la différence en montant et dans le temps entre les recettes et les dépenses d'exploitations réalisée dans le temps.<sup>8</sup>

- **Les crédits de compagnie ou crédit saisonnier**

Pour différentes raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce que l'on appelle une « activité saisonnière ». C'est ainsi qu'elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte (Exemple : la vente des parapluies, des écharpes, bouées, crèmes glacées, jouets, vêtements d'hiver, ...etc.) ou qu'elle ne peut que sur une période très courte et vendre toute l'année (Exemple : agriculture, conserveries,...etc.), elle peut aussi avoir, exceptionnellement,

---

<sup>7</sup> In Farouk BOUYACOUB, l'entreprise et le financement bancaire, éditions Casbah, Alger 2000, pages 50-120

<sup>8</sup> Benhalima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

une charge importante de trésorerie à assurer (lancement d'une campagne de publicité, par exemple).

Dans tous les cas, l'entreprise ne pourra pas et ne devra pas assurer ce décalage avec ses seuls capitaux, elle demandera pour cela un crédit de compagnie.

Le crédit de compagnie est « un concours bancaire destiné à financer un besoin de la trésorerie né d'une activité saisonnière »<sup>9</sup>.

Le crédit accordé par la banque sera sur la base du besoin le plus élevé en montant et le remboursement se fera au fur et à mesure des ventes.

Pour cela, le banquier demande un plan du financement afin de justifier les besoins de financement et de déterminer le délai de remboursement. Ce plan fait apparaître, mois par mois, les besoins et les ressources prévus.

Le crédit est accordé pour une période allant de trois (03), six (06) à neuf mois selon le cas. Le banquier doit rendre en considération la nature des produits pour se prémunir contre les risques de la compagnie notamment, le risque de mévente. Deux types de produits peuvent se présenter, à savoir<sup>10</sup> :

- Si le produit ne se vend pas, n'est pas périssable et peut être stocké et vendu plus tard, dans ce cas le remboursement du crédit n'est pas compris, mais retardé.

- Si le produit ne se vend pas, il est périssable, dans ce cas le remboursement du crédit est compris.

En pratique, le banquier dans le but d'éviter tout risque d'immobilisation, fait souscrire à son client un ou plusieurs billets à ordre du montant du crédit accordé. Ce billet sera escompté par le banquier qui créditera le compte de son client de la somme portée sur le billet, diminué des agios prélevés à la source et pourra, ensuite, être réescompté auprès de Banque Centrale (BC).

### • Le crédit relais

Le crédit relais est un concours qui permet à l'entreprise d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis résultat d'une opération ponctuelle hors exploitation (augmentation du capital, vente d'un terrain, un immeuble, un

---

<sup>9</sup> Benhalima A. : « Pratique et technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.63.

<sup>10</sup> Idem

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

fonds de commerce ou le déblocage d'un emprunt). En accordant ce type de crédit, le banquier s'expose à deux risques, qui sont <sup>11</sup>:

- L'opération devant assurer le remboursement du crédit ne se réalise pas ;
- Les fonds provenant de l'opération sont déterminés du remboursement du crédit.

Pour cela, le banquier ne doit accorder ce type de crédit que si, la réalisation de l'opération est certaine ou quasi-certaine. En outre, le montant du crédit à accorder doit être inférieur aux sommes à recevoir pour se prémunir contre une éventuelle surestimation du prix de cession lors des prévisions.

### • Les crédits par caisse spécifiques

A la différence des crédits de trésorerie globaux qui couvrent des besoins de natures et d'origines très diverses, les crédits par caisse spécifique participent, généralement, au financement de l'actif circulant, c'est-à-dire : les stocks et le poste client dont le poids peut être, particulièrement, lourd pour l'entreprise. Aussi, ces crédits comportent des garanties réelles qui sont directement à l'opération du crédit, contrairement aux crédits de trésorerie où les garanties sont, généralement, accessoires, Ils peuvent revêtir les formes suivantes :<sup>12</sup>

- L'escompte commercial
- L'affacturage ou le factoring
- L'avance sur marchandise
- L'escompte de warrant
- Avance sur marché public
- L'avance sur titres
- L'avance sur factures

### B. Les crédits par signature

Un crédit par signature est un engagement du banquier envers des tiers à satisfaire aux obligations contractées envers eux par certains de ses clients, en cas où ces derniers s'avéreraient défaillants. Les crédits par signature se présentent sous quatre (04) formes, à savoir:<sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> Luc B-R.: « Principe de technique bancaire » ; 21<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2001 ; P.116.

<sup>12</sup> Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 23<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2004 ; P.210

<sup>13</sup> Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 21<sup>ème</sup>édition ; Dunod ; Paris ; 2001 ; P.280.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

- **L'aval**

L'aval est « un cautionnement solidaire, c'est-à-dire un engagement de payer pour le compte d'un tiers si, ce dernier ne s'acquitte pas. Il est donné, obligatoirement, par signature manuscrite, sur une lettre de change, un bittet à ordre et même sur un chèque ». <sup>14</sup>

- **L'acceptation**

L'acceptation est « l'engagement pris par le tiré de payer la lettre de change à la personne qui sera porteuse légitime à l'échéance ».

- **Le cautionnement**

Le cautionnement est « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »

- **Le crédit documentaire**

Le crédit documentaire est « un crédit par signature en vertu duquel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain nombre de document prévus à l'ouverture du crédit ».

### 1.2.2.2 Les crédits d'investissements

Les crédits d'investissements sont des garanties qui permettent aux entreprises d'acquérir des équipements, des biens et des matériels à leur création ou en vue de développer leur activité.

Les ressources dégagées pour le fonctionnement de ces biens acquis contribueront au remboursement du crédit.

#### A. Les Crédits à Moyen Terme (CMT)

Le crédit à moyen terme s'inscrit dans la fourchette deux (02) à sept (07) ans. Il est, essentiellement, accordé pour l'acquisition des biens d'équipements amortissables entre huit (08) et dix ans (10) ans. Le crédit à moyen terme accordé soit par une seule banque, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé (crédit d'équipement des Petite et Moyennes Entreprise (PME),...).

---

<sup>14</sup> Beranlard J-P. : « Droit du crédit » ; 4ème édition ; Aengde ; Paris ; 1997 ; P.189.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

Celui-ci, s'applique, à des investissements de durée moyenne tels que les véhicules et les machines et de façon plus générale, à la plus part des biens d'équipements et moyens de production de l'entreprise. On distingue trois types du crédit à moyen terme, à savoir<sup>15</sup> :

- Le crédit à moyen terme réescomptable
- Le crédit à moyen terme mobilisable
- Le crédit à moyen terme non refinançable

### **B. Les Crédits à Long Terme**

Ces crédits ont une durée qui dépasse les sept (07) ans avec une période de différé de deux (02) ans à quatre (04) ans. Ils sont destinés à financer les immobilisations lourdes et en particulier les constructions. La durée du financement correspond, généralement, à la durée d'amortissement ses immobilisations financées et le montant du crédit ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement.

### **C. Le crédit-bail ou leasing**

Le crédit-bail est « une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise. Cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle, généralement, faible en fin de contrat ».<sup>16</sup>

Le crédit-bail n'est pas une simple location car, le contrat est assorti d'une promesse d'une vente. Ce n'est pas une vente à tempérament car, l'utilisateur n'est pas priorité du bien financé. Ce n'est pas une location-vente car, le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain détail. Dans cette forme du crédit met en relation trois (03) partenaires :

- Le crédit-bailleur (banque) ;
- Le crédit preneur (l'entreprise) ;
- Le fournisseur.

---

<sup>15</sup> Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 23<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2004 ; P.260.

<sup>16</sup> Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.344.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

Il existe deux formes de leasing, selon que le bien à financer sera mobilier ou immobilier <sup>17</sup>:

- **Crédit-bail mobilier** : Il porte sur des biens d'équipements qui doivent être utilisés pour les besoins de l'entreprise ou à titre mixte et participer à la productivité de l'entreprise ; il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Il est distribué par des sociétés spécialisées filiale de banques. Les concoures de ces établissements sont fonction de leur fonds propres.
  
- **Crédit-bail immobilier** : Il concerne des biens professionnels déjà construits ou à construit. Il pouvant adopter le statut de sociétés immobilières pour le commerce de l'industrie. En effet, l'entreprise choisir son équipement, le fournisseur est réglé par la société du crédit-bail, la durée du contrat doit correspondre à la vie économique du bien loué.

A la fin du contrat, le locataire peut acquérir le bien loué, le restituer ou dans certains cas renouveler le contrat sur de nouvelles bases.

### **D. Le financement de commerce extérieur**

Le commerce extérieur désigne l'ensemble des transactions commerciales (importation et exportation) réalisé entre un pays et le reste du monde. Ces transactions engendrent une importante circulation des biens, des services et des capitaux.

Les opérations avec l'extérieur comportent beaucoup de risques en raison de : l'éloignement des partenaires, de la différence des réglementations, des problèmes de langue et des politique monétaires et financière. Les pouvoir publics encouragent les opérations économiques nationales à s'ouvrir sur l'extérieur.

Par conséquence, les banques sont amenées à satisfaire les besoins de l'entreprise en matière de réalisation d'opération d'importations et d'exportations. Ces opérations peuvent être

---

<sup>17</sup> Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 23<sup>ème</sup> édition Dunod ; Paris ; 2004 ; P.345.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

réalisées par le biais de diverses formes de crédits, liées à chaque fois, à l'objet du financement, soit les exportations ou les importations.

### E. Financement des exportations

Dans plusieurs cas, on trouve suite au manque des fonds, des difficultés dans l'activité d'import/export. De ce fait, les contractants sont forcés de solliciter les banques qui leur permettent de bénéficier du financement spécifique. Dans le registre des crédits destinés au financement des exportations, on distingue <sup>18</sup>:

- Le crédit fournisseur : Est un crédit bancaire accordé directement au fournisseur (exportateur) qui lui-même consenti un délai de paiement de son partenaire étranger (importateur). Ce crédit permet à l'exportateur d'escompter sa créance et d'encaisser, au moment de livraison partielle ou totale de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger.<sup>19</sup>
  
- Le crédit acheteur : Est un financement directement consenti à l'acheteur étranger par une banque ou un pool bancaire, afin de permettre à l'importateur de payer au comptant le fournisseur.<sup>20</sup>

### F. Financement des importations

Les opérations réalisées à l'international, de par l'éloignement géographique, les différences de réglementations et des longues, revêtent des risques considérables pour des opérateurs économiques les initiant. Les banques interviennent pour faciliter la réalisation des opérations d'importations par des techniques du financement des importations, qui sont <sup>21</sup>:

- L'encaissement documentaire ou la remise documentaire.
- Le crédit documentaire.

---

<sup>18</sup> Mannai S et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 7<sup>ème</sup> édition ; Economica ; Paris ; 2001 ; P.580.

<sup>19</sup> Mannai S et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 7<sup>ème</sup> édition ; Economica ; Paris ; 2001 ; P.581.

<sup>20</sup> Lautier D et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 8<sup>ème</sup> édition ; Economica ; Paris ; 2003 ;

<sup>21</sup> Pasco C. : « Commerce international » ; 6<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2006 ; P.116.

# CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

## 1.2.2.3 Les crédits aux particuliers

Comme les entreprises, les particuliers peuvent avoir des ressources suffisantes pour financer leur besoins, comme il peut leur arriver que leurs disponibilités ne leur permettent pas de réaliser une opération. Pour cela, ils peuvent solliciter l'appui du banquier pour face à leurs divers besoins.

Les crédits aux particuliers sont des crédits affectés, essentiellement, à la consommation de biens et services octroyés à des personnes physiques pris en dehors de leurs activités professionnelles. Les crédits aux particuliers peuvent être subdivisés en deux catégories, à savoir<sup>22</sup> :

### A. Le crédit à la consommation

Le crédit à la consommation est un nouveau produit bancaire permettant aux particuliers d'acquérir, sous certaines conditions, des équipements domestiques fabriqués et/ou montés, ou des produits importés tel que les automobiles par le recours à des facilités de paiement. Cette forme du crédit est accordée aux résidant sur le territoire national, avec une activité stable et un revenu régulier. Le montant du crédit peut aller jusqu'à 70% du coût total du bien acheté.<sup>23</sup>

### B. Le crédit immobilier

Le crédit immobilier est un prêt octroyé par une banque aux particuliers et aux entreprises, il est destiné à financer une opération immobilière (acquisition, construction, travaux,...). Le logement peut être affecté à une résidence principale, secondaire ou à un investissement locatif. Les établissements prêteurs prennent, généralement, une hypothèque sur le bien acheté, se protégeant ainsi contre le non remboursement du prêt.<sup>24</sup>

## SECTION 2 : IDENTIFICATION, EVALUATION ET GESTION SELON LA THEORIE DE GESTION DES RISQUES.

L'objet de la gestion des risques est d'estimer avec précision la distribution des rendements et, en particulier, les pertes extrêmes (c'est-à-dire les pertes peu probables). Ce problème d'estimation est délicat Aux yeux des économistes financiers, cette méthode d'évaluation des risques avait la vertu d'être simple et assez facile à mettre en œuvre avec les techniques mises en disposition par la théorie de gestion des risques. Elle avait cependant quelques défauts : la

---

<sup>22</sup> Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 24<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2006 ; P.270.

<sup>23</sup> Luc B-R. : « Principe de techniqu bancaire » ; 25<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.149

<sup>24</sup> Philippe N. : « Banque et Banque centrale Dans la Zone Euro » ; 1<sup>er</sup> édition ; De Boeck université ; Bruxelles. 2004 P.50.

# CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

théorie posait l'existence de facteurs aléatoires sans toutefois expliquer leur mode de sélection ni préciser s'ils variaient dans le temps. On pouvait bien sûr faire appel à l'analyse de régression ou à l'analyse factorielle (en composantes principales) pour estimer le nombre et les types de facteurs en cause de même que les coefficients de l'équation linéaire, mais une question demeurait : ces coefficients sont-ils stables au fil du temps ?

## 2.1 LE RISQUE

### 2.1.1 Définition du risque

Le risque « désigne l'incertitude qui pèse sur les résultats et les pertes susceptibles de survenir lorsque, les évolutions de l'environnement sont adverses ». Le risque peut se définir comme étant « un danger éventuel plus ou moins prévisible. La caractéristique propre du risque est, donc, l'incertitude temporelle d'un événement ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque ».

### 2.1.2 Définition du risque du crédit bancaire

Le risque du crédit appelé aussi « le risque du contrepartie » qui désigne le risque de défaut des clients, c'est-à-dire le risque de perte consécutive au défaut d'un emprunteur face à ses obligations. Un risque de contrepartie est « un risque de défaillance d'une contrepartie (clients, établissement du crédit) sur laquelle l'établissement du crédit qui détient une créance ou tout autre engagement de même nature ».

Le banquier doit faire face au risque de non-remboursement de la part de certains emprunteurs. Lorsque la banque octroie du crédit, elle pose un acte de confiance, vis-à-vis, du débiteur. Faire crédit, c'est, essentiellement, faire confiance : la banque croit au remboursement ultérieur, mais il n'y a jamais de certitude absolue que le débiteur remboursera bien dans les délais convenus. D'où, le risque du crédit, c'est le risque d'insolvabilité du débiteur : la banque doit donc bien examiner la solvabilité de son client.

Une personne est considérée comme solvable lorsque, la banque peut conclure du dossier introduit que cette personne pourra respecter ses obligations. Cela, signifie que le bénéficiaire du crédit sera capable de rembourser les sommes d'argent empruntées ainsi que les intérêts, selon les conditions reprises dans le contrat du crédit. Une évaluation correcte du risque du crédit exige une connaissance approfondie des entreprises et des dirigeants ainsi que de l'environnement économique.<sup>25</sup>

---

<sup>25</sup> kharoubi C & thomas P. (2013), analyse du risque de crédit, RB édition, paris, p70.

# CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

## 2.2 Identification du risque

### 2.2.1 Les différents types du risque du crédit bancaire

Le risque du crédit bancaire est la résultante de la combinaison de trois principaux facteurs, à savoir:<sup>26</sup>

- **Le risque de contrepartie** : Le risque de contrepartie est caractérisé par la probabilité de défaillance du client relative, principalement, à deux facteurs qui sont la qualité du débiteur (classe du risque ou notation) et la maturité du crédit et les formes du risque de contreparties qui revêt trois (03) formes, qui sont:
  - Le risque de contrepartie sur l'emprunteur : Concerne les crédits accordés aux clients (particuliers et entreprises) ou les placements effectués sur les marchés financiers.
  - Le risque de contrepartie sur le prêteur : Sur les garanties potentielles du financement accordées par des contreparties bancaires pour assurer le financement de l'activité, en cas de difficultés d'approvisionnement sur le marché.
  - Le risque de contrepartie sur produits dérivés : Les produits dérivés<sup>58</sup> sont utilisés dans une préoccupation de couverture des risques ou de spéculations, ils sont appelés dérivés parce que leurs valeurs sont dérivées d'autres marchés.<sup>27</sup>
- **Le risque d'exposition** : Le risque d'exposition est l'évaluation du montant des engagements au jour de la défaillance. Ce montant dépend du type d'engagement accordé (facilité de caisse, prêt moyen à terme, caution, opérations de marché,...etc.), du niveau confirmé ou non, de la durée de l'engagement et de sa forme d'amortissement (linéaire, dégressif,...etc.).
- **Le risque de récupération** : Le risque de récupération est la valeur attendue de la réalisation des garanties (sûretés réelles et personnelles) et de la liquidation des actifs non gagée de la contrepartie. La valorisation des garanties détenues vient en déduction de l'exposition. Elle est fonction de la valeur initiale du bien, du caractère nécessaire ou non pour la poursuite de l'activité, de sa durée de vie, du marché d'occasion et de la décote, en cas de vente forcée.

Mais Les banques sont confrontées à d'autres risques inhérents à leurs activités, à savoir :

---

<sup>26</sup> Boussoubel L. : « La notation interne nouvel outil de gestion du risque du crédit » ; Edition ESB ; Alger ; 2007 ; P.04

<sup>27</sup> Les produits dérivés peuvent être des forwards (contrat à terme de change ou de taux), des swaps de change ou de taux ou encore des options de change ou sur le taux d'intérêt.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

- **Le risque d'insolvabilité** : Le risque majeur qu'encourt le banquier lors, d'une opération du crédit, est la perte des capitaux qu'il a engagés en faveur de son client. En effet, le risque d'insolvabilité est le risque le plus dangereux et l'évaluation de ce risque peut se faire, à partir, de l'analyse et le diagnostic de la valeur liquidative de l'entreprise, son endettement et l'évolution de ses fonds propres nets. Le risque de non remboursement apparaît quand le client, suite à la détérioration de sa situation financière, se trouve dans l'incapacité ou refuse de rembourser les sommes dont il est redevable. Les origines de ce risque proviennent directement des risques liés à l'entreprise elle-même, parmi lesquels, on cite :
  - Le risque particulier : lié aux capacités techniques de l'entreprise.
  - Le risque sectoriel : lié au processus de production utilisé (produit, service).
  - Le risque global ou général : lié aux facteurs externes issus de la situation politico-économique du pays, mais aussi d'événements imprévisibles (crises politique, catastrophes naturelles ou provoqués par l'homme).<sup>28</sup>
- **Le risque d'immobilisation** : Le risque d'immobilisation appelé aussi « risque de trésorerie » se localise au plan des rapports entre la banque et ses déposants. La banque assure un équilibre entre la liquidité de ses emplois et l'exigibilité de ses ressources en procédant au refinancement de ses crédits auprès de la Banque Centrale ou du marché monétaire.<sup>29</sup>
- **Le risque de taux d'intérêt** : « Le risque de perte ou de gain encouru par une banque détenant des créances et des dettes dont les conditions de rémunération obéissent à un taux fixe. Il résulte de l'évolution divergente du coût des emplois avec le coût des ressources. Il représente pour un établissement du crédit, l'éventualité de voir sa rentabilité ou la valeur de ses fonds propres affectée par l'évolution des taux d'intérêt ». <sup>30</sup>
- **Le risque de change** Il est défini « comme une perte entraînée par la variation des cours de créance ou des dettes libellées en devises par rapport à la monnaie de référence de la banque ». <sup>31</sup> Et on distingue deux (02) types du risque de change: <sup>32</sup>
  - Le risque de transaction.

<sup>28</sup> Bouyacoub F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; Edition Casbah ; Alger ; 2003 ; P. 20.

<sup>29</sup> Moschetto B et Roussillon J. : « La banque et ses fonctions » ; Edition PUF ; collection Que sais je ; Paris ; 1988 ; P.33.

<sup>30</sup> Jean-Claude A et Michel Q. : « risque de taux d'intérêts et gestion bancaire » ; Edition Economica ; Paris ; 2000 ; P.16.

<sup>31</sup> Michel R et Gérard N.: « le contrôle de gestion bancaire et gestion financière » ; 3ème édition ; Revue banque éditeur ; Paris ; 1998 ; P.312.

<sup>32</sup> Jean-Claude A et Michel Q. : « risque de taux d'intérêt gestion bancaire » ; Edition Economica ; Paris ; 2000 ; P.17.

# CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

- Le risque de traduction-consolidation.
- **Le risque de liquidité** : « Le risque, pour un établissement du crédit d'être dans l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme, tout particulièrement ses dettes à vue (dépôts à vue et emprunt interbancaires au jour le jour), parce que les actifs détenus par cet établissement seraient à plus long terme et /ou ne seraient pas susceptibles d'être cédés sur un marché liquide ». <sup>33</sup>
- **Les risques opérationnels** : « Le risque de pertes résultant de créance ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs »<sup>34</sup>. Et les différentes formes des risques opérationnels :<sup>35</sup>

Le risque opérationnel peut se traduire sous plusieurs formes, à savoir :

- Le risque de procédure : liés aux applications des opérations bancaires.
- Le risque de matériel Il consiste en l'indisponibilité des moyens.
- Le risque juridique : Du fait d'une erreur dans la rédaction d'un contrat. <sup>36</sup>
- Le risque fiscal : Mauvais interprétation de la loi fiscale.
- Le risque informatique : erreur de conception ou de programmation informatique.<sup>37</sup>

La théorie financière met en évidence d'autres comportements tels l'augmentation du risque, le sous-investissement ou l'investissement sous-optimal pour les entreprises endettées. Mieux encore, elle propose des solutions pour résoudre au moins partiellement ces problèmes.

La connaissance des indicateurs de défaillance et de leurs limites ne suffisent pas à la banque pour assurer la gestion du risque de crédit. Elle doit concevoir un système qui combine les indicateurs les plus pertinents pour prévoir au mieux cette défaillance, d'où de nouvelles approches d'évaluation du risque crédit sont développées.

## 2.3 EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT.

Le risque de crédit (de contrepartie) est le risque le plus important pour les banques. Ces dernières se doivent donc de mettre en place des procédures pour le quantifier. La mesure de

---

<sup>33</sup> Calvet H. : « Etablissement de crédit : Appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière » ; Edition Economica ; Paris ; 1997 ; P.85.

<sup>34</sup> Jacob H et Sardi A. : « Management des risques bancaire » ; Edition Afges ; Paris ; 2005 ; P.21.

<sup>35</sup> Idem

<sup>36</sup> Henri J. (2001), « management des risques bancaires », édition Afges, paris, p 31.

<sup>37</sup> Henri J, opcit, p 34

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

ce risque consiste en l'étude de la solvabilité présente et future de la contrepartie. Elle implique un savoir-faire adapté à la qualité de la contrepartie. Pour cela, les banques utilisent un nombre de méthodes pour l'évaluation de ce risque. Des méthodes traditionnelles et nouvelles.

### 2.3.1 L'approche traditionnelle d'évaluation du risque de crédit :

L'analyse financière constitue le principal outil pour évaluer à priori sa contrepartie. Toute prise de risque nécessite une connaissance approfondie de la contrepartie et sa capacité à faire face à ses engagements. Cette approche traditionnelle repose sur le diagnostic financier de l'entreprise qui demande le crédit.

Les axes de l'analyse financière de contreparties reposent sur trois axes principaux qui sont :<sup>38</sup>

- **Le profil d'activité** : La banque doit identifier l'ensemble des activités exercées par la contrepartie en question. Il s'agit de connaître les produits et les services qu'elle offre, ses clients ainsi que les marchés qu'ils détiennent.
- **L'analyse de l'équilibre financier et des risques** : L'analyse de l'équilibre financier est fondée sur l'analyse de l'équilibre bilanciel, complétée par celle du hors-bilan. Et l'analyse des risques constitue une étape fondamentale pour l'analyste financier. Ce dernier doit aboutir à une connaissance suffisante de la contrepartie et suivre ses différents risques, pour prévenir les dégradations qui peuvent mettre en péril l'activité de l'établissement.
- **L'analyse de la rentabilité** La dernière étape et celle-ci repose sur l'étude du compte de résultats, qui recouvre les charges et les produits de l'établissement. L'analyse financière est une démarche essentielle pour évaluer le risque que présente la contrepartie. Cependant, elle demeure insuffisante pour la prise d'une décision car elle se base sur des états comptables passés et reste incapable d'anticiper la situation financière future de la contrepartie. D'autres méthodes peuvent être utilisées par les banques pour compléter cette analyse, à savoir la méthode statistique ou « scoring ».

Mais l'analyse financière par l'approche traditionnelle a ses limites par ses problèmes informationnels et opportunisme du débiteur car dans la pratique, la banque ne peut avoir une

---

<sup>38</sup> Pour la démarche normative suivie par toute banque pour évaluer le risque de crédit d'une demande d'emprunt est présentée en section 1 du Chapitre VI, notamment les critères d'évaluation d'un projet d'un investissement à savoir : VAN, TRI, IP, etc.)

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

information parfaite au sujet des causes menant à la défaillance et leurs perceptions à travers des indicateurs fournis par l'entreprise.

Les développements récents de la théorie financière mettent en évidence d'autres problèmes liés à l'asymétrie de l'information entre le prêteur et l'emprunteur qui se caractérise en :

- **L'insuffisance et Manipulation de l'information comptable** : « Le caractère public de l'information comptable (bilan et compte de résultats) peut inciter l'entreprise à rechercher une présentation des comptes qui lui soit favorable ». <sup>39</sup>
- **L'accroissement du risque de l'entreprise** : Lorsque les dirigeants et les actionnaires de l'entreprise prennent des décisions qui augmentent le risque sans que le créancier (ici la banque) soit informé.
- **Le sous-investissement ou l'investissement sous-optimal** : Les informations, principalement comptables, subissent généralement des améliorations avant qu'elles soient présentées à la banque ce qui crée un problème d'asymétrie d'information entre les deux parties (banque et client), donc la banque risque ses fonds si les actionnaires ou les dirigeants décide de faire un investissement risqué car en général, ils sont attirés par des investissements risqués (surtout lorsque le financement se fait par endettement) car ceux-ci permettent d'accroître la valeur des fonds propres au détriment de celle de la dette, Cet investissement financé par le créancier fait augmenter la valeur des fonds propres de l'entreprise et augmente le risque du prêteur.

### 2.3.2 Les nouvelles approches d'évaluation du risque de crédit

A côté de l'analyse financière, d'autres méthodes ont été développées pour mesurer le risque de crédit (risque de contrepartie). Celles-ci permettent notamment de prévoir la défaillance de l'emprunteur dans le futur. Et ces méthodes sont :

- a) **La notation ou « Le rating »** : «un processus d'évaluation du risque attaché à un titre de créance, synthétisé en une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur ». <sup>40</sup>

La notation est donc un moyen d'information sur le niveau de risque d'un emprunteur ou d'un émetteur. Elle mesure la capacité de ce dernier à rembourser toutes les sommes dues à court

---

<sup>39</sup> R. BLAZY, la faillite, Ed. Economica.2000. P 254

<sup>40</sup> KARYOTIS. D : « La notation financière : une nouvelle approche du risque », La revue Banque Editeur, 1995, P 16.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

ou à long terme. C'est un outil d'aide à la prise de décision, puisqu'il synthétise en une note le degré de solidité et de solvabilité de la contrepartie. Cette note est attribuée soit par :

- Des sociétés spécialisées de notation, **notation externe** : Celle-ci établit des coefficients de pondération correspondant à chaque catégorie prudentielle en fonction des notes, afin de déterminer les exigences en fonds propres du ratio de solvabilité.
- Les banques évaluent elles-mêmes et la notation est alors dite **notation interne** : «Elle évalue le risque de défaillance de la contrepartie, exploitant ainsi les informations privées qu'elle détient sur l'emprunteur du fait de la relation de long terme ». <sup>41</sup>

**b) RAROC: Risk Adjusted Return on Capital** : Des méthodes comme le « RAPM, dont le principe consiste à rapporter le rendement d'un actif à sa consommation en capital économique, et éventuellement de comparer cette performance au coût du capital de la banque. » Ont été développés à cause de l'imprécision des indicateurs d'évaluation. Et parmi ces méthodes RAPM, on retrouve le RAROC. Ce dernier mesure la rentabilité ajustée du risque, rapportée au capital économique. Il est calculé comme suit :

$$\text{RAROC} = \frac{\text{Résultat} - \text{provisions économiques}}{\text{Fonds Propres économiques}}$$

Les provisions économiques représentent les pertes moyennes alors que les fonds propres économiques représentent les fonds propres dont l'établissement devrait disposer pour assurer sa solvabilité. Ils sont assimilés aux pertes inattendues. Le ratio peut donc être calculé ainsi :

$$\text{RAROC} = \frac{\text{Résultat} - \text{Pertes moyennes}}{\text{Pertes inattendues}}$$

**c) La Value At Risk : "VAR"** : La VAR est une méthode qui était initialement conçue par les institutions financières pour mesurer leurs risques de marché. Elle a ensuite été adoptée pour traiter d'autres risques.

La méthode de la VAR est devenue une référence en matière de gestion des risques. Et elle gagne du terrain au vu de l'amplification de ce risque dans les activités bancaires. Certaines banques tentent de développer des systèmes VAR qui permettront de gérer de manière intégrée les risques de crédit et de marché.

<sup>41</sup> De COUSSERGUES S : « Gestion de la banque », Ed Dunod, 2002, P159.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

**d) Les modèles internes d'évaluation du risque de crédit :** Par définition, « Un modèle interne de risque de crédit est un modèle dont l'objectif est d'évaluer les probabilités de pertes engendrées par la détention d'encours de crédit »<sup>42</sup>. Les premiers modèles construits par les banques ont servi à évaluer les risques de marché. A partir de 1995, ces modèles ont été transposés au risque de contrepartie selon le nouveau ratio de solvabilité pour déterminer le niveau des fonds propres couvrant ce risque, mais aussi pour allouer les fonds propres aux différents risques.

Ces modèles prennent en considération un portefeuille de crédits et ne s'intéressent pas à des contreparties individuelles. Certains d'entre eux servent à évaluer les différentes valeurs d'un portefeuille de crédits à un horizon donné, en tenant compte des probabilités de perte sur ce portefeuille lorsque la classe de risque des emprunteurs change. Parmi ces modèles, on retrouve le modèle « creditmetrics » proposé en 1997 par la banque américaine J.P Morgan ainsi que le modèle **KMV**.

D'autres modèles évaluent à un horizon donné la valeur d'un portefeuille de crédits en tenant compte de la probabilité de faillite de la contrepartie et non du changement de sa classe de risque. Le modèle « credit risk + » proposé par la banque Crédit Suisse

Financial products en 1997 fait partie de cette catégorie de modèles.

Par ailleurs, selon la méthode de base (IRB de base) des notations internes, la manifestation (décomposition) du risque de contrepartie est la résultante des paramètres suivants :<sup>43</sup>

- La probabilité de défaut (PD)
- L'exposition en cas de défaut (EAD)
- La perte en cas de défaut (LGD)

D'où une perte attendue qui se calcule ainsi :

$$EL = PD * EAD * LGD$$

<sup>42</sup> De COUSSERGUES. S : « Gestion de la banque », Ed Dunod, 2002, P161.

<sup>43</sup> Arnaud de Servigny : Op.cit., P 219

# **CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE**

## **SECTION 3 : LES APPORTS DES THEORIES FINANCIERES DANS LA GESTION DU RISQUE CREDIT.**

Les systèmes de gestion des risques sont le fruit d'une évolution qui s'est étalée sur plusieurs décennies. Les institutions de crédit recourent de longue date à des méthodes de notation pour la gestion de leur portefeuille de prêts, elles font aussi appel à d'autres techniques pour gérer les risques de crédit ( revenir à la page n° 12 ), notamment en modulant leurs taux, leurs expositions individuelles et leurs exigences en matière de nantissement et en concluant des arrangements avec les autres créanciers en cas de défaut de paiement.

Et les risques de crédit sont dus à plusieurs facteurs : Comme le taux d'intérêt, le cours de change, Le prix d'un actif, La volatilité des sous-jacents (concernant le risque de contrepartie sur instruments dérivés).

Mais la gestion du risque reste complexe et plusieurs théoriciens tentent d'y remédier

Dans cette section nous allons parler des théories financières qui ont apporté un certain éclaircissement ou certaines solutions concernant le risque de crédit.

### **1.1 LES APPORTS DE LA THEORIE FINANCIERE DES CONTRATS**

Le rôle central de l'information dans la relation banque-cliente, est justifié par la nécessité du contrôle et du suivi de la relation de crédit entre les deux parties. Les apports de la théorie financière des contrats, sont révélés par ses analyses récentes développées autour des concepts de justification de l'existence de l'intermédiation financière, de relation d'agence et de signaux <sup>44</sup>

#### **1.1.1 L'apport de la théorie de l'intermédiation financière**

La réponse à la question : pourquoi les banques existent-elles ?, est apportée par la théorie de l'intermédiation financière. Les banques dominent souvent le marché, Car les caractéristiques de risque perçues par les investisseurs sur le marché ne sont pas forcément les bonnes, l'information émise (transmise) par l'entreprise à leur intention n'est pas vérifiée ou validée, sous la condition à utiliser des systèmes de notation généralisés, les coûts d'acquisition et de contrôle d'information directement par les investisseurs sur les marchés de dettes sont très élevés.

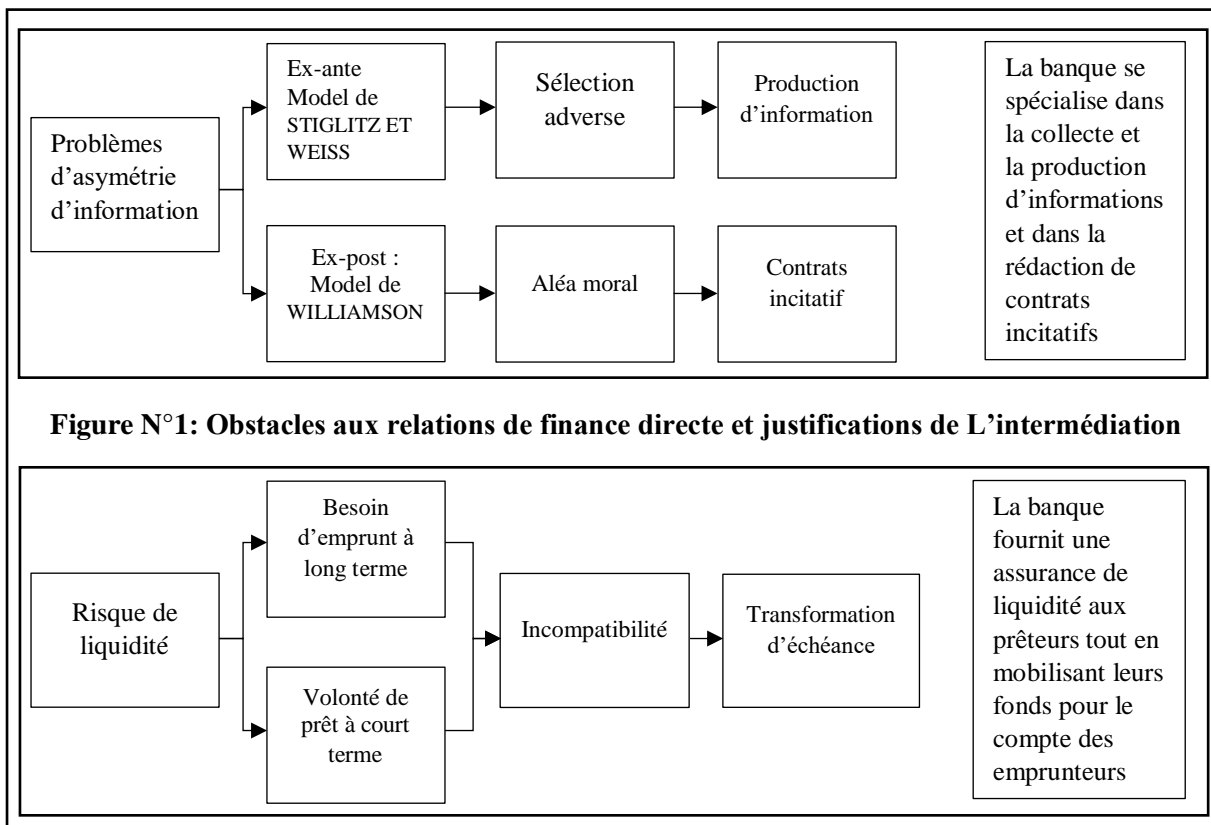
---

<sup>44</sup> Hubert de la Bruslerie : « analyse financière et risque de crédit », Ed ; DUNOD, 1999, P378

# CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

En effet, nonobstant, on pourrait, voir se satisfaire d'un financement des entreprises uniquement par émission des titres sur les marché monétaires et financiers, d'où les investisseurs et/ou épargnants apprécieront d'une manière directe le risque de contrepartie et équilibreraient par conséquent, le taux d'intérêt exigé en fonction des caractéristiques perçues de l'entreprise.

Donc, les banques comme intermédiaires financiers, sont plus efficaces dans l'acquisition et le traitement d'informations sur les emprunteurs. Effectivement, elles ont une véritable fonction de production d'information qui justifié que les investisseurs leur délèguent le contrôle de l'information liée à l'activité de crédit (finance intermédiaire). Comme l'illustre bien la figure ci-après :



Source : Christian de Boissieu : « Les systèmes financiers : mutations, crises et régulation » Ed. ECONOMICA.2004.P38

- **Asymétrie d'information ex-ante :**

Dans leur modèle, Stiglitz et Weiss ont montré que dans le mesure où le risque n'est pas indépendant du niveau des taux d'intérêt, ainsi que les prêteurs, et les emprunteurs ne présentent pas les fonctions de profit, une hausse des taux d'intérêt ou de garanties requises peut induire l'apparition du risque **d'anti sélection** et **d'aléa moral** qui provoque par conséquent, la marginalisation (rejet) de certains projets qui peuvent s'avérer viables et

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

rentables, et en l'absence des conditions exigées par les banques, les porteurs de ses projets se désistent ou abandonnent l'initiative d'investir (se retirent du marché de crédit). Donc, les banques préfèrent alors limiter le volume des crédits octroyés plutôt que d'augmenter les taux d'intérêt ou les garanties requises.

Selon ce modèle théorique, les PME sont particulièrement soumises à la surexposition au rationnement du crédit. En effet, la difficulté des banques à identifier et à évaluer les risques de cette catégorie d'entreprises accentue (augmente) leur exclusion du marché du crédit. De fait, le système d'information des PME est opaque et souffre de nombreuses déficiences:

- D'abord, l'existence d'une réticence de la part des emprunteurs à transmettre des données comptables et financières fiables et crédibles pour la banque.
- Ensuite, compte tenu de la difficulté des PME de recourir au financement du marché des titres, il existe peu d'incitation pour des agences privées à collecter et à diffuser de l'information en ce qui concerne les PME, contrairement au cas des grandes entreprises.
- En fin, les PME ont peu de moyens et d'instruments à leur disposition pour signaler leur situation à des investisseurs potentiels (exemple pour les banques).

D'ailleurs, lorsque l'information existe, elle demeure toujours sujette au doute (peu crédible). En effet, la qualité de l'information produite par la PME dépend en grande partie de la qualité de l'équipe dirigeante et managériale qui la produit. Sachant que cette dernière, notamment dans les plus petites entreprises souffre d'une absence de pratique de gestion et stratégie financière.

- **Asymétrie d'information ex post :**

Selon le modèle de Williamson (1986), les propriétaires-dirigeants des entreprises ont tendance à cacher les résultats de leur entreprise afin de minimiser ses remboursements, ce qui incite les prêteurs, notamment les banques à contrôler constamment l'entreprise financée.

Les opérations de contrôle (ou de « monitoring ») interviennent une fois que l'entreprise financée ne respecte pas ses engagements vis-à-vis de sa banque. Cette démarche permet de contrôler et garantir, la conformité des résultats déclarés et de récupérer, le cas échéant, le montant requis.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

Dans ce contexte d'asymétrie d'information ex post et face au risque d'opportunisme des entreprises, la banque préfère carrément de se désengager, soit par une limitation des crédits accordés, soit par l'augmentation des taux d'intérêt.

Généralement, la banque opte pour la première solution. En raison de la faiblesse (l'opacité) de leur système d'information et de leur gestion centrée sur le propriétaire-dirigeant, les coûts de contrôle de l'entreprise par la banque en cas de litige sont très élevés. La perception du risque et le manque d'informations sont les principaux facteurs qui rendent les banquiers exigeants et enclins au rationnement du crédit vis-à-vis des entreprises, notamment si ses dernières sont pas déjà cliente de la banque (nouveaux clients). Le manque de transparence et de confiance conduits, par conséquent, les banques à ne pas accorder des crédits (prêts).

### 1.1.2 L'apport de la théorie de l'agence

Initialement, la théorie de l'agence a été développée à partir des relations entre actionnaires propriétaires de l'entreprise en tant que principal, d'une part, et les dirigeants en tant qu'agents de ses actionnaires, d'autre part. Ensuite, elle a été étendue aux conflits d'intérêts entre les emprunteurs et les prêteurs (banques). Et ce qui est étudié dans ce cas, est l'économie du contrat de dettes lorsque les prêteurs (banques) avancent des liquidités et prennent un risque de crédit (appelé aussi risque de contrepartie ou de signature) sur le montage juridico-économique qu'est l'entreprise. Cette dernière qui est considérée comme un ensemble d'actifs, industriels et financiers, qui dégage un « cash-flow » dont le niveau futur est aléatoire et incertain.

La collecte des ressources nouvelles par l'entreprise lui permettra d'investir d'avantage, si elle se finance par dettes (crédits bancaires) et que son projet est très rentable, la grande partie du profit revienne à l'entreprise. Par contre, si le projet d'investissement est un échec, suite à des investissements très risqués, l'entreprise sera en faillite (cessation de paiement). Dans ce cas, c'est les créanciers (banques) qui vont supporter les pertes engendrés par la prise de risque excessive.

En effet, on sait que juridiquement la responsabilité de l'entreprise se limite à leurs apports. Et la propriété de ce qui reste est transférée aux créanciers tels que les banques. Les capitaux propres de l'entreprise sont assimilables à une option d'achat des actionnaires sur le cash-flow aléatoire et la valeur des actifs : tout le profit (gain) leur revient si la cette valeur est supérieur à la valeur des dettes, à contrario, les entreprises n'exercent pas leur droit d'option sur les actifs et c'est les créanciers (banques) qui vont supporter les pertes.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

De ce fait, les entreprises sont tentées de s'endetter (emprunter) massivement quand il s'agit des projets les plus risqués. La présence dans les actifs de l'entreprise des projets plus risqués que la moyenne de ceux déjà existants, cela fait changer l'appréciation que les créanciers (prêteurs) et l'extérieur peuvent avoir de l'entreprise. Sachant bien que, ces projets les plus risqués offrent une forte probabilité (espérance) de rentabilité supérieure, en d'autre terme, un gain supplémentaire potentiel qui fait que compenser la perte éventuelle associée, car les actionnaires ne peuvent subir une perte que sur leurs apports, la perte éventuelle étant transférée aux créanciers ou prêteurs (banques par exemple).

Par conséquent, les prêteurs (les banques) savent que l'entreprise peut modifier le contenu du contrat juridico-économique d'endettement en s'endettant davantage pour s'engager et investir dans des projets plus risqués. Face à cela, les banques peuvent anticiper a priori le comportement future des entreprises en imposant des clauses contractuelles à leurs prêts (crédits) ou en fixant un taux d'intérêt plus élevé à leurs crédits. De ce fait, un coût d'emprunt plus élevé est supporté par l'entreprise lorsqu'elle émet de la nouvelle dette. Ces coûts sont des coûts d'agence découlant de la relation emprunteurs-prêteurs.

### 1.1.3 L'apport de la théorie du signal

C'est dans la notion d'asymétrie informationnelle que la théorie du signal trouve son origine. L'idée c'est que les prêteurs (les banques) ou d'une manière générale, les investisseurs extérieurs sont beaucoup moins informés sur la situation réelle de l'entreprise que les dirigeants.

De ce fait, les investisseurs extérieurs tels que les banques, vont interpréter les décisions de l'entreprise. Ces dernières, constituant un signal révélant une information sur sa situation réelle. Contrairement, l'entreprise dans son comportement, cherche à révéler une information « privée » aux investisseurs extérieurs (banques), cela afin de faire passer un message (un signal) positif<sup>45</sup>.

Le principe de l'analyse fournie par la théorie du signal, c'est que l'entreprise va financer ses nouveaux investissements en utilisant par ordre hiérarchique des sources de fond qui ne véhiculent pas de signaux négatifs <sup>46</sup> : d'abord par autofinancement, puis à l'aide de l'endettement, en fin, par émission d'actions.

---

<sup>45</sup> Hubert de la Bruslerie : Op.cit., P380

<sup>46</sup> Idem

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

- **L'émission d'actions**

Le recours à certains modes de financement plutôt qu'à d'autres constitue la première série des résultats. Ainsi, deux cas sont à distinguer lors d'émission d'actions nouvelles :

- Le premier cas, lorsque le cours d'action est sous-évalué, où le prix d'émission est trop bas, cela va causer un préjudice aux anciens actionnaires alors que l'entreprise est en meilleure situation que ne le révélerait une émission de titre à bas prix. Par conséquent, les dirigeants dépendant des anciens actionnaires refuseront d'émettre de nouvelles actions.
- Dans le deuxième cas, lorsque l'entreprise est sur évaluée, ce sont les nouveaux actionnaires qui vont payer plus cher, le profit est pour les anciens actionnaires. Donc, en observant que les nouvelles émissions d'actions, n'ont lieu que dans le cas où l'entreprise est surévaluée. De ce comportement, les investisseurs extérieurs tirent une information sur la situation financière moins bonne que prévu de l'entreprise.

En effet, l'émission d'actions constitue un signal négatif face auquel les investisseurs extérieurs vont répondre en exigeant un prix d'émission plus faible que le cours actuel<sup>16</sup>.

- **Le recours à l'endettement**

Le cadre de cette théorie du financement hiérarchique est parfaitement compatible avec l'idée d'un signal positif cette fois associé au recours à l'endettement. En effet, les dirigeants de l'entreprise ont la vraie connaissance de la probabilité des risques associés aux actifs de l'entreprise. S'ils sont confiants, et que leurs projets d'investissements sont moins risqués. Les dirigeants de l'entreprise sont incités à se financer par dette (crédit bancaire par exemple), car ils savent que l'entreprise a le pouvoir d'y faire face. Tel est l'intérêt des dirigeants qui savent en cas de faillite ils perdent leur place et leurs avantages<sup>47</sup>.

Par contre, si les dirigeants se financent par actions, cela peut constituer un signal négatif et faire penser que les projets sont risqués, donc, une faible confiance dans l'avenir. En rejetant (repoussant) la probabilité de faillite supérieure induite par l'endettement, les dirigeants de l'entreprise préfèrent alors le mode de financement par actions.

---

<sup>47</sup> Hubert de la Bruslerie : Op.cit., P381

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

S.ROSS (1997), en conclut qu'un niveau élevé d'endettement est un signal de bonne qualité que transmet l'entreprise à son environnement.<sup>48</sup>

Par ailleurs, La prise en compte du concept de « réputation » permet d'étendre la théorie du signal à l'établissement de la relation de long terme avec les prêteurs notamment les banques. La relation de long terme permet de recouvrir le déroulement séquentiel de plusieurs contrats de dettes (ligne de crédits). Face à la nécessité de renouveler son crédit à échéance, l'emprunteur ne souhaite pas être exposé à un refus, ni un rationnement ou à une hausse de taux d'intérêt, cela, suite à des difficultés de remboursement ou à une « tricherie » sur le résultat qui ferait déduire que l'entreprise est en situation moins bonne que ce qu'elle prétendait au départ.

Donc, l'entreprise souhaite convaincre les prêteurs (notamment les banques) qu'elle a sélectionné les projets les moins risqués, cela, pour en bénéficier des taux d'intérêts les plus faibles. En revanche, les prêteurs de leurs côté n'ont pas d'informations sur le caractère plus ou moins risqués des projets d'investissement sélectionnés par l'entreprise.

De ce fait, les prêteurs vont raisonner sur le calcul de l'entreprise qui veut se construire une réputation de bon payeur pour en bénéficier de taux d'intérêt plus faible. Et les prêteurs ont intérêt à s'engager implicitement à réduire la prime de taux d'intérêt destinée à rémunérer le coût d'information et le risque avec le temps. En assurant régulièrement ses paiements, l'entreprise émet un signal positif qui fait croire qu'elle a des projets d'investissements peu risqués qui ne la conduiront pas à des impayés ou à la faillite. Selon *P. NAVATTE*<sup>49</sup>, la capitale « réputation » est d'autant plus forte que la période sans défaut est longue. A long terme, on en déduit que les entreprises les plus établies vont choisir de préférence les projets peu risqués, pour ne pas perdre leur capital réputation et les gains en terme de taux d'intérêt faible. A Contrario, c'est les entreprises jeunes et sans réputation, qui peuvent retenir plus facilement des projets plus risqués.

- **L'autofinancement**

En principe, les entreprises les plus jeunes devraient posséder moins de dettes. A la limite, une entreprise jeune qui souhaiterait initier un processus de création de réputation pratiquera

---

<sup>48</sup> Cité par Hubert de la Bruslerie : Op.cit., P381

<sup>49</sup> Cité par Hubert de la Bruslerie : Op.cit., P381

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

un autofinancement de l'endettement pour être sûre de pouvoir y faire face dans toutes les circonstances<sup>50</sup>.

En revanche, les entreprises les plus anciennes et de bonne réputation devraient avoir un coût de financement plus faible et un ratio d'endettement plus élevé. Cela, en raison de bon signal émis à l'attention des prêteurs notamment des banques.

En plus de ses apports théoriques présentés précédemment, il y a lieu de présenter les apports de la théorie des coûts de transactions (qui est une théorie néo-institutionnelle de la firme). Cette théorie offre la possibilité de mettre en évidence la problématique informationnelle dans la relation banque-entreprise et propose un nombre de solutions à mise en œuvre pour réduire les risques associés à la transaction du crédit.

### 1.1.4 L'apport de la théorie des coûts de transaction

L'économie des coûts de transaction fait référence à trois catégories de hasards liés à l'échange, qui nécessitent des précautions contractuelles : la spécificité des actifs, la difficulté de mesure de performance et l'incertitude<sup>51</sup>.

- **La spécificité des actifs**

La spécificité des actifs émerge quand la relation exige des investissements spécifiques relationnels considérables, humains ou physiques. La présence de ces actifs spécifiques transforme la nature de l'échange. On passe de contrats classique dans lesquels l'identité des partenaires est inconnue à des contrats néoclassiques dans lesquels l'identité des partenaires est centrale.

Interrompre la relation entraîne pour la banque une perte de la valeur des investissements spécifiques. Pour faciliter la longévité de la relation, les banquiers recourent donc aux contrats formels en y spécifiant non seulement les actions à entreprendre en cas d'infraction, mais aussi une structure (service du contentieux) pour résoudre les conflits.

- **La difficulté de mesurer la performance**

La difficulté de mesurer la performance des projets d'emprunteur constitue aussi une source de hasard (risque). Quand la performance est difficile à mesurer, les parties peuvent limiter

---

<sup>50</sup> Idem, P382

<sup>51</sup>Eric LAMARQUE : « management de la banque : risque, relation client, organisation », Ed Pearson education.2005.P 115

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

leurs efforts dans l'accomplissement de l'accord. Les banquiers mettent en place des contrats très complexes qui servent à contrôler le comportement de l'emprunteur.

- **L'incertitude**

L'incertitude est au centre des problèmes relationnels, les parties (banque et emprunteurs) doivent faire face aux problèmes de hasard moral et de sélection adverses (d'anti sélection), et ce, à travers un contrat formel très complexe.

En générale, ces problèmes d'incertitude, en plus de la difficulté à mesurer la performance des projets et de la spécificité des actifs, rendent les contrats plus aléatoires.

Particulièrement, l'incertitude peut décourager la banque à faire des investissements spécifiques quand les modalités de contrôle appropriées sont absentes. Ce raisonnement, s'applique aussi à la difficulté de mesure de la performance.

### 1.2 L'APPORT DE LA THEORIE DES OPTIONS

A partir de la fin des années 60 les marchés financiers ont connu une expansion de leur activité qui a été accompagnée par une volatilité grandissante des cours des titres qui s'y transigent. Ces facteurs ont favorisé l'apparition des produits dérivés:

Un produit dérivés est une réponse à un besoin d'assurance, les produits dérivés permettent de se couvrir contre certains risques (une variation du prix d'une action, une baisse des taux d'intérêt etc.), de la même façon qu'un contrat d'assurance habitation couvre contre les dégâts consécutifs à un sinistre domestique. En effet, Les marchés de produits dérivés sont une réponse naturelle à ce besoin d'assurance : comme tout marchés.

Ils permettent à différents acteurs de se rencontrer pour faire des échanges mutuellement bénéfiques. Toutefois, ces échanges ne sont pas des biens physiques mais des "quantités de risque".

Un produit dérivé peut prendre plusieurs formes : les contrats à terme, contrat de swap ou encore celle des **options**<sup>52</sup>.

---

<sup>52</sup> Les options font partie de la famille des produits dérivés, c'est-à-dire que sa valeur dépend d'un autre actif financier, appelé sous-jacent. Il peut s'agir d'une action, d'un indice, d'un panier d'actions ou d'indices

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

Les options peuvent être utilisées que ce soit pour évaluer la valeur de l'entreprise, l'analyse de la structure du capital et de la politique de dividendes ou que ce soit dans le choix d'investissement et la **décision de financement**, (Ce qui nous intéresse).

- **Décision de financement:**

Pour évaluer les fonds propres, selon que l'entreprise puisse ou non faire face au remboursement en fin d'année, à l'échéance de la dette, ce qui revient à comparer le cours de l'action au prix d'exercice :

- Si le cours de l'action est inférieur ou égal au prix d'exercice,  $P < X$ , l'option est en dehors ou à parité et la valeur de l'OA (option achat) à l'échéance est nulle. De même, si à l'échéance, la valeur des actifs de l'entreprise est inférieure ou égale au montant dû aux créanciers,  $V$  (valeur des actifs)  $< B$  (montant dû), la valeur des fonds propres de la société est nulle.
- Si le cours de l'action est supérieur au prix d'exercice ( $P > X$ ), l'option est en dedans et la valeur de l'OA à l'échéance est égale à  $P - X$ . De même, si la valeur des actifs de l'entreprise est supérieure au montant dû aux créanciers,  $V > B$ , la valeur des capitaux propres  $CP = V - B$ . Dans cette hypothèse, la société peut faire face à ses engagements, et la valeur des capitaux propres est égale à la différence (au « résidu ») entre la valeur de l'entreprise  $V$  et le montant dû aux créanciers  $B$ .

Ce raisonnement qui révèle la nature contingente de la valeur des fonds propres, permet d'évaluer la valeur des différentes composantes de la structure financière en fin d'année.

**Exemple 1 :** Supposons qu'à l'échéance, la valeur des actifs de l'entreprise soit  $V = 4\,000$  DA (hypothèse 1 favorable) ou  $V = 2\,000$  DA (hypothèse 2 défavorable). Le montant dû aux créanciers est de  $B = 2\,300$  DA.

	<i>hypothèse 1</i>	<i>hypothèse 2</i>
<i>Valeur des capitaux propres</i>	$CP = V - B = 1\,700$	$CP = 0$
<i>Valeur des dettes financières</i>	$D = B = 2\,300$	$D = V = 2\,000$
<i>Valeur de l'entreprise</i>	$V = CP + D = 4\,000$	$V = CP + D = 2\,000$

Si l'entreprise est dans l'incapacité de rembourser les créanciers, les actionnaires abandonnent leur OA sur l'actif économique et les capitaux propres ont une valeur nulle. Les créanciers financiers se remboursent en liquidant les actifs. Toutefois, ils sont perdants, car  $V$  la valeur

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

des actifs de 2 000 est inférieure à  $B = 2\,300$ , le montant qui leur est dû. Cette analyse, cependant, n'est valide que si la responsabilité des actionnaires est limitée. Dans le cas contraire, la valeur des capitaux propres des actionnaires serait négative et égale à  $-300$  ; les actionnaires devraient faire appel à leur patrimoine personnel pour rembourser les créanciers.

Mais actionnaires ont possibilité de vendre les actifs au prix d'exercice  $B$  et de limiter leur responsabilité :

En introduisant les OV (options vente) et en recourant à la relation de parité, qui pour des options sur action est telle que :

$$c = P - X / (1 + rF) + v.$$

<b>c</b>	Valeur de l'action	<b>r</b>	Taux d'intérêt (dette)
<b>P</b>	Prix actuelle	<b>v</b>	Valeur d'une option vente sur les actifs d'une entreprise
<b>X</b>	Prix initial		

En peut adapter cette relation pour évaluer une société, on obtient

$$CP = V - B / (1+r) + v.$$

Reprenons l'exemple 1: ici ( $r$ ) c'est le taux d'intérêt  $r=15$  et  $v$  (minuscule) c'est la valeur d'un actifs (OV).

Avec  $B = 2000 + 2000 * 15 \% = 2300$  /ou  $2000 (1+r) = 2300$ .

Alor avec l'hypothèse 1 on aura :  $4000-2300/1.15+v$

La valeur des capitaux propres se décompose selon le schéma suivant :

$$\text{Valeur des capitaux propres } C = \frac{\text{Valeur de l'entreprise } V - B \text{ au taux sans risque du montant dû aux créanciers}}{(1 + r) + \text{Valeur d'une OV sur les actifs de l'entreprise}}$$

L'OV représente pour les actionnaires la possibilité de vendre les actifs au prix d'exercice  $B$  et de limiter leur responsabilité. À l'échéance, deux cas sont à distinguer :

- la valeur de l'entreprise est supérieure au montant à rembourser,  $V > B$ , par exemple, pour  $V = 4\,000$  ; les actionnaires peuvent rembourser, l'OV est en dehors (ou à parité) et a une valeur  $v$  égale à zéro.
- la valeur de l'entreprise est inférieure au montant à rembourser,  $V < B$ , par exemple, pour  $V = 2\,000$  ; à l'échéance, la valeur de l'OV,  $v = B - V = 300$ ; les actionnaires ne peuvent rembourser, l'OV est en dedans et les actionnaires l'exercent pour limiter leur responsabilité. Les créanciers «acceptent» d'éteindre leur créance  $B = 2\,300$  en

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

recevant les actifs d'une valeur  $V = 2\,000$ . Sans cette OV, la valeur des capitaux propres serait négative  $CP = V - B = 2\,000 - 2\,300 = -300$ . La valeur de la clause de responsabilité limitée est celle de l'OV.

### L'évaluation des capitaux propres à partir de la relation de Black et Scholes :

$$CP = VN(d1) - Be^{-rF}t N(d2).$$

$V$  la valeur de marché des actifs de l'entreprise et  $B$  le montant dû aux créanciers en fin d'année. Toujours par analogie, on peut mettre en évidence l'incidence des différents déterminants de la valeur des fonds propres en substituant  $V$  la valeur de l'entreprise au cours de l'action,  $B$  au prix d'exercice et l'écart-type du taux de rentabilité économique à la volatilité de l'action. On en déduit que :

- La valeur des fonds propres  $CP$  croît avec  $V$  la valeur de l'entreprise (en valeur de marché)

Valeur de l'entreprise  $V$  - VA au taux sans risque du montant dû aux créanciers  $B$  + Valeur d'une OV sur les actifs de l'entreprise = Valeur des capitaux propres  $CP$

- La valeur des fonds propres varie de façon inverse au montant de  $B$ , autrement dit, plus le montant des engagements financiers est important plus la valeur des fonds propres est faible. Le risque de faillite a une influence défavorable sur la valeur des fonds propres. La valeur de  $B$  est d'autant plus forte que  $r_d$  le taux d'intérêt supporté par l'entreprise est élevé;
- Plus l'échéance des remboursements sont éloignée, plus la valeur des fonds propres est forte
- Plus le taux d'intérêt sans risque est élevé, plus la valeur des capitaux propres est importante ;
- Plus l'écart-type du taux de rentabilité économique - le risque d'exploitation - est élevé, plus la valeur des fonds propres s'accroissent. Les actionnaires ont intérêt à entreprendre les investissements les plus risqués pour s'enrichir.

À la différence des options sur actions, les dirigeants ont la possibilité d'agir sur les différentes variables. Le risque d'exploitation dépend de la politique d'investissement, l'échéancier des dettes financières peut être renégocié. Ce rôle actif des dirigeants peut entraîner des conflits d'agence avec les créanciers. Par exemple, si les créanciers ont accepté de financer un programme d'investissement en fonction d'un niveau de risque déterminé et que les dirigeants, contrairement à ce qui était prévu, s'engagent dans des investissements plus

# CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

risqués, ils augmentent la valeur des fonds propres, mais au détriment de la valeur des dettes financières

Au-delà de l'intérêt direct des options comme outils de spéculation et de couverture du risque, la théorie des options offre une vision rénovée de la structure financière et ouvre des perspectives pour évaluer l'entreprise, les dettes financières risquées et permettre aux deux parties de prendre une décision de financement ou d'investissement.

## 1.3 LA THEORIE DU RATIONNEMENT DU CREDIT

Le comportement du banquier rationnel face aux emprunteurs, est qu'au lieu d'ajuster l'offre et la demande par les taux d'intérêt, il limite la quantité de crédits, Alors que les autres marchés s'équilibrent par des ajustements de prix<sup>53</sup> la pratique bancaire consacre l'ajustement par les quantités, le taux d'intérêt, débiteur étant fixé.

Dans la limitation de crédit le banquier est certain que l'emprunteur ne pourrait rembourser un montant qui dépasse le seuil de solvabilité.

On suppose donc que l'emprunteur demande à sa banque un crédit  $U$  en promettant de reverser  $S = (1 + r) E$  à l'échéance. L'établissement sollicité évalue de son côté la distribution de probabilité subjective d'un remboursement  $X$ , dont la, densité  $f(x)$  est supposée indépendante du crédit accordé.

Et si le montant à rembourser dépasse le **seuil de solvabilité**  $M$ <sup>54</sup> alors le crédit ne sera pas accordé, et l'attitude à prendre vis-à-vis du demandeur est déterminé en calculant un ratio :

$$\frac{EY}{EZ} = \frac{\text{Rendement escompté}}{\text{Perte escomptée (par rapport au crédit offert)}}$$

Les premiers chercheurs ont, explicité les raisons pour lesquelles l'intermédiaire financier limitait son offre à un emprunteur, sans bien prendre conscience qu'une partie du phénomène était laissée dans l'ombre.

C'est, pourquoi, **la théorie du rationnement** a dû expliquer, la limitation des crédits à n'importe quel taux débiteur.

- **De la limitation au rationnement du crédit :**

---

<sup>53</sup> C'est ce qu'enseigne la théorie microéconomique. Néanmoins, l'équilibre des marchés de facteurs ne se réalise pas de cette manière dans le système keynésien.

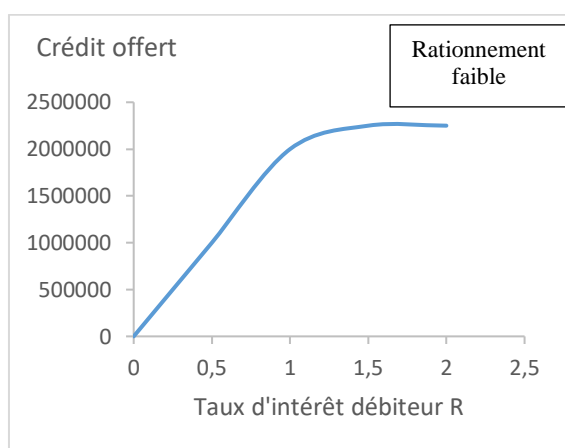
<sup>54</sup>La densité de probabilité  $f(x)$  prend donc une valeur nulle pour  $X \geq M$

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

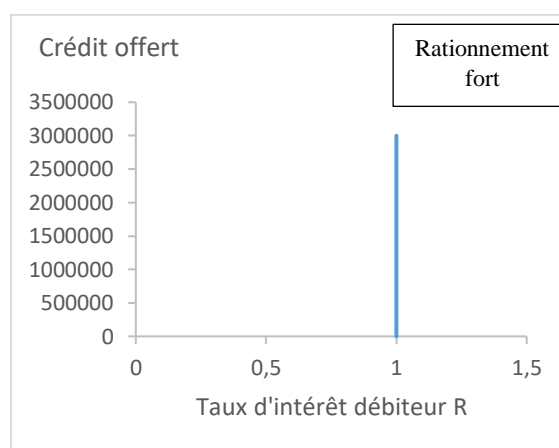
Depuis les années 60, l'interprétation du phénomène de rationnement s'est considérablement enrichie.

FREIMER et GORDON distinguent deux types de rationnement : l'un "faible" et l'autre "fort". Un banquier qui pratique **un rationnement faible** consentira des sommes croissantes au prix d'un relèvement du taux débiteur, et ce jusqu'à un point où il refusera tout concours supplémentaire à quelque taux que ce soit.

En revanche, le banquier qui pratique **un rationnement fort** choisit un taux débiteur considéré comme usuel et offre à ce taux tous les crédits demandés à concurrence d'une limite déterminée qui ne sera dépassée à aucun prix.



**Graphique 1**



**Graphique 2**

**Remarque : à ne pas prendre en compte les taux et les montants sur les graphiques**

Les graphiques résultent des calculs numériques auxquels FREIMER et GORDON ont procédé pour simuler des courbes d'offre et de demande correspondant à diverses classes de risque.

Mais les deux économistes JAFFEE et MODIGLIANI ont démontré que les théories du rationnement **faible** ou **fort** sont toutes les deux incomplètes, car le risque bancaire provoque un "retour en arrière" inhabituel de la courbe d'offre, Et ils rattachent le rationnement du crédit à une théorie formelle des taux débiteurs appliqués par les banques aux demandeurs. Du même coup, ils évitent de confondre la définition du phénomène avec des hypothèses a priori de comportement<sup>55</sup>.

<sup>55</sup> L'existence d'un rationnement faible suppose que les banques peuvent modifier le taux d'intérêt débiteur. Cela pourrait se passer si elles se comportaient comme autant de monopoles discriminants. Au contraire, l'existence d'un rationnement fort suppose par exemple que le taux débiteur est fixé rigidement par un cartel.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

Et ils démontrent que (**l'étude approfondie, de la relation entre la banque et chacun de ses clients**)<sup>56</sup> ne suffit pas à expliquer et encore moins à évaluer le rationnement du crédit. Elle permet juste de comprendre que son attribution ne saurait être illimitée parce qu'une créance nouvelle doit être gagée sur une anticipation réaliste des revenus futurs. Pour aller plus loin, il faut examiner les forces qui déterminent le ou les taux débiteurs de la banque et, même l'ensemble des banques.

Ce qui a poussé à revoir la théorie et a trouvé la solution au problème en décomposant la théorie en deux, chacune adaptée à une forme de crédit long ou moyen terme :

- **La théorie statique du rationnement du crédit** : En longue période, l'institution financière choisira le taux (ou la gamme de taux) qui maximise le profit escompté. Le rationnement de certains crédits à ce taux est d'origine **statique** pour les crédits à long terme. et qui veut dire que le taux d'intérêt est fixe et appliqué à tous les clients sans différenciation pour les crédits à long terme. Selon le cadre théorique de JAFFEE et MODIGLIANI.<sup>57</sup>
- **La théorie Dynamique du rationnement du crédit** : est celui qui survient à court terme parce que des contraintes passagères entravent l'ajustement du taux à sa valeur d'équilibre. Et qui veut dire que le taux d'intérêt sera imposé différemment à chaque client de la banque, Ce qui implique (**Le rationnement individuel des crédits**) et cela pour les crédits à court terme.

La théorie du rationnement fixe crédit par crédit le taux d'intérêt débiteur, le rang de classement et le montant que la banque déciderait d'accorder à chaque emprunteur si elle disposait de fonds illimités, en d'autres termes, elle permet de tracer une courbe de rendement.

Les conditions du marché monétaire et de (l'open market) déterminent en retour une courbe de coût. Le volume optimal de crédits est atteint quand le rendement marginal est égal au coût marginal ; s'il est inférieur au montant qui aurait été accordé spontanément, les banques choisissent les restrictions supplémentaires en conservant les priorités d'attribution qu'elles s'étaient fixées et en sélectionnant les prêts marginaux de manière à tendre le plus possible vers la diversification désirée aux taux actuels.

---

<sup>56</sup> théories du rationnement faible ou fort

<sup>57</sup> D.M. Jaffee, F. Modigliani, op. cit., pp. 855-65.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

### CONCLUSION :

Ce premier chapitre a porté essentiellement sur la banque et ses crédits et leur risques et plus particulièrement sur le risque crédit, et comment la théorie financière a pu apporter des éclaircissements sur des phénomènes et des problèmes bien connus des économistes.

Ainsi, la prévention du risque de contrepartie s'effectue de façon individualisée avec la prise de garanties, le partage du risque et les dérivés de crédit. Quant à la prévention globale qui s'applique au portefeuille d'actifs à risque de contrepartie, la banque utilise la titrisation ou la défaisance.

Et les décisions des créanciers (ici banques) peuvent être aussi éclairées par les apports de la théorie financière, notamment de la théorie des options. L'interprétation des capitaux propres en tant qu'option particulière montre que les actionnaires ont intérêt à entreprendre des investissements risqués, au détriment de l'intérêt des créanciers.

Ces derniers peuvent se protéger contre les substitutions d'actifs qui peuvent intervenir après l'octroi du prêt, notamment en prenant des garanties ou par toute voie contractuelle jugée efficace. La théorie des options procure également un cadre pertinent pour l'analyse du risque de faillite. Ainsi, on peut montrer que le risque de faillite décroît avec la valeur des actifs et le taux d'intérêt, et croît avec le montant à rembourser.

Donc la gestion du risque est conditionnée par la connaissance des éléments qui peuvent renseigner le banquier sur les difficultés rencontrées par l'entreprise avant octroi de crédit. Mais aussi, du suivi tout au long de la relation de prêt une fois le crédit est accordé.

Un modèle pertinent de prédiction des difficultés devrait prioritairement s'appuyer sur ces résultats.

Et dans le deuxième chapitre qui est le cadre méthodologique nous allons parler sur l'évolution du système bancaire en Algérie faire une étude de terrain sur les quantités de crédit octroyés par les banques selon les rapports de la banque d'Algérie, et un questionnaire complété par les banquiers sur les critères qui influencent sur la décision de l'octroi du crédit.

# CHAPITRE II

## **CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE**

### **Introduction**

Depuis le début de la décennie 1990, le secteur bancaire en Algérie est engagé dans une mutation qui devrait se traduire par une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides. Son rôle est fixé par la loi régissant les banques et les établissements de crédit. Par ailleurs, celle-ci affirme la tutelle de fait du ministère des finances sur la banque centrale et les établissements de crédit.

L'activité bancaire en Algérie s'est nettement améliorée depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990. Avant cela, l'économie algérienne était une économie administrée de fonds pour financer les projets de la politique d'industrialisation à travers les entreprises publiques adoptée par l'état. L'ordonnance de 2003 relative à la monnaie et le crédit qui a abrogé la loi de 1990, s'inscrit en théorie dans le même sillage et offre un nouveau cadre juridique pour l'exercice des opérations de banque, comparable en tous points à celui en vigueur dans les pays à économie libérale.

L'objet de ce chapitre est de présenter l'état des lieux des banques algériennes avec ces différents acteurs (section 1) en suite, nous allons présenter le cadre méthodologique de l'enquête, l'échantillon (section 2)

### **SECTION 1 : TERRAIN DE RECHERCHE**

#### **1.1. Evolution du système bancaire algérien :**

Après 132 ans de colonisation française, une guerre longue et meurtrière, l'Algérie est enfin indépendante le 05 juillet 1962. Mais pauvre et sous-développé. L'Etat se trouve face au besoin d'un développement rapide de l'économie. Le gouvernement met alors en place un processus de développement en adoptant une démarche selon laquelle il fallait investir en priorité dans des industries lourdes pour entraîner tous les autres secteurs de l'économie ; d'où la nécessité de la nationalisation des entreprises et la planification de l'économie.

Pour rester dans le sujet du choix du thème, nous projetons cette évolution sur le secteur bancaire algérien. Ceci sera développé suivant cinq périodes.

##### **1.1.1. La première période de l'indépendance à 1966**

L'ère allant de 1962 à 1966 se caractérise par la concrétisation de la souveraineté monétaire, émanant de la souveraineté nationale donnant naissance à une monnaie nationale, le Dinar Algérien. Trois institutions furent créées ;

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

- **La banque centrale d'Algérie « BCA »** : responsable de l'émission des billets de banque et de la régulation de la circulation monétaire, créée par la loi n°62-144 du 12 décembre 1962<sup>1</sup>.
- **La caisse algérienne de Développement « CAD »** : chargée du financement des programmes d'investissement publics et des programmes d'importation, créée par la loi n°63-165 du 03 mai 1963<sup>2</sup>.
- **La caisse nationale d'épargne et de prévoyance « CNEP »** : dont la mission consiste essentiellement en la collecte de l'épargne dans le but de soutenir la construction des logements, créée par la loi n°64-227 du 10 août 1964<sup>3</sup>.

### 1.1.2. La deuxième période de 1966 à 1970 :

Dans le but de la nationalisation des banques étrangères installées en Algérie lors de l'époque de la colonisation, trois banques algériennes ont vu le jour.

- **La Banque Nationale d'Algérie « BNA »** : créée par l'ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966.
- **Le Crédit Populaire d'Algérie « CPA »** : crée par l'ordonnance n°66-366 du 19 décembre 1966.
- **La Banque Extérieure d'Algérie « BEA »** : créée par l'ordonnance n°67-204 du 01 octobre 1967<sup>4</sup>.

### 1.1.3. La troisième période de 1970 à 1978 :

Pour répondre aux besoins de financement des investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement économiques de l'Algérie, la caisse Algérienne de Développement « CAD », laisse place, en Mai 1972, à la Banque Algérienne de Développement « BAD ».

---

<sup>1</sup> Abdelkrim NAAS, « le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », éd INAS, paris, 2003, p11.

<sup>2</sup> Abdelkrim NAAS, « le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », éd INAS, paris, 2003, p15.

<sup>3</sup> Abdelkrim NAAS, « le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », éd INAS, paris, 2003, p15.

<sup>4</sup> Abdelkrim NAAS, « le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », éd INAS, paris, 2003, p15.

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

### 1.1.4. La quatrième période de 1978 à 1986 :

Une restructuration du secteur bancaire a été engagée dans le but de diminuer certaines banques d'un poids financier qui devenait insoutenable. Deux banques naissent durant cette période pour appliquer le principe de spécialisation des banques.

- **La Banque Agricole du Développement Rural « BADR »** : créée par le décret du 13 mars 1982.
- **La Banque de Développement Local « BDL »** : créée par le décret du 31 avril 1985.

### 1.1.5. La cinquième période de 1988 à ce jour :

Cette dernière période se caractérise par la promulgation de plusieurs lois relatives aux réformes économiques dont la plus importante est celle de la monnaie et du crédit N°90-10 en date du 14-04-1990, dont le but est la libéralisation de la banque centrale du joug de la gestion administrative de l'Etat. D'autres lois de réforme ont été promulguées telles que la loi des finances 1994 et sa loi complémentaire comportant l'ouverture des EPE aux capitaux privés nationaux ou étrangers visant le retrait de l'Etat de la sphère économique.

## 1.2. INDICATEURS DE L'INTERMEDIATION BANCAIRE :

Avec la cessation d'activité d'un établissement financier spécialisé dans le crédit à la consommation, le nombre de banques et d'établissements financiers s'élève, à fin 2018, à vingt (20) banques et huit (08) établissements financiers dont<sup>5</sup> :

**Tableau 2.1** : Banques et établissements financiers en activité

---

<sup>5</sup> [www.bank-of-algeria.dz/](http://www.bank-of-algeria.dz/) chapitre IV .page54. consulter le 30/12/2021 à 22h20mn

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>A) Banques</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Banques publique</b>	6	6	6	6	6
<b>Banques privée</b>	14	14	14	14	14
<b>B) Etablissements financiers</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Etablissements financiers publiques</b>	6	6	6	6	6
<b>Etablissements financiers privées</b>	3	3	3	3	2
<b>C) Total</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>28</b>

Source : Banque d'Algérie

- deux (2) établissements financiers publics ;
- cinq (5) sociétés de leasing dont trois (3) publiques ;
- une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque qui a opté, à fin 2009, pour le statut d'établissement financier.

A fin 2018, le réseau des banques publiques demeure prédominant avec 1 151 agences, contre 1 145 en 2017 ; celui des banques privées s'établit à 373 agences contre 355 à fin 2017 et celui des établissements financiers se stabilise à 95 agences. Le total des guichets d'agences de tout le système bancaire, comptabilise 1 619 agences, contre 1 606 en 2017, soit une agence pour 26 560 habitants contre une agence par 26 276 habitants en 2017

**Tableau 2.2** : Evolution du secteur bancaire Algérien (nombre d'agences).

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

	2014	2015	2016	2017	2018
A) Banques	<b>1445</b>	<b>1469</b>	<b>1489</b>	<b>1511</b>	<b>1524</b>
Banques publiques	1113	1123	1134	1146	1151
Banques privées	332	346	355	365	373
B) Etablissements financiers	<b>86</b>	<b>87</b>	<b>88</b>	<b>95</b>	<b>95</b>
Etablissements financiers publiques	77	78	79	79	80
Etablissements financiers privées	9	9	9	16	15
Total	<b>1531</b>	<b>1556</b>	<b>1577</b>	<b>1606</b>	<b>1619</b>

Source : banque d'Algérie -2017 : donnés actualisés - 2018 : donnés provisoires

Le ratio population active/guichets bancaires a légèrement augmenté en 2018, soit un guichet pour 8 154 personnes en âge de travailler contre 8 139 personnes en 2017. Quant aux centres des chèques postaux, ils disposent<sup>6</sup>, à fin 2018, de 3 811 agences réparties sur le l'ensemble du territoire national.

Soit un établissement postal pour 3 261 personnes actives. Au total, l'ensemble des agences des banques et des chèques postaux s'élève à 5 335, soit une agence pour 2 329 personnes en 2018 contre 2 341 personnes en 2017. Le nombre de comptes bancaires actifs en dinars est passé de 11 665 626 comptes en 2017 à 12 000 601 comptes en 2018, soit une hausse de 2,87 %. Les personnes morales représentent 10,04 % du total de ces comptes (soit 1 204 300 comptes en 2018) et les personnes physiques 89,96 % (soit 10 796 301 comptes en 2018).

Le nombre de comptes bancaires actifs en devises a enregistré une baisse de 4,13 %, passant de 4 465 715 comptes en 2017 à 4 281 341 comptes en 2018. Les personnes morales

<sup>6</sup> [www.bank-of-algeria.dz/](http://www.bank-of-algeria.dz/) chapitreIV page 55.consulter le 03/01/2022 à 11h00mn

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

représentent 1,76 % du total de ces comptes (soit 75 227 comptes en 2018) et les personnes physiques 98,24 % (soit 4 206 114 comptes en 2018).

Le niveau de bancarisation, en termes de nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle (comptes actifs en dinars et en devises) et par le centre des chèques postaux, est en légère progression en 2018 et s'établit à 3,03 comptes par personne en âge de travailler contre 2,97 comptes en 2017.

### 1.3. Acteurs du système bancaire :

Le système bancaire algérien compte vingt (20) banques dont six publiques et dix (10) établissements financiers dont un établissement à vocation spécifique et cinq (05) bureaux de liaison. Ces institutions sont supervisées par la Banque d'Algérie dont le capital est entièrement souscrit par l'Etat. Cet organe est chargé, entre autres, de la supervision et du contrôle des opérations bancaires et de l'application des règlements du Conseil de la monnaie et du crédit. La Banque d'Algérie organise et gère une centrale des risques et une centrale des impayés. Le tissu bancaire s'articule comme le montre le tableau suivant autour de 1533 agences et est couvert à 75% par les banques publiques qui prédominent avec 1148 agences réparties sur toutes les wilayas contrairement aux banques privées dont la majorité est concentrée sur les grandes wilayas du nord, avec 25% de couverture du secteur bancaire soit avec 363 agences.

Certaines banques étrangères ont joué un rôle non négligeable dans la densification du réseau d'agences bancaires. Deux banques privées disposent d'un réseau supérieur à 70 agences :

BNP Paribas avec 71 agences et Société Générale avec 91 agences. Par ailleurs, ces deux banques sont avec la Gulf Bank Algeria (63 agences) les seules banques privées à avoir développé une activité assez significative en matière le Retail-Banking (banques de détail). Contrairement aux autres banques qui s'orientent vers le segment corporate (Natixis Algérie (28 agences) et ABC (25 agences)). Quant aux établissements financiers, ils disposent de 88 agences.

Quant aux ressources humaines, le secteur bancaire algérien comptait en 2017, un effectif de 37.303 employés, toute qualification confondue, ci-dessus repris dans le tableau. Dont 80% de l'effectif est centré dans les banques publiques soit 30.042 employés. La BADR à elle seule recrute 7.000 employés suivie de la BNA et de la BEA avec 5.000 employés dans chacune. Le

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

secteur privé emploie 7261 personnes soit 20% du personnel bancaire en Algérie, recruté principalement au sein de la Société Générale ; la BNP Paribas et la Gulf Bank Algeria.

### 1.4. Ressources collectées :

L'activité collecte des ressources à vue et à terme des banques a connu une progression de 9,8 % en 2018 contre 13,1 % en 2017. En incluant les dépôts affectés en garantie d'engagements par signature (crédits documentaires, avals et cautions), le total des dépôts collectés à fin 2018, a augmenté de 6,7 % contre 12,7 % en 2017<sup>7</sup>.

**Tableau 2.3** : Evolution des ressources collectées des banques

En milliards de dinars fin de période

Nature de dépôts	2014	2015	2016	2017	2018
<b>A) Dépôts à vue</b>	<b>4434.8</b>	<b>3891.7</b>	<b>3732.2</b>	<b>4 499.0</b>	<b>4880.5</b>
Banque publique	3712.1	3297.7	30660.5	3765.5	4054.7
Banques privée	722.7	594.0	671.0	733.5	825.8
<b>B) Dépôts à terme</b>	<b>4083.7</b>	<b>4443.4</b>	<b>4409.3</b>	<b>4708.5</b>	<b>5232.6</b>
Banque publiques	3793.6	4075.8	4010.8	233.0	4738.3
Dont : dépôts en devises	348.8	428.8	412.8	456.9	544.1
Banque privées	290.1	367.6	398.6	475.5	494.3
Dont : Dépôts en devises	56.0	67.2	66.6	86.5	106.0
<b>C) Dépôts en garantie</b>	<b>599.0</b>	<b>865.7</b>	<b>938.4</b>	<b>1024.7</b>	<b>809.6</b>
Banque publique	494.4	751.3	833.7	782.1	626.7
Dont : Dépôts en devises	1.4	8.8	3.9	2.1	2.9
Banque privées	104.6	114.4	104.4	242.6	182.9
Dont : Dépôts en devises	1.9	1.8	6.3	4.6	6.2

<sup>7</sup> [www.bank-of-algeria.dz/](http://www.bank-of-algeria.dz/) chapitreIV page 56.consulter le 05/01/2022 à 21h15mn

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

<b>D) Total des ressources collectées</b>	<b>9117.5</b>	<b>9200.8</b>	<b>9079.9</b>	<b>10232.2</b>	<b>10922.7</b>
Part des banques publiques	87.74%	88.30%	87.06%	85.81%	86.24%
Part des banques privées	12.26%	11.70%	12.94%	14.19%	13.70%

Dépôts de garantie des engagements pare signatures -2017 : donnés actualisés-2018donnés provisoires

Par nature de dépôts, les dépôts à vue ont augmenté de 8,5 % à fin 2018, contre 20,5 % l'année précédente, passant de 4 499,0 milliards de dinars à fin 2017 à 4 880,5 milliards de dinars à fin 2018. Cette hausse résulte de l'augmentation des dépôts à vue du secteur des hydrocarbures, notamment dans les banques publiques où ils se sont accrus de 19,1 %. Hors dépôts du secteur des hydrocarbures, les dépôts à vue dans les banques ont augmenté de 5,1 % à fin 2018 contre 8,6 % à fin 2017. Par type de banques, les dépôts à vue collectés par les banques privées ont enregistré un accroissement supérieur à celui des dépôts collectés par les banques publiques (12,6 % contre 8,5 %).

Ces évolutions ont fait légèrement progresser la part des dépôts à vue des banques privées dans le total des dépôts à vue, de 16,3 % à fin 2017 à 16,9 % à fin 2018, alors que celle des banques publiques est en léger recul passant de 83,7 % à fin 2017 à 83,1 % à fin 2018.

En ce qui concerne l'évolution des dépôts à terme, leurs encours passent de 4 708,5 milliards de dinars à fin 2017 à 5 232,6 milliards de dinars à fin 2018, soit un accroissement de 11,1 %. Cette hausse des dépôts à terme est plus forte au niveau des banques publiques (11,9 % contre 5,5 % en 2017) qu'au niveau des banques privées (4,0 % contre 19,3 % en 2017). Concernant les dépôts en devises, inclus dans la catégorie des dépôts à terme, ils sont en hausse de 19,6 % pour l'ensemble du système bancaire (19,1% dans les banques publiques et 22,4 % dans les banques privées). Ainsi, la part des dépôts à terme dans le total des dépôts collectés (à vue et à terme), passe de 51,1 % à fin 2017 à 51,7 % à fin 2018. Les dépôts reçus en garantie des engagements par signature des banques (crédits documentaires, avals et cautions), sont en baisse de 21,0 % en 2018.

Cette baisse concerne, notamment, les dépôts de garantie des crédits documentaires (-28,2 %) et est plus élevée dans les banques privées (-24,6 %) que dans les banques publiques (-19,9 %). Enfin, à fin 2018, la part des ressources collectées par les banques publiques prédominent

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

toujours avec 86,2 % (85,8 % à fin 2017) du total des ressources collectées par l'ensemble des banques<sup>8</sup>.

Quant aux banques privées, leur part est en baisse et passe de 14,2 % à fin 2017 à 13,8 % à fin 2018. Concernant la répartition des dépôts par secteur institutionnel à fin décembre 2018, les dépôts collectés auprès du secteur public ont augmenté de 7,6 %, soit une progression plus modérée que celle enregistrée à fin décembre 2017 (22,4%). Aussi, la part de ces dépôts dans le total des dépôts à vue et à terme collectés par les banques, passe de 40,6 % en 2017 à 39,7 % en 2018, soit une baisse de 0,9 point de pourcentage.

De même, les dépôts collectés auprès du secteur privé, ont connu une hausse appréciable de 11,8 % à fin 2018 contre 4,9 % à fin 2017 et 4,6 % à fin 2016. Cette évolution s'est matérialisée par la hausse de la part des dépôts du secteur privé (entreprises privées, ménages et associations) dans les banques, dans le total des dépôts à vue et à terme. Cette part, qui était de 59,4 % à fin 2017, s'est établie à 60,3 % en 2018.

**Tableau 2.4** : Répartition des dépôts par secteurs institutionnels

En milliards de dinars fin de période

Crédits des banques/secteur	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits au secteur public	<b>3382,2</b>	<b>3688,9</b>	<b>3952,8</b>	<b>4311,8</b>	<b>4944,2</b>
<b>Banques publiques</b>	3373,4	3679,5	3943,3	4302,3	4934,7
<b>Crédits directs</b>	3210,3	3521,9	3789,5	4154,0	4786,0
<b>Achat d'obligations</b>	163,1	157,6	153,8	148,3	148,7
<b>Banques privées</b>	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
<b>Crédits directs</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Achat d'obligations</b>	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5

<sup>8</sup> [www.bank-of-algeria.dz/](http://www.bank-of-algeria.dz/) chapitreIV page 57.consulter le 10/01/2022 à 13h50mn

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Crédits au Secteur Privé	<b>3120,0</b>	<b>3586,6</b>	<b>3955,0</b>	<b>4566,1</b>	<b>5028,9</b>
<b>Banques publiques</b>	2338,7	2687,1	2982,0	3401,7	3701,4
<b>Crédits directs</b>	2339,5	2685,4	2982,0	3401,7	3701,4
<b>Achats d'obligations</b>	0,2	1,7	0,0	0,0	0,0
<b>Banques privées</b>	781,3	899,5	973,0	1164,4	1328,5
<b>Crédits directs</b>	781,3	899,5	973,0	1164,4	1328,5
<b>Achats d'obligations</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total des crédits distribués</b>	<b>6502</b>	<b>7275,6</b>	<b>7907,8</b>	<b>8877,9</b>	<b>9974,0</b>

Au sein du secteur économique public, les dépôts à vue des entreprises publiques et autres organismes publics, ont enregistré une hausse de 9,3 % en 2018, passant de 2 325,8 milliards de dinars à fin 2017 à 2 542,6 milliards de dinars à fin 2018 et représentent ainsi 67,5 % du total des dépôts du secteur public contre 66,4 % à fin 2017, soit un rythme d'augmentation des dépôts à vue bien en deçà de celui de 2017 qui était de 31,0 %.

Quant aux dépôts à terme des entreprises publiques, ils ont progressé de 4,1 % en 2018, contre une croissance de 8,3 % en 2017 et une baisse de 11,3 % en 2016. En ce qui concerne le secteur économique privé, la hausse des dépôts collectés auprès des entreprises privées (17,1 % en 2018 contre 7,4 % en 2017) est plus importante que celle des dépôts collectés au niveau des ménages et associations (9,4 % en 2018 contre 3,8 % en 2017).

Aussi, à l'instar des années précédentes, bien qu'en légère baisse, comparativement à celles de 2017 et 2016, la part des dépôts des ménages et associations par rapport au total des dépôts du secteur privé, demeure importante (67,7 % contre 69,2 % à fin 2017 et 69,9 %). Enfin, en termes de parts relatives, à fin 2018, les dépôts collectés à vue et à terme auprès des entreprises et autres organismes publics, des ménages et des entreprises privées représentent respectivement 37,2 %, 38,3 % et 18,3 % du total contre 38,0 %, 38,5 % et 17,1 % à fin 2017. Les organismes de sécurité sociale, de retraite et des assurances, les institutions privées à but

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

non lucratif au service des ménages et l'administration locale se partagent le reliquat de 6,2 % à fin 2018 contre 6,4 % à fin 2017<sup>9</sup>.

### 1.5.Crédits distribués

La croissance des crédits à l'économie a concerné aussi bien les crédits au secteur public, qui se sont accrus de 14,67%, que les crédits au secteur privé, qui ont augmenté de 10,16 %, contre, respectivement, 9,08% et 15,45% de hausse en 2017. En termes de contribution à la croissance des crédits à l'économie, les crédits au secteur public ont contribué à hauteur de 57,69 % et les crédits au secteur privé à hauteur de 42,31%. Contrairement aux années 2015, 2016 et 2017, la progression plus faible des crédits au secteur privé, s'est traduite par une baisse de leur part dans le total des crédits à l'économie, qui passe de 51,4 % en 2017 à 50,43 % en 2018. Pour mémoire, cette part avait atteint 52,8 % en 2013<sup>10</sup>.

Les crédits distribués par les banques publiques, fortement engagées dans le financement des grands projets des entreprises publiques, demeurent prédominants avec 86,59 % de part de marché contre 13,41 % aux banques privées. Les banques publiques assurent la totalité du financement direct du secteur économique public et leur part dans le financement du secteur privé demeure importante (73,59 % contre 74,50 % en 2017).

Au cours de l'année sous revue, les crédits octroyés par les banques publiques sont accrus de 12,10 % contre 11,24 % en 2017. Quant au rythme d'expansion des crédits distribués par les banques privées, quasi exclusivement au secteur économique privé, il s'établit à 13,98 % contre 19,47 % en 2017. En l'absence de marchés financiers développés, les crédits directs assurent la quasi-totalité du financement de l'économie à hauteur de 98,4 %. Ils assurent la totalité du financement du secteur privé et 96,8 % de celui du secteur public (96,3 % en 2017).

La structure de l'encours des crédits distribués par les banques à fin 2018 confirme le niveau élevé des crédits à moyen et long termes, notamment ceux des crédits à long terme liés aux financements des investissements des entreprises publiques. Ces crédits ont atteint une part relative de 73,1 % (74,1 % à fin 2017) du total de crédits distribués contre une part de 26,9 % pour les crédits à court terme (25,9 % à fin 2017).

A fin 2018, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques, représentent 78,63 % du total de leurs crédits contre 79,44 % à fin 2017 et 80,74 % en 2016. Pour les banques privées, cette part, qui avait atteint un niveau appréciable à fin 2009 (52 %), a

---

<sup>9</sup>[www.bank-of-algeria.dz/](http://www.bank-of-algeria.dz/) chapitre IV page 58. consulter le 10/01/2022 à 18h50mn

<sup>10</sup>[www.bank-of-algeria.dz/](http://www.bank-of-algeria.dz/) chapitre IV page 59. consulter le 15/01/2022 à 11h50mn

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

reculé progressivement, pour atteindre 37,1 % en 2018 contre 39,15 % à fin 2017 et 40,9% à fin 2016<sup>11</sup>

**Tableau 2.5** : Répartition des crédits bancaires par maturité.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne ont évolué comme suit :

En milliards de dinars fin de période

Crédit par maturité	2014	2015	2016	2017	2018
<b>A) crédit à court terme</b>	<b>1608.7</b>	<b>1710.6</b>	<b>1914.2</b>	<b>2298.0</b>	<b>2687.1</b>
Banque publique	1091.0	1152.4	1334.1	1583.7	1845.2
Banque privés	517.7	558.2	580.1	714.3	841.9
<b>B) crédit à moyen terme</b>	<b>4894.2</b>	<b>5564.9</b>	<b>5993.6</b>	<b>6579.9</b>	<b>7287.0</b>
Banque publique	4621.0	5214.1	5591.2	6120.3	6790.9
Banque privés	273.1	350.8	402.4	459.6	496.1
<b>C) Total des crédits distribués nets des crédits rachetés</b>	<b>6502.9</b>	<b>7275.6</b>	<b>7907.8</b>	<b>8877.9</b>	<b>9974.0</b>
Par crédits à court terme	24.70%	23.50%	24.20%	25.90%	26.90%
Par crédits à moyen et long terme	75.30%	76.50%	75.80%	74.10%	73.10%

2017 : donnés actualisés – 2018 : donnés provisoires

Concernant les crédits hypothécaires, leur encours est passé de 483,3 milliards de dinars à fin 2016 à 561,9 milliards de dinars à fin 2017 pour atteindre 591,3 milliards de dinars à fin 2018, soit un accroissement de 5,24 % en 2018 contre 16,26 % en 2017. Les deux tiers (2/3) de ce type de crédit sont octroyés par la caisse d'épargne<sup>12</sup>.

<sup>11</sup>[www.bank-of-algeria.dz/](http://www.bank-of-algeria.dz/) chapitre IV page 60. consulter le 15/01/2022 à 12h10mn

<sup>12</sup>[www.bank-of-algeria.dz/](http://www.bank-of-algeria.dz/) chapitre IV page 61. Consulter le 17/01/2022 à 22h50mn

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

### Section 2 : Méthode de recherche.

Dans notre travail nous avons choisi de mener une enquête empirique sur le terrain par questionnaire. Cependant nous avons pu faire notre enquête auprès des banquiers des agences privées et publiques.

Pour un meilleur résultat, nous avons préalablement effectué une étude exploratoire à travers laquelle nous avons rencontré directeurs, responsables, cadres, conseillers et clients des banques avec qui nous avons eu un échange d'informations et à qui nous avons pu poser plusieurs questions afin de collecter efficacement et rapidement des informations avant d'opter pour une étude quantitative.

On distingue trois méthodes de l'enquête :

- L'entretien.
- L'observation.
- L'enquête par questionnaire.

### 2. Définition de méthode de la recherche

#### 2.1. Définition de questionnaire :

Un questionnaire est une liste de questions préalablement préparée et diffusée via un support matériel (Papier) ou non matériel (fichier numérique). Le questionnaire fait partie des outils de la méthodologie qualitative de la recherche et vise la mise en évidence d'un enchaînement d'idée permettant au chercheur d'avoir une réponse personnalisée à ses questionnements. L'ensemble des réponses ainsi collectées forment la réponse de l'échantillon sélectionné.<sup>13</sup>

« Le questionnaire a pour fonction principale de donner à l'enquête une extension plus grande et vérifier statiquement jusqu'à quel point sont généralisables les informations et hypothèses préalablement constituées » (combessie2007)

#### 2.2. Caractéristique d'un questionnaire :

A travers la définition, on pourra distinguer les caractéristiques suivantes :

- A l'inverse du sondage qui ne comporte qu'une seule question, le questionnaire en compte plusieurs.

---

<sup>13</sup>□Madouche yacine .Thèse de doctorat .02/2021 .Page213

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

- Le questionnaire est exclusivement collectif.
- Les réponses de différentes personnes questionnées servent à confirmer ou infirmer des hypothèses émises avant le début de l'étude.
- Plus simple et plus rapide à mener qu'un entretien ou une observation.
- Recueillir l'avis d'un grand nombre de personnes rapidement.
- Réaliser des études statistiques.

### 2.3. Les limites d'un questionnaire :

- Le questionnaire ne permet pas d'étudier le fond d'un problème.
- Impossible de poser de nouvelles questions si une nouvelle interrogation apparaît à la vue des premiers résultats.
- Faible contact avec les personnes interrogées.
- Récolte des réponses qui reflètent une pensée d'un individu qui n'est pas forcément la réalité.

### 2.4. Catégories d'un questionnaire :

Il existe deux grandes catégories de questions :

#### 2.4.1 Les questions fermées :

Les personnes interrogées doivent choisir une ou plusieurs réponses entre les réponses formulées à l'avance par le rédacteur du questionnaire

Dans le cas des questions fermées nous avons utilisé :

- a) Les questions fermées dichotomiques :** elle se caractérise par la simplicité de questionnement et de traitement statistique avec une précision et un choix limité. L'intéressé doit répondre par exemple par : OUI/NON
- b) Les questions à choix multiple (QCM) :** questions qui laissant au répondant la liberté de choisir une ou plusieurs des réponses qui figurent dans une liste préconstituée.

Selon le mode de réponses on distingue deux formes :

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

- les questions multichotomique à réponse unique : se définissent par une simplicité de questionnement, du traitement des données et les difficultés de mémorisation pour les répondants.
- Les questions multichotomique à réponse multiple : il s'agit des questions qui sont facile et riche avec une possibilité de mesurer la notoriété assistée. il peut avoir des réponses inconnues du répondant.

c) **Les questions avec classement hiérarchique** : est une échelle évaluant la qualité d'un produit ou d'un service donné dont le questionnement et le traitement sont difficile.

d) **Les questions avec échelle d'attitude** : une échelle d'attitude est un instrument de mesure de l'intensité d'une attitude à l'égard d'un stimulus (produit, marque,..)

Elle permet de quantifier des informations d'ordre qualitatif au moyen d'une échelle de nuances chiffrées.

Exemple des échelles :

- L'échelle de L'Ickert : permet d'exprimer l'intensité de son approbation.
- L'échelle à support sémantiques de Thurstone : permet d'adapter les nuances et position de l'échelle.

### 2.4.2 Les questions ouvertes :

L'interviewe répond comme il désire (il exprime librement), en revanche, ces questions sont difficiles à codifier et interpréter lors de l'exploitation du questionnaire. Elle a différents types :

a) **Les questions ouvertes de type texte** : questions qui donnent la possibilité au répondant avec une ou plusieurs phrases.

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

b) **Les questions ouvertes de type qualitatif** : ils ont comme spécifié : la personne interrogée peut choisir sa réponse parmi celles proposées ou donner une réponse nouvelle : ces réponses nouvelles seront ajoutées à la liste initiale.

c) **Les questions ouvertes de type numérique** : attendant une réponse chiffrée, il peut s'agir d'une quantité, d'un âge, d'un prix, d'une note, ... il est indispensable, pour obtenir une réponse valable, de bien indiquer l'unité attendue.

Ces questions sont plus précises qu'une échelle mais en revanche pour certaines questions il y a des personnes qui refusent de donner une valeur exacte.

### 2.5. Le contenu de notre questionnaire.

Notre questionnaire contient 10 questions dans lequel on trouve des questions ouvertes et des questions fermées, à savoir :

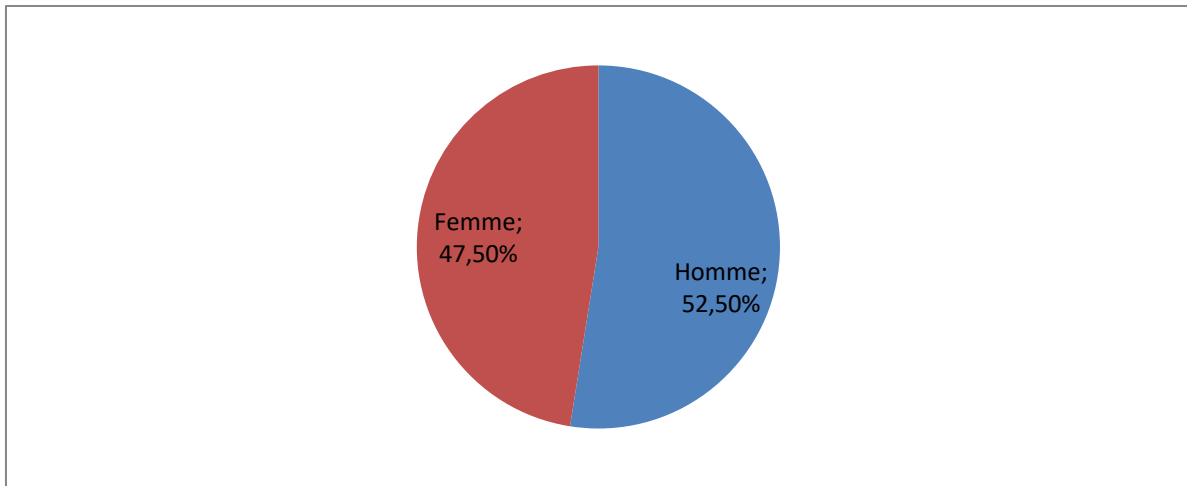
1. Se présenter selon les genres.
2. Se présenter selon la fonction des banquiers.
3. Quelles est Le comité de crédit d'appartenance des banquiers enquêtés ?
4. A partir de quel seuil, la décision d'octroi de crédit échappe à l'agence ?
5. Quelles est les degrés de gravités des risques ?
6. Quelles sont les critères d'analyse des banquiers ?
7. Pour une entreprise cliente ou déjà existante, votre analyse s'appuie sur quels indicateurs ?
8. Quelles est l'offre de garantie révélateur pour la banque ?
9. Est-t-il nécessaire d'avoir une gestion des risques ?
10. Quelle sont les critères d'octroi de crédit ?

#### 1. Se présenter selon les genres.

#### Figure n°2.1 : Représentation selon le genre

Notre échantillon est plus au moins équilibré entre la catégorie des Hommes avec 52,5% et celle des Femmes avec 47,5%, cela nous renseigne aussi sur la présence de plus en plus des femmes dans le milieu bancaire.

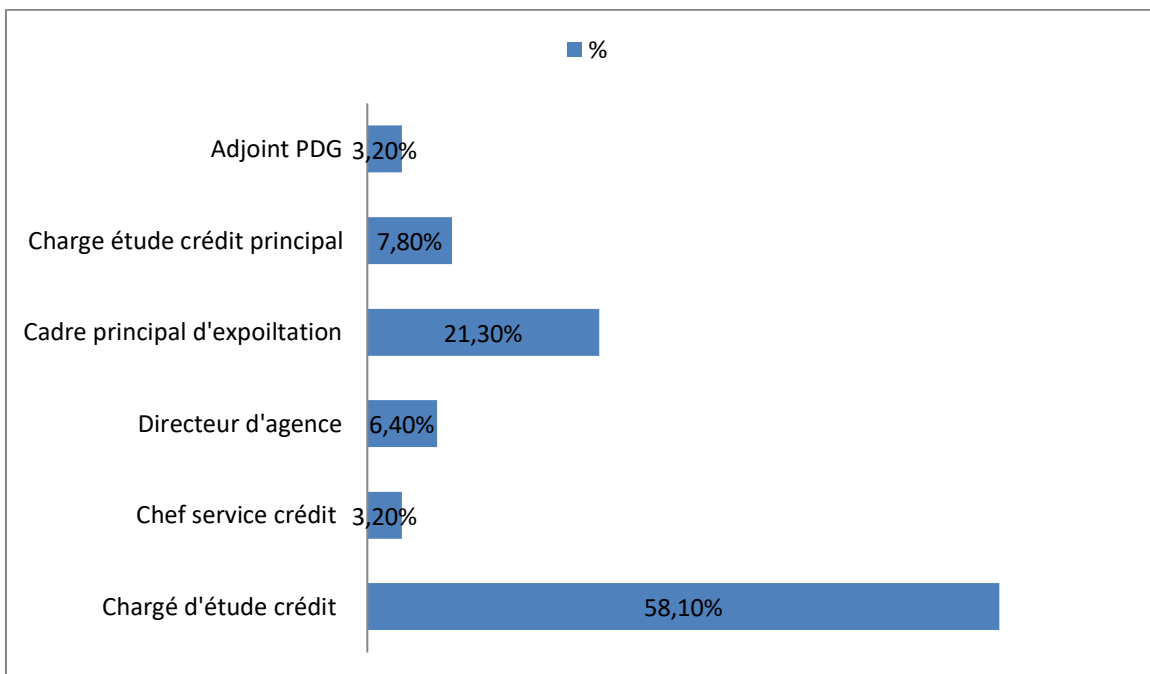
## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE



Source : Élaborée par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2. Se présenter selon la fonction des banquiers.

Figure n°2.2 : La fonction actuelle des banquiers enquêtés.



Source : Élaborée par nos soins, à partir des données de l'enquête.

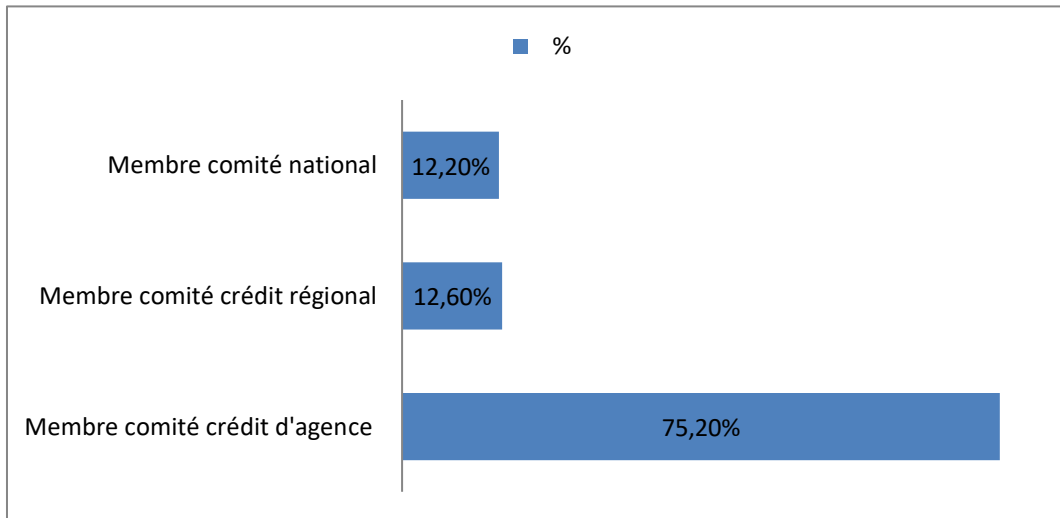
Principalement les individus enquêtés sont des chargés d'étude crédit au niveau des agences bancaires avec 58,8% de notre échantillon. 20,6% sont des cadres principaux d'exploitation. D'ailleurs, cette diversité de cadre enquêtés nous renseigne sur les niveaux décisionnels auprès des quels notre enquête été menée. Donc notre choix s'est concentré sur les chargés d'étude crédit, mais aussi nous avons réussi à interroger des cadres dirigeants des niveaux

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

hiérarchiques de la prise de décision d'octroi de crédit, cela dans l'objectif de se renseigner d'une manière la plus globale au sujet de notre objet de recherche.

### 2. Présentation selon le comité de crédit d'appartenance des banquiers :

### 3. Figure n°2.3 : le comité de crédit.

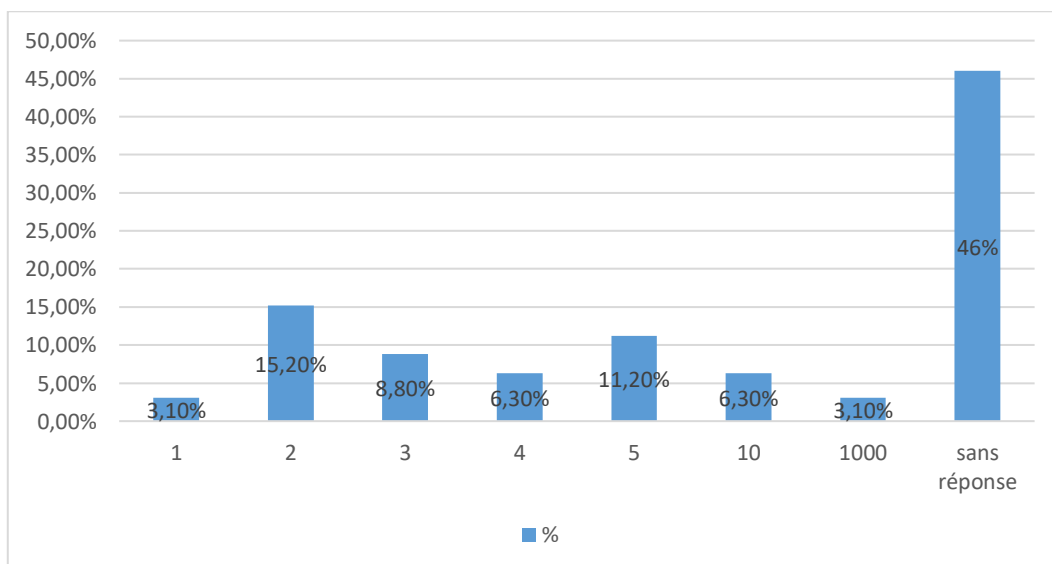


Source : élaborée par nos soins, à partir des données de l'enquête.

La majorité des banquiers enquêtés sont membre des comités de crédit niveau agence (75.2%) contre ceux des deux autres niveaux, régional (12.6%) et national (12.2%).

### 4. L'existence de seuil de la décision d'octroi de crédit échappe à l'agence.

**Figure n°2.4 :** Le seuil de décision d'octroi de crédit au niveau de l'agence(en millions de DA).

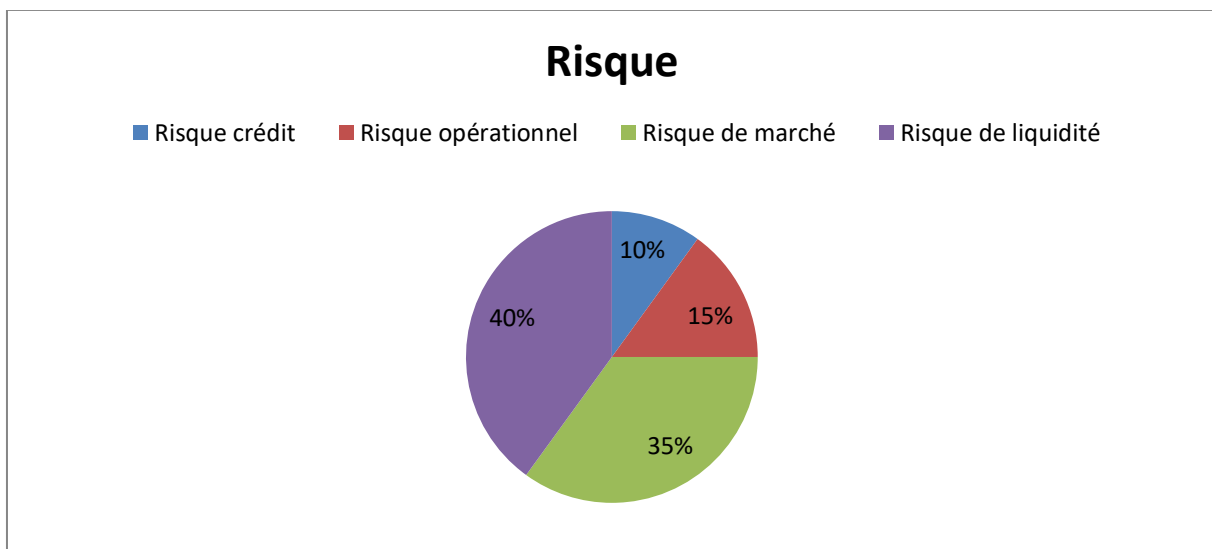


## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

La procédure de prise de décision d'octroi de crédit au sein des banques publiques est basée sur le système de délégation d'octroi de crédit selon l'importance de l'activité de l'agence (banque) au niveau local, régional et national. Au sujet des seuils de prise de décision, 46% des banquiers préfèrent de ne pas divulguer cette information en raison du secret professionnel caractérisant le métier de la banque. Par ailleurs, nous pouvons relever que des seuils plus ou moins différents entre banques. Au sujet du seuil en termes de millions de DA, varie de 1 millions DA pour une agence à faible activité et 1000 millions de DA pour les banques publiques en général. Donc, le seuil maximum autorisé pour les banques publiques de leur financement de l'économie en général est limité à 1000 millions de DA environ 10 millions de \$ (US), au-delà de ce seuil c'est le conseil national d'investissement qui a le pouvoir de décision de financement de grands projets.

### 5. Degrés de gravités des risques dans les banques enquêtées.

Figure n°2.5 : les degrés de gravités des risques.



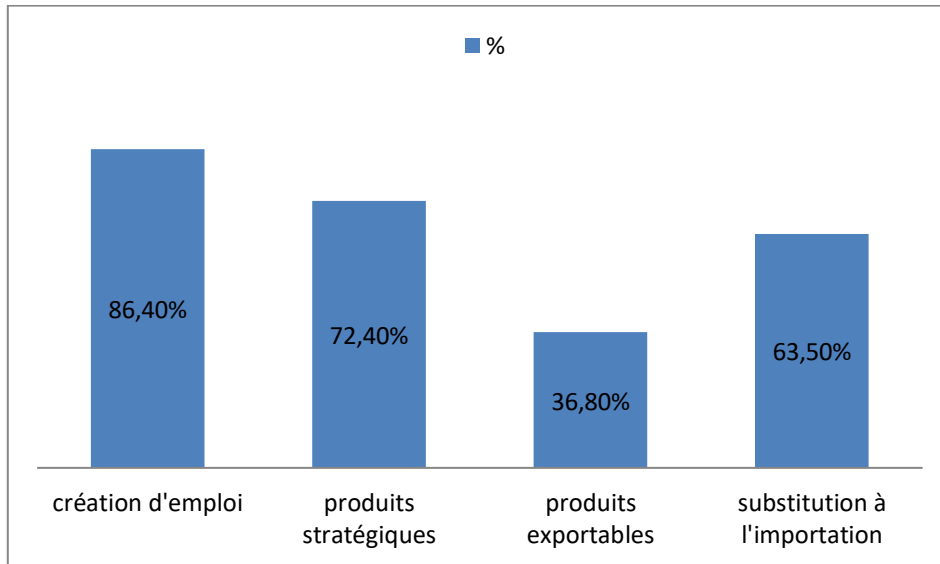
Source : Elaborée par nos soins, à partir des données de l'enquête.

D'après notre enquête, on constate que le risque crédit a une grande gravité sur l'économie d'un pays avec 40% , et deuxième position en voir que le risque de marché avec 35% , et en dernier le risque opérationnel avec 15% et le risque de liquidité avec 10%.

### 6. Les critères de l'analyse économique du banquier

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

**Figure n°2.6 :** les critères d'analyse

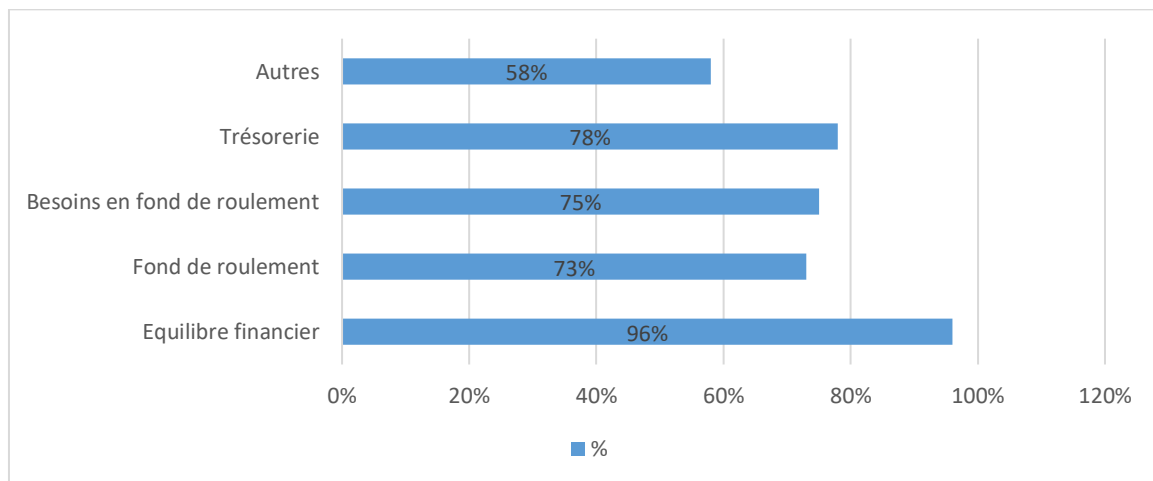


**Source :** Elaborée par nos soins, à partir des données de l'enquête.

Les critères retenus par les banquiers dans le cadre de l'appréciation des demandes de crédit sur le plan de l'analyse économique, sont principalement : la création d'emploi (86.4%), produit stratégiques (72,4%), substitution à l'importation (63,5%). Ces résultats peuvent être justifiés par l'orientation des banques publiques à concrétiser la politique de l'Etat à lutter contre la crise du chômage et de réduire la facture des importations (dans la logique du discours officiel dominant). Contrairement, le critère de produits exportables n'est cité que par 36,8% des banquiers enquêtés.

### 7. Les indicateurs de l'analyse financière du banquier pour une entreprise cliente

**Figure n°2.7 :** les indicateurs d'analyse financière.



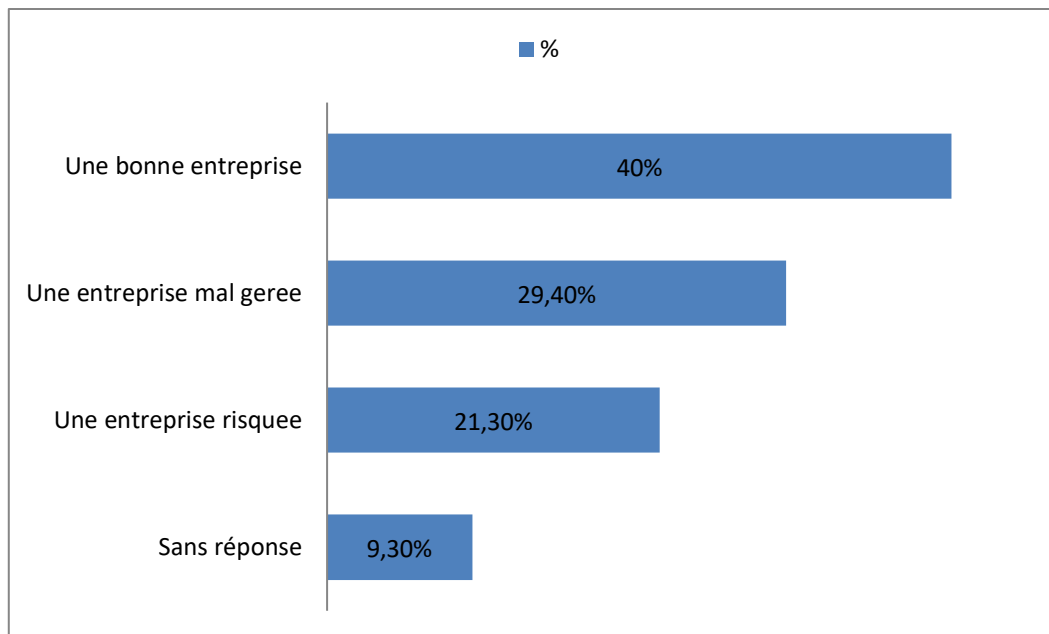
**Source :** Elaborée par nos soins, à partir des données de l'enquête.

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Les résultats obtenus auprès des banquiers enquêtés au sujet de l'utilisation des outils fournis par l'analyse financière traditionnelle, sont en grande majorité valorisés et utilisés lors d'évaluation des dossiers de demande de crédit, les banquiers (chargés d'étude crédit). Les éléments sur lesquels est fondée l'analyse des banquiers sont alors : l'équilibre financier (96%), le fond de roulement (73%), le besoins en fonds de roulement (75%), la trésorerie (78%) et autres éléments (58%) tels que : le ratio de solvabilité, le ratio d'endettement, le ratio de liquidité, etc.

### 8. L'offre de garanties comme mécanisme révélateur pour la banque

Figure n°2.8 : l'offre de garanties révélatrices pour la banque



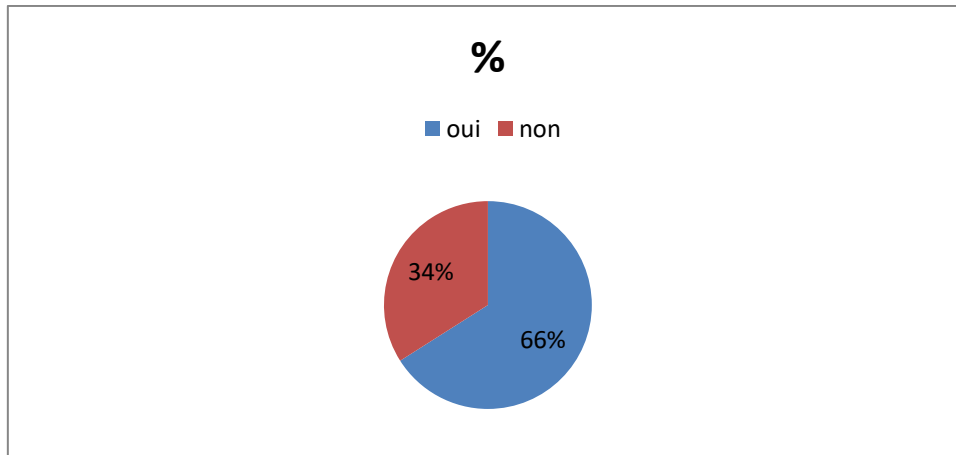
Source : Elaborée par nos soins, à partir des données de l'enquête.

Pour 40% des banquiers qui accepte d'offrir des garanties importantes révèle un caractère d'une bonne entreprise, pour 29,4% d'entre eux jugent qu'il s'agit d'une entreprise mal gérée, ainsi 21.3% la considère comme une entreprise risquée.

### 9. L'existence d'une gestion des risques dans les banques.

Figure n°2.9 : l'existence la gestion des risques

## CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

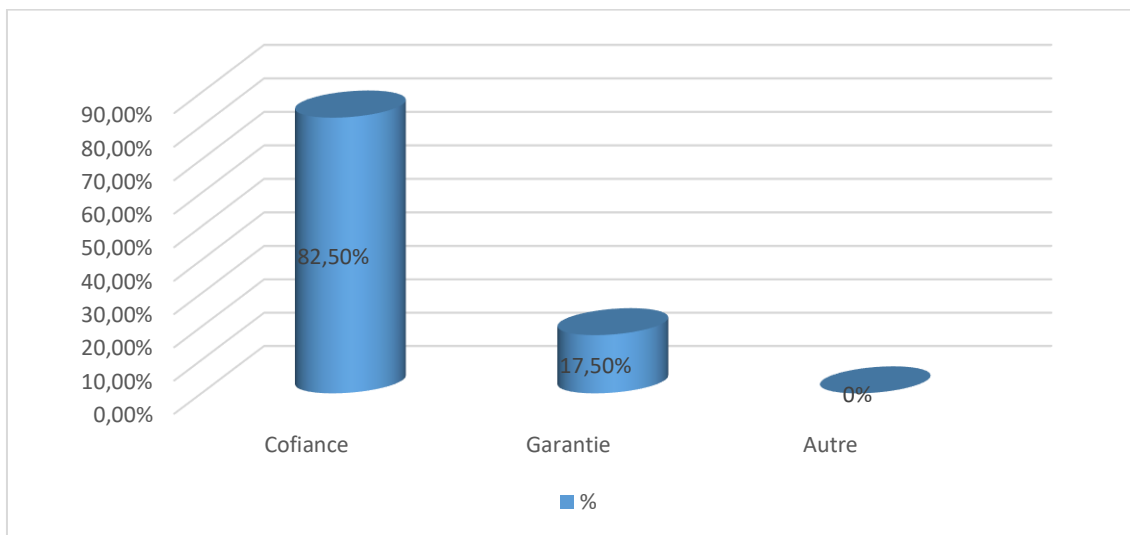


**Source :** Elaborée par nos soins, à partir des données de l'enquête.

D'après notre enquête, on constate que la majorité des banques ont répondu par oui 66%, et il n'y a que 34% qui ont répondu par non.

### 10. Les critères d'octroi de crédit.

**Figure n°2.10 :** Les critères d'octroi de crédit



**Source :** Elaborée par nos soins, à partir des données de l'enquête.

Selon les résultats de notre enquête effectuée auprès des banquiers, on observe que l'octroi de crédit se base sur le critère de la garantie (82.5%), mais face aux grandes entreprises le critère de confiance (17.5%) s'applique en analysant la réussite de leur projet.

## **CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE**

### **Conclusion**

Pour une bonne maîtrise des risques, le premier souci des autorités bancaires est de limiter au maximum la propagation des défaillances, peuvent entrainer de grave perturbation pour le reste des agents économiques.

En effet, la gestion des risques a gagné du terrain dans les établissements financiers. La forte connaissance des activités bancaires et interbancaires à inciter les banques à mettre en place des moyens pour pouvoir gérer leur risque de contrepartie.

Ces moyens de gestion permettant de maintenir ce risque dans une enveloppe acceptable, par conséquent de protéger le patrimoine et de créer de la valeur pour celle-ci, ainsi qu'à ses parties prenantes en fournissant un cadre méthodologique qui permet à toute activité future d'être mise en place de façon cohérente et maîtrisée.

# CHAPITRE III

## **CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES**

### **INTRODUCTION**

Dans un cadre réglementaire ou prudentiel, les banques sont tenues de respecter un certain montant de fonds propres pour renforcer leur solidité. Il s'agit d'un ratio de capital cible (ratio Cooke puis ratio Mc Donough) qui permet de relier les risques au niveau des fonds propres, et donc de garantir la solvabilité des banques.

En réalité, ce type de ratio est orienté essentiellement sur le risque de crédit et il est conçu de manière à ce que les banques maintiennent un ratio légèrement supérieur au minimum requis pour réduire les arbitrages dans la constitution de leurs portefeuilles. Pour éviter des pénalités ou des coûts tant externes qu'internes dus à un ratio insuffisant. Donc, Plus ce ratio sera élevé, plus il va permettre de relier le niveau des risques au niveau de capitalisation et donc de garantir la stabilité du système économique en général et du système bancaire en particulier. Dans cette optique, si les actionnaires sont pénalisés d'un point de vue de la performance à court terme, la réglementation qui peut être conçue comme une contrainte incite au final les banques à assumer leur solvabilité dans le temps et à réduire leur coût du capital à long terme. Si l'on se positionne dans un aspect plus économique, la banque va briguer un niveau de fonds propres qui maximise sa valeur.

En spécifiant les types d'actifs à leurs risques. Ainsi, les banques vont pouvoir évacuer les actifs les moins risqués par le jeu de la titrisation et garder les actifs les plus risqués, c'est-à-dire ceux qui ont une rentabilité la plus élevée.

En effet, les fonds propres économiques vont permettre d'ajuster la performance de l'activité bancaire aux risques réellement pris. La performance peut être mesurée par un indicateur spécifique qui permet de choisir les actifs les plus rentables en fonction du capital économique sans pour autant accroître le niveau général des risques de la banque.

Dans ce chapitre on va analyser la situation des banques algérienne en ce qui concerne leur qualité d'engagement, leur maîtrise de risques et leurs performances, et faire une comparaison entre les banques publiques et les banques privées par rapport aux normes.

### **Section 1 : Qualité d'engagement et performances des banques Algériennes**

Avant de présenter la qualité des engagements des banques Algériennes, il est important de détailler leurs engagements selon différents critères, à savoir : Les crédits distribués à l'économie dans les secteurs privé et publiques en prennent en comptes les créances non performants et les provisions constituées.

### CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

Mais d’abord définissent c’est quoi **les créances non performants** :

Un prêt devient non performant si des éléments indiquent que son remboursement par l’emprunteur est improbable, ou si plus de 90 jours se sont écoulés sans que les tranches prévues aient été versées. Ce cas de figure peut se présenter, par exemple, lorsqu’un particulier perd son travail et ne peut rembourser son prêt hypothécaire dans les délais ou lorsqu’une entreprise rencontre des difficultés financières.<sup>1</sup>

- **Crédits distribués**

Les crédits bancaires à l’économie, hors rachats de créances par le trésor, ont atteint 9 974 milliards de dinars en 2018 :

Le tableau ci-après décrit le profil de l’activité de crédit à l’économie des banques (crédits rachetés par le Trésor déduits) :

**Tableau N°3.1 : III.1 les crédits distribués à l’économie par groupe de banques.**

<i>En milliards de Dinars</i>	<b>Secteur Public</b>		<b>Secteur privé</b>		<b>Total</b>
	Crédits direct	Achats d’obligations	Crédits direct	Achats d’obligations	
<i>Banques publiques</i>	4786	148.7	3701.4	0	8636.1
<i>Banques privées</i>	0	9.5	1328.5	0	1338
<i>Total</i>	4786	158.2	5029.9	0	<b>9974.1</b>

Source : Élaboré par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d’Algérie, 2018

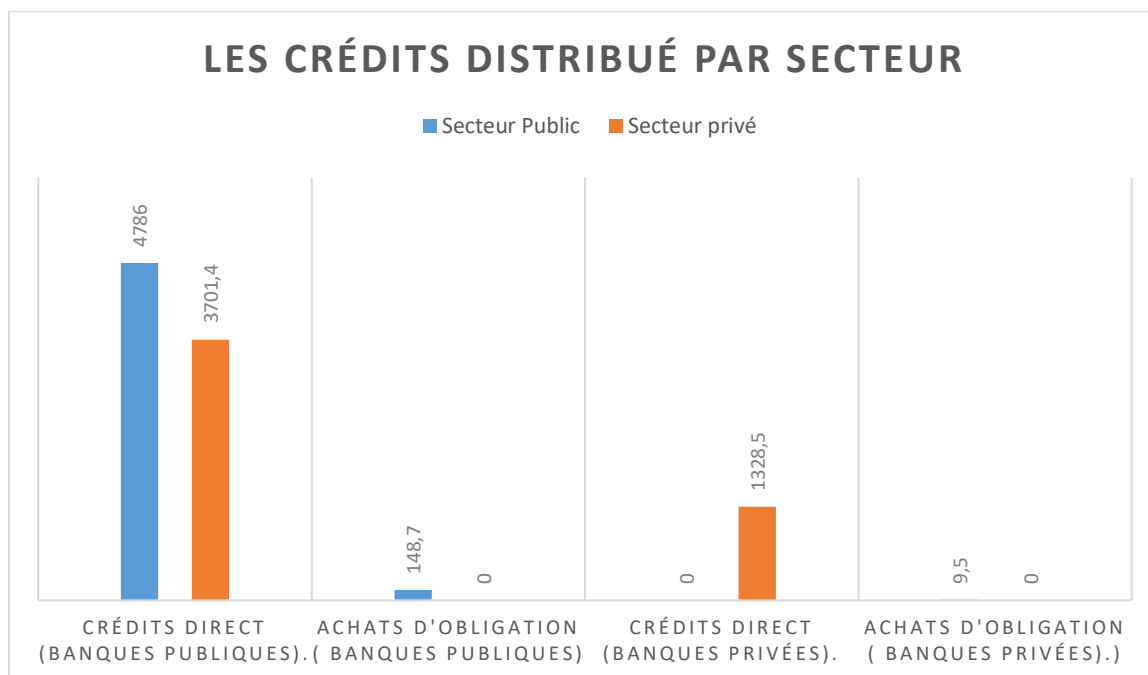
En l’absence de marchés financiers développés, les crédits directs assurent la quasi-totalité du financement de l’économie à hauteur de 98,4 %. Ils assurent la totalité du financement du secteur privé et 96,8 % de celui du secteur public

---

<sup>1</sup>Banque centrale européenne

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

**Figure N° 3.1**

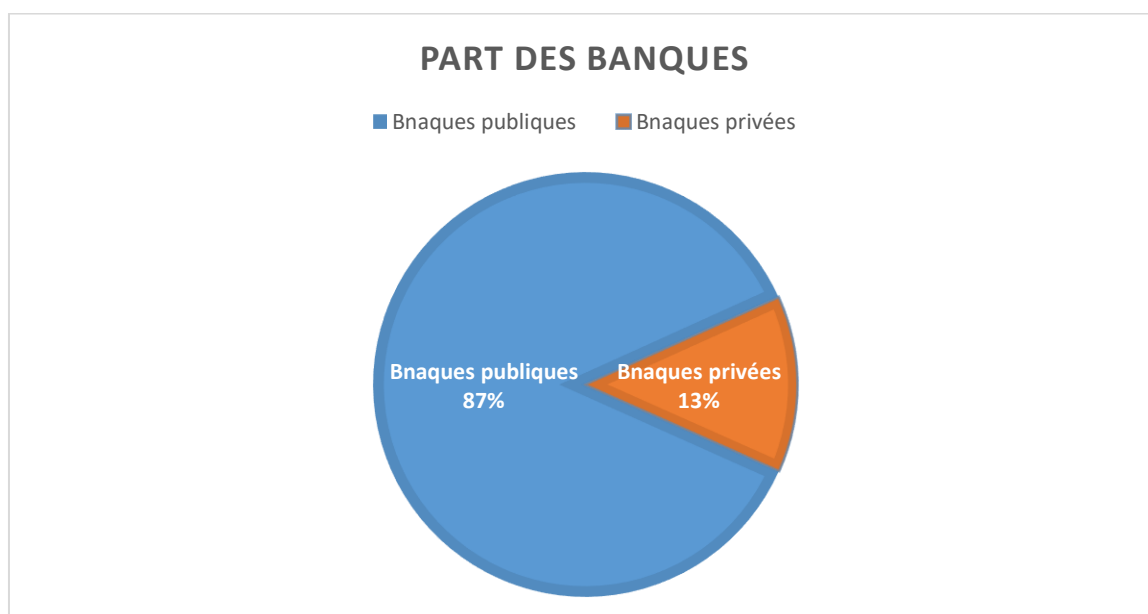


Source : Élaboré par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie, 2018

### Total des crédits distribués :

Le graphique ci-dessous illustre les parts des banques privées et publiques dans la distribution des crédits à l'économie.

**Figure N° : 3.2 : Quantité de crédits distribués par groupe de banques.**



Source : Élaboré par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie, 2018

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

Les crédits distribués par les banques publiques, fortement engagées dans le financement des grands projets des entreprises publiques, demeurent prédominants avec 86,59 % de part de marché contre 13,41 % aux banques privées. Les banques publiques assurent la totalité du financement direct du secteur économique public et leur part dans le financement du secteur privé demeure importante.

Mais maintenant parlons de la qualité d'engagement :

### 1.1 QUALITÉ D'ENGAGEMENT :

Selon la banque d'Algérie et à travers ses rapports annuels, la qualité des engagements des banques Algériennes est en amélioration continue, mais qui reste insuffisante par rapport aux standards internationaux. En raison de la présence dans la structure de leurs portefeuilles d'un taux qui reste élevé de « créances non performantes ».

#### a) Créances non performantes et provisions

La tendance à la hausse des créances non performantes, observée depuis 2015 pour l'ensemble du système bancaire, s'est confirmée encore en 2018.

Rapportées au total des crédits, ces créances ont atteint 13,13 % en 2018, contre 12,96 % en 2017 et 12,09 % en 2016.

**Tableau N° 3.2 : Taux de créances classé par groupe de banques.**

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Banques publiques</b>					
<i>taux créances classées</i>	10.06 %	9.31 %	12.58 %	13.91 %	13.98 %
<i>taux de provision des créances classées</i>	64.04 %	61.64 %	55.40 %	52.43 %	49.43 %
<b>Banques privées</b>					
<i>taux créances classées</i>	8.53 %	8.63 %	8.55 %	7.79 %	7.11 %
<i>taux de provision des créances classées</i>	44.96 %	45.64 %	46.26 %	50.58 %	57.27 %
<b>Secteur bancaire</b>					
<i>taux créances classées</i>	9.88 %	9.77 %	12.09 %	12.96 %	13.13 %
<i>taux de provision des créances classées</i>	62.13 %	59.93 %	54.62 %	52.28 %	49.96 %

Source : Élaboré par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie, 2018

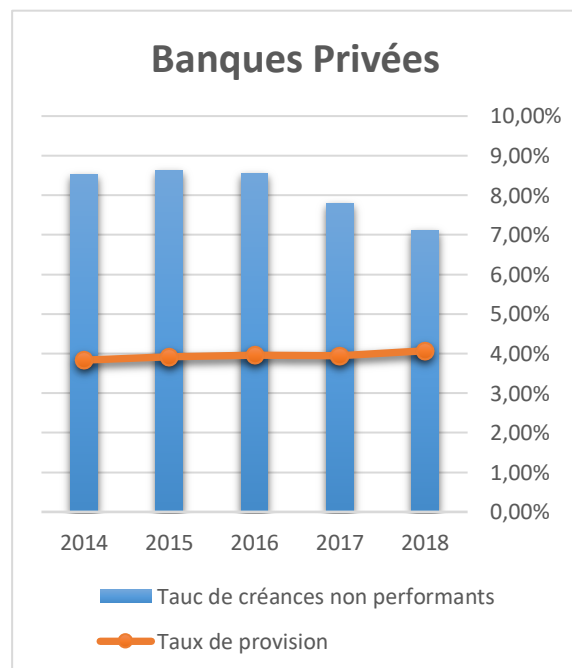
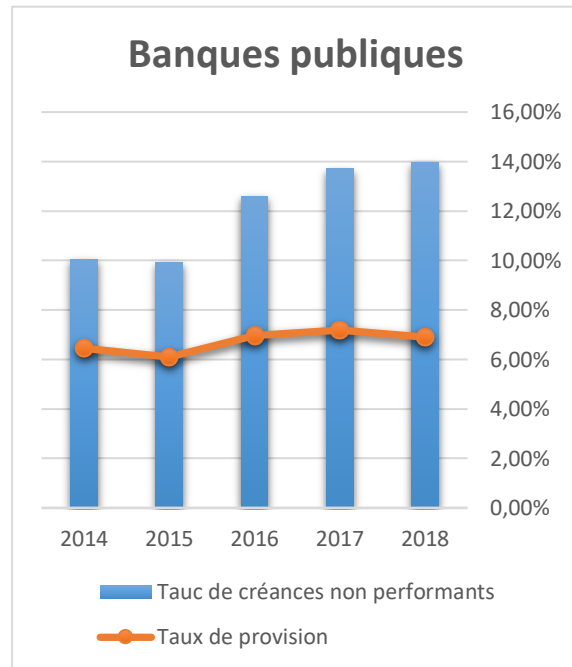
Les créances classées du secteur bancaire ont été couvertes par des provisions à hauteur de 49,9 % en 2018 contre 52,3 % en 2017. Cette baisse du taux de provisionnement de

### CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

l'ensemble du système bancaire, résulte de la diminution de ce taux dans les banques publiques, qui n'ont provisionné que partiellement les crédits classés octroyés dans le cadre de l'aide à l'emploi (ANSEJ, CNAC et ANGEM) et bénéficiant d'une garantie pouvant atteindre 85 % par des fonds publics de cautions mutuelles. A l'inverse, les provisions pour créances classées ont augmenté dans les banques privées au cours des trois dernières années, avec une augmentation de 16,10 % du montant des provisions de ces créances en 2018 par rapport

à 2017. La moindre qualité des portefeuilles des banques publiques est donc pour partie la conséquence des crédits distribués à l'aide à l'emploi

-Les banques privées maîtrisent mieux leurs risques de crédit ; le taux de créances non performantes sur les entreprises privées et ménages avoisinant 7 % fin 2018 contre 8 % fin 2017 (les banques privées ne financent pas les entreprises publiques). Où le taux de provisionnement est passé de 46,3 % en 2016 à 50,6 % en 2017 et à 57,3 % en 2018.



D'une manière générale, la qualité des engagements des banques sur l'ensemble de l'économie demeure non satisfaisante en raison de présence d'un taux qui reste élevé de

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

«Créances non performantes »<sup>2</sup> dans la structure de leurs portefeuilles, En particulier dans les banques publiques, le taux de ces créances non performantes est plus élevé de 32 % par rapport à celui des banques privées.

### 1.2 SOLIDITÉ DU SECTEUR BANCAIRE

A fin 2018, les banques publiques représentent 78,9 % du produit net bancaire(PNB) total. Les banques publiques ont continué à mettre en réserves une partie de leurs résultats, ce qui leur a permis de répondre à la réglementation prudentielle concernant la couverture des risques bancaires (risques de crédit, opérationnel et de marché) et ce, malgré le léger recul du ratio de solvabilité globale du secteur bancaire pour l'année 2018 par rapport à l'année précédente.

#### a) Ratio cook

Dans son principe, le ratio Cooke est très simple.

Une banque doit respecter à tout moment un rapport minimal entre le niveau de ses engagements et celui de ses fonds propres. La banque doit respecter un ratio minimum de 8 % entre ses fonds propres et ses engagements pondérés. De ce fait la formule de ratio Cooke devient comme suit :

$$\text{Ratio de solvabilité} = \frac{\text{fonds propres nets}}{\text{Risques pondérés}} \geq 8\%$$

Le ratio distingue les « fonds propres durs » (également appelés «tier1»): capital et réserve.

Ces fonds propres durs doivent représenter au moins 6 % des engagements pondérés; et les fonds propres assimilés (ou «tier2»): provisions non affectées à un risque particulier (dites aussi générales), les titres participatifs intermédiaires entre actions et obligations (en particulier les TSDI: (titres subordonnés à durée indéterminés), les réserves de réévaluation (par exemple pour les immeubles).

---

<sup>2</sup> On distingue trois catégories de créances classées (créances non performantes) et qui doivent être Provisionnées :

- Les créances à problèmes potentiels qui doivent être provisionnées à hauteur de 30%.
- Les créances très risquées qui doivent être provisionnées à hauteur de 50%
- Les créances compromises qui doivent être provisionnées à hauteur de 100%.

### CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

Pour donner un exemple simple, soit une banque qui a des engagements de 1 000 et des fonds propres de 80, ce qui lui permet de respecter tout juste le ratio de 8%. Si elle augmente au cours de l'année par exemple de 100<sup>3</sup> ses engagements, elle doit générer, toutes choses égales par ailleurs 8 % de profits additionnels sur ces nouveaux concours, donc une rentabilité économique de 8 %.

Ou alors, elle devra réaliser une augmentation de capital ou émettre des TSDI, mais elle devra alors offrir aux actionnaires la rentabilité attendue par les marchés<sup>4</sup>.

On voit ainsi que le ratio Cooke contribue fortement à imposer la norme de rentabilité financière (ROE) attendue par les marchés financiers

Le ratio Cooke doit être déclaré une fois par an. En fait, il est calculé le 31 décembre de chaque année.

- **Taux minimum du ratio :**

Un taux minimum de 8 % doit être respecté pour le ratio total. Toutefois, deux autres taux doivent être respectés :

- Le noyau dur doit représenter au minimum la moitié du total des fonds propres exigés. En conséquence, la prise en compte des fonds propres complémentaires est plafonnée à 100 % du noyau dur.
- L'encours des dettes subordonnées à terme inclus dans les fonds propres complémentaires est plafonné à 50 % du noyau dur.

- b) **Les Risques Pondérés.**

Le risque crédit pour un établissement bancaire ou un établissement financier est lié à la nature des opérations financées, en d'autres termes à la solvabilité de la contrepartie du crédit accordé (particuliers, entreprises, administrations...etc.). Ces opérations constituent l'actif de tels établissements, cela fait que la notion du risque pondéré est synonyme de l'actif pondéré, Par exemple les créances classées

---

<sup>3</sup>En fait, cela peut correspondre à 200 de nouveaux crédits et 100 d'amortissements, ou de 150 de crédits et 50 de remboursements etc

<sup>4</sup>Le raisonnement présenté ici est simplifié. En règle générale, la rentabilité de la banque ne dépend pas seulement de sa marge sur crédits, mais également par exemple, de diverses commissions sur les dépôts : frais de tenue de compte par exemple. Le but de la démonstration est de montrer que le ratio Cooke conduit à imposer des normes de rentabilité qui diffusent dans toute l'économie.

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

La pondération, quant à elle, est une notion du jargon de la statistique qui signifie, dans le domaine bancaire et financier, la probabilité que la contrepartie ne rembourse pas le crédit accordé par la banque ou l'établissement financier. La pondération de l'actif, telle qu'édictée par le comité de Bâle, concerne aussi bien l'actif du bilan que celui du hors bilan.

### 1.2.1 Solvabilité du secteur bancaire

Le ratio de solvabilité du système bancaire par rapport au fonds propres de base et le ratio de solvabilité globale, sont nettement au-dessus des normes minimales recommandées par Bâle III.

**Tableau N° 3.3 : Ratio de solvabilité par groupe de banques**

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Banques publiques</b>					
<i>Ratio de solvabilité globale<sup>5</sup></i>	14.71 %	17.75 %	18.37 %	19.51 %	19.26 %
<i>Ratio de solvabilité sur Tiers I<sup>6</sup></i>	11.65 %	14.64 %	15.42 %	14.33 %	14.44 %
<b>Banques privées</b>					
<i>Ratio de solvabilité globale</i>	20.40 %	20.99 %	20.32 %	18.51 %	18.20 %
<i>Ratio de solvabilité sur Tiers I</i>	19.68 %	20.26 %	19.64 %	17.75 %	17.43 %
<b>Secteur bancaire</b>					
<i>Ratio de solvabilité globale</i>	15.79 %	18.40 %	18.75 %	18.38 %	19.06 %
<i>Ratio de solvabilité sur Tiers I</i>	13.18 %	15.76 %	16.25 %	14.97 %	14.99 %

Source : Élaboré par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie, 2018

Le niveau de solvabilité du secteur bancaire en 2018 est demeuré stable par rapport à 2017 et ce, en dépit de l'augmentation des risques de 10,8 % qui a été compensée par une hausse similaire de 10,9 % du total des fonds propres.

Donc d'après les données rapportées par la banque d'Algérie on comprend que les banques algériennes sont largement au-dessus des normes recommandées par la réglementation prudentielle, pour le ratio de solvabilité qui est de 8 % et le tiers 1 qui est de 6 %.

<sup>5</sup> Fonds propres réglementaire / Total des risques

<sup>6</sup> Fonds propres de base / Total des risques

## **CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES**

### **1.2.2 Rentabilité des banques**

Les performances sont traditionnellement mesurées à partir des données comptables, marges, PNB, ratio des marges aux fonds propres, pour la banque commerciale, gains et pertes en valeurs de marché pour les opérations de marchés. Mais, dans l'univers financier, il n'y a pas de niveau de performances sans un prix à payer en termes de risque. Un niveau de performance n'a pas de sens indépendamment des risques encourus pour l'atteindre. Ce constat évident soulève de multiples questions.

Comment comparer les activités et les opérations les unes aux autres sans tenir compte de leur niveau de risque ? Comment facturer les risques s'ils ne sont pas mesurés ? Comment allouer les risques globaux aux centres de responsabilité ? Comment rééquilibrer des portefeuilles au sein d'un centre de profit sans tenir compte des performances et des risques ? C'est-à-dire si le champ d'application des mesures de type rentabilité/risque est potentiellement très vaste. Les trois principales fonctions d'un système de performances ajustées pour les risques sont donc :

- la comparaison des performances et des risques entre les activités et avec les objectifs ;
- L'aide à la décision d'engagement sur la base du couple risque-rentabilité, et la facturation clients en fonction des risques ;
- L'allocation de ressources par métiers, centres de responsabilité, marchés ou produits, et au sein de portefeuilles particuliers sur la base des ratios rentabilité/risque.

La méthode de mesure des performances est abordée par étapes en s'appuyant sur la notion de fonds propres économiques qui constituent l'assiette de calcul du ratio rentabilité/risque. Les mesures de performances ajustées pour le risque sont définies.

Le calcul du ratio rentabilité/risque est ensuite développé dans le cas du risque de contrepartie, puis des activités de marché. Le choix du seuil de rentabilité requis, et la discussion de la prime de risque incorporée dans ce ratio, sont discutés en dernière partie les mesures classiques des performances non ajustées pour les risques sont du type rentabilité des fonds propres (« Return On Equity », ou ROE) ou rentabilité des capitaux engagés (« Return On Assets », ou ROA).

La réglementation a posé les principes d'une rémunération ajustée pour les risques en imposant des fonds propres réglementaires fonction des risques encourus. Il est logique d'y

### CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

rapporter les performances réalisées ou attendues dans la mesure où il faut bien rémunérer ces capitaux réglementaires. Mais cela ne suffit pas à cause des règles forfaitaires de mesures des risques qui en font des indicateurs de risque très imparfaits.

Idéalement, il faut rapporter les performances à des indicateurs qui reflètent les risques le plus fidèlement et le plus objectivement possible, c'est-à-dire les fonds propres économiques.

Et la rentabilité est mesurée par les deux méthodes RAROC et RORAC, les deux variantes base des ratios rentabilité/risque sont connues sous les noms de RORAC qui est une rentabilité calculée sur des fonds propres ajustés pour les risques pris, et de RAROC qui consiste à moduler les marges, plutôt que le capital, pour corriger la rentabilité requise en fonction du risque sans moduler le capital de référence. Par exemple, corriger une marge des provisions pour les pertes moyennes est un ajustement de type « RAROC ».

Rapporter des marges aux fonds propres économiques est un ajustement de type « RORAC ».

En fait, ni l'une ni l'autre de ces deux variantes simple ne suffisent. Les ajustements pour provisions au niveau des marges sont habituels. Mais il faut aussi tenir compte des pertes « inattendues » au dénominateur. Inversement, mettre les provisions en fonds propres, sans corriger les marges, revient à assimiler les provisions économiques à des fonds propres, ce qu'elles ne sont pas car il s'agit de charges « statistiques ».

Une mesure ajustée pour les risques retranche les provisions du résultat attendu et les rapporte à des fonds propres capables de couvrir les pertes inattendues au-delà des pertes statistiques. Comme, il s'agit d'une mesure objective, et non réglementaire, les provisions et les fonds propres sont tous deux économiques. Cela revient à ajuster en même temps le numérateur et le dénominateur avec les risques. Le ratio de référence est donc :

$$RAROC = \frac{\text{Resultat} - \text{provisions économiques}}{\text{Fonds propres économiques}}$$

Une étude de SECAFI-Alfa montre qu'il implique un ROE moyen de 15 % pour les banques de détail, et de l'ordre de 25 % pour les banques de financement et d'investissement<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Chanu. P-Y : « Au-delà des apparences techniques, une inquiétante de réforme bancaire et les enjeux de Bâle2 ». Analyse et documents économiques n° 95. Février 2004.

### CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

En ce qui concerne le rendement des actifs (« return on assets »). Donne une information de la gestion de la banque, car il indique combien de bénéfices sont engendrés en moyen par unité d'actif.

Le ratio Cooke subordonne les concours bancaires au respect d'une norme de rentabilité financière. Dans la mesure où la banque doit respecter un rapport minimum entre ses fonds propres et le niveau de ses engagements, cela lui impose que la rentabilité de ses concours soit au moins égale au ratio.

En Algérie la rentabilité des banques est en progression en 2018. Le rendement des fonds propres (ROE) est en forte hausse, passant de 18,8 % en 2017 à 22,4 % en 2018, en raison de l'accroissement plus élevé des résultats (30 %) par rapport aux fonds propres moyens (9,5 %). Le rendement moyen des actifs (ROA) s'est aussi amélioré, passant de 2,1 % en 2017 à 2,4 % en 2018.

Par type de banque, le taux de rendement des fonds propres (ROE) est en hausse, tant dans les banques publiques que dans les banques privées. Il s'est établi à, respectivement, 22,68 % en 2018 (20,0 % en 2017) dans les banques publiques et à 21,21 % en 2018 (14,69 % en 2017) dans les banques privées. Plus détaillé dans le tableau ci-dessous :

**Tableau N° 3.4 : Rentabilité du secteur bancaire**

	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Secteur bancaire</i>					
<i>ROE<sup>8</sup></i>	23.75 %	21.48 %	17.89 %	18.84 %	22.38 %
<i>ROE (avant provision)</i>	27.79 %	29.06 %	28.22 %	26.99 %	29.49 %
<i>Levier financier<sup>9</sup></i>	12	11	10	9	9
<i>Ratio couverture des charges par des produits</i>	137.75 %	143.43 %	144.74 %	145.54 %	164.06 %
<i>ROA<sup>10</sup></i>	1.99 %	1.92 %	1.83 %	2.05 %	2.42 %
<i>Marge bancaire<sup>11</sup></i>	3.56 %	3.86 %	4.14 %	4.15 %	4.32 %
<i>Marge de profit<sup>12</sup></i>	34.63 %	33.10 %	32.91 %	35.31 %	41.33 %

Source : Élaboré par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie, 2018

<sup>8</sup> Résultat / fonds propres moyens

<sup>9</sup> Actifs / fonds propres moyens

<sup>10</sup> Résultat / actifs moyens

<sup>11</sup> PNB / total des actifs moyens

<sup>12</sup> Résultat net / PNB

### CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

Comme pour le ROE, le taux de rendement des actifs (ROA) des banques, mesuré par :

$$\frac{\text{le ratio résultat}}{\text{total des actifs moyens}}$$

Est en hausse en 2018 par rapport à 2017, tant dans les banques publiques que dans les banques privées.

Il s'est élevé à, respectivement, 3,4 % en 2018 contre 2,6 % en 2017 pour les banques privées et à 2,3 % en 2018 contre 2,0 % en 2017 pour les banques publiques.

Comparativement aux banques publiques, les banques privées réalisent des produits plus importants sur les activités rémunérées en commissions.

#### a) Ratio de l'effet de levier.

« Le levier financier se définit comme le recours à l'endettement dans le but d'acquérir des positions. L'effet de levier s'analyse comme la capacité d'acquérir des positions et des actifs par l'endettement, avec un minimum de fonds propres. En cela, l'effet de levier est un mode de fonctionnement normal des banques mais, utilisé de façon excessive, il augmente les risques en cas de retournement du marché »

L'effet de levier est un risque qui menace la stabilité des banques parce qu'il a traité de la même manière que les activités risqué au niveau des banques, c'est pour ce fait que le comité de Bâle dans son troisième accord a défini un ratio de l'effet de levier.

Le ratio de l'effet de levier peut être formulé comme suite

$$\text{Ratio de l'effet de levier} = \frac{\text{Les fonds propres durs}}{\text{Les actifs non pondérés par les risques}} \geq 3\%$$

La formule de ce ratio explique que les fonds propres ne doivent pas dépasser 33 fois l'ensemble des actifs non pondérés par les risques, ce qui signifie que les banques ne peuvent pas s'endetter plus de 33 fois la valeur de ces actifs.

Les objectifs de ce ratio peuvent être résumés dans les points suivant :

- Il permet de limiter l'agrandissement du bilan des banques par l'effet de levier ;
- Il est considéré comme un moyen pour calculer les exigences de fonds propres ;
- Il permet de prévenir les leviers excessifs amenant à des rétrécissements du crédit dans des situations de crise.

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

Et dans les tableaux ci-dessous on peut comparer les résultats transmis par la banque d'Algérie dans le secteur public et privé.

**Tableau N° : 3.5 Rentabilité des banques publiques**

	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Banques publiques</i>					
<i>ROE<sup>13</sup></i>	25.22 %	23.37 %	18.69 %	19.99 %	22.68 %
<i>ROE (avant provision)</i>	30.56 %	32.44 %	31.46 %	29.21 %	30.55 %
<i>Levier financier<sup>14</sup></i>	14	13	11	10	10
<i>Ratio couverture des charges par des produits</i>	130.72 %	139.59 %	141.98 %	144.92 %	163.94 %
<i>ROA<sup>15</sup></i>	1.77 %	1.76 %	1.68 %	1.97 %	2.27 %
<i>Marge bancaire<sup>16</sup></i>	3.21 %	3.56 %	3.89 %	3.87 %	3.96 %
<i>Marge de profit<sup>17</sup></i>	31.88 %	44.03 %	34.63 %	32.29 %	36.32 %

Source : Élaboré par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie, 2018

Pour l'ensemble du système bancaire, les marges et les charges bancaires ont connu une nette amélioration en 2018.

La marge d'intérêts a gagné 5,8 points de pourcentage en 2018, passant ainsi de 73 % en 2017 à 78,8 % en 2018. Quant aux charges bancaires hors intérêts, elles ont baissé de 11,7 % en 2018, améliorant ainsi le ratio des charges qui passe de 36 % en 2017 à 29,3 % en 2018.

**Tableau N° : 3.6 Rentabilité des banques privées.**

<sup>13</sup> Résultat / fonds propres moyens

<sup>14</sup> Actifs / fonds propres moyens

<sup>15</sup> Résultat / actifs moyens

<sup>16</sup> PNB / total des actifs moyens

<sup>17</sup> Résultat net / PNB

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Banques privées</b>					
<b>ROE<sup>18</sup></b>	19.97 %	16.10 %	15.28 %	14.69 %	21.21 %
<i>ROE (avant provision)</i>	20.65 %	19.38 %	17.60 %	18.94 %	25.36 %
<i>Levier financier<sup>19</sup></i>	6	5	5	6	6
<i>Ratio couverture des charges par des produits</i>	186.17 %	167.14 %	161.21 %	149.04 %	164.61 %
<b>ROA<sup>20</sup></b>	3.38 %	3.11 %	2.84 %	2.59 %	3.38 %
<i>Marge bancaire<sup>21</sup></i>	5.74 %	6.40 %	5.58 %	5.98 %	6.57 %
<i>Marge de profit<sup>22</sup></i>	44.03 %	36.32 %	34.69 %	28.55 %	34.63 %

Source : Élaboré par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie, 2018

Le Levier financier des banques publiques sont plus importantes (34,8 % en 2011 contre 31,6 % en 2010) que celles des banques privées (30,8 % en 2011 contre 30,9 % en 2010)

### 1.2.3 Répartition du Produit net bancaire des banques :

Sur la base des données des banques, le secteur bancaire a enregistré, au titre de l'année 2018, un produit net bancaire (PNB) totalisant près de 575 milliards de dinars, soit une augmentation de 14,6 % en 2018, contre 6 % en 2017. Cela est le résultat conjugué de l'augmentation de la marge d'intérêt (+16,8 %) et de la forte baisse des charges des autres activités (-60,4 %).

Le produit net bancaire (PNB) est réparti principalement entre les dotations aux amortissements et la marge de profit. La part des dotations aux amortissements et provisions a reculée de 08 points de pourcentage pour s'établir à 31 % en 2018, contre 39% en 2017, tandis que la part de la marge de profit s'élève à 41 % en 2018, en progression de 06 points de pourcentage par rapport à 2017.

Comme c'est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<sup>18</sup> Résultat / fonds propres moyens

<sup>19</sup> Actifs / fonds propres moyens

<sup>20</sup> Résultat / actifs moyens

<sup>21</sup> PNB / total des actifs moyens

<sup>22</sup> Résultat net / PNB

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

**Tableau N° : 3.7 Répartition des produits nets bancaires.**

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Banques publiques</b>					
<i>Produit net bancaire</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<i>Charges générales d'exploitation</i>	30 %	28 %	25 %	28 %	24 %
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	60 %	39 %	45 %	39 %	42 %
<i>Provisions pour risques de crédit</i>	-32 %	-11 %	-14 %	-11 %	-16 %
<i>Pertes hors exploitation</i>	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
<i>Impôt sur le bénéfice</i>	10 %	12 %	11 %	12 %	13 %
<i>Marge de profit</i>	32 %	32 %	33 %	32 %	37 %
<b>Banques privées</b>					
<i>Produit net bancaire</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<i>Charges générales d'exploitation</i>	35 %	37 %	39 %	40 %	35 %
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	22 %	23 %	23 %	27 %	27 %
<i>Provisions pour risques de crédit</i>	-14 %	-8 %	-9 %	-8 %	-12 %
<i>Pertes hors exploitation</i>	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
<i>Impôt sur le bénéfice</i>	13 %	12 %	12 %	12 %	15 %
<i>Marge de profit</i>	44 %	36 %	35 %	29 %	35 %

Source : Élaboré par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie, 2018

La marge de profit a évolué dans le même sens pour les deux groupes de banques. Après une période de quasi stabilité entre 2015 et 2017, elle a progressé à 37 % en 2018 contre 32 % en 2017 pour les banques publiques. Pour les banques privées, elle est remontée à 35 % en 2018 après avoir baissé, entre 2014 et 2017, de 44 % à 29 %.

### 1.2.3.1 Marges d'intermédiation des banques

Dans le tableau ci-dessous nous allons présenter les Marges d'intermédiation des banques depuis 2014 jusqu'à 2018 pour les banques publiques et privées.

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

**Tableau N° : 3.8 Marge d'intermédiation des banques.**

	2014	2015	2016	2017	2018
<i><b>Banques publiques</b></i>					
<i><b>Marge d'intérêt / revenu brut</b></i>	66.68 %	65.76 %	72.32 %	72.72 %	80.79 %
<i>Charges hors intérêts / revenu brut</i>	40.58 %	39.24 %	31.43 %	33.75 %	26.39 %
<i><b>Banques privées</b></i>					
<i><b>Marge d'intérêt / revenu brut</b></i>	69.12 %	71.51 %	73.38 %	74.25 %	71.14 %
<i>Charges hors intérêts / revenu brut</i>	41.29 %	43.43 %	46.27 %	46.16 %	40.49 %
<i><b>Secteur bancaire</b></i>					
<i><b>Marge d'intérêt / revenu brut</b></i>	67.19 %	66.81 %	72.51 %	73.00 %	78.78 %
<i>Charges hors intérêts / revenu brut</i>	40.73 %	40.01 %	34.08 %	35.99 %	29.34 %

Source : Élaboré par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie, 2018

Cependant, l'évolution de ces ratios n'est pas uniforme. Dans les banques privées, la marge bancaire a perdu 3,1 points de pourcentage en 2018 en raison d'une progression plus élevée de leur revenu brut (+25,3 %) que de la marge d'intérêt (+20,1 %). En revanche, dans les banques publiques, elle a gagné près de 08 points de pourcentage.

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

### Section 2 : Comparaison entre les banques algériennes et les normes recommandée

#### 2.1 La qualité d'engagement :

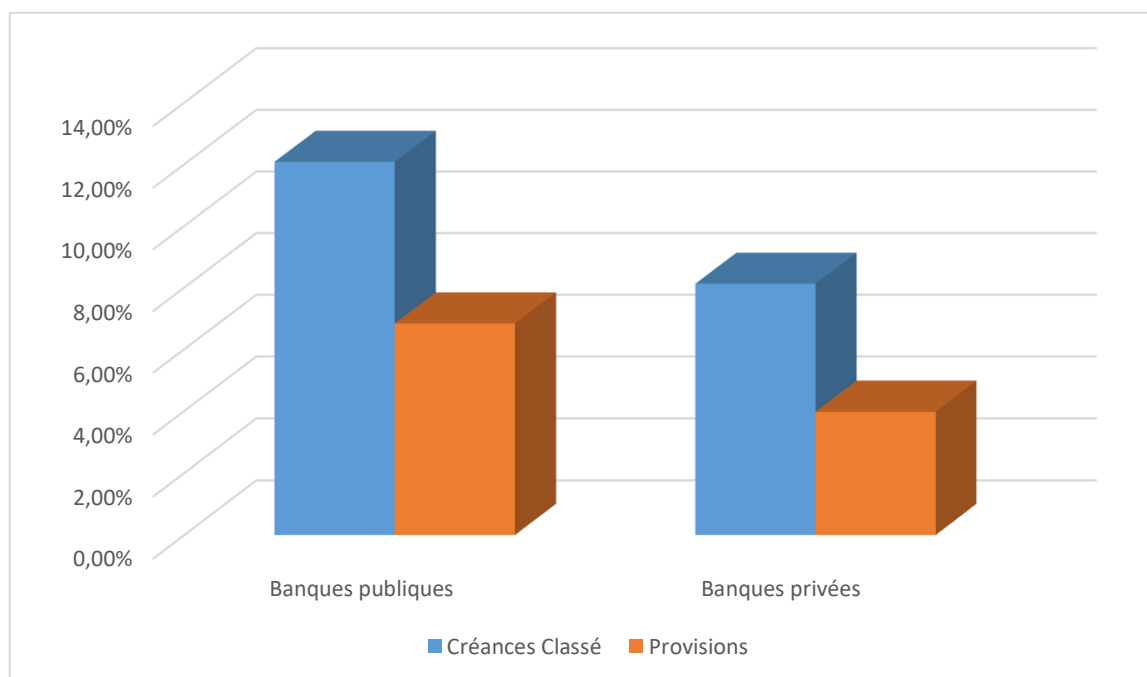
Avec les informations recueillies (tableau n°) sur les portefeuilles des banques publiques et privée on a une moyenne de créances non performants de 12,076 % pour les banques publiques et 8.12 % pour les banques privés depuis 2014 à 2018.

Une différence de 32.76 % pour les banques publiques, et comme on la vue précédemment cela est due au financement de l'aide à l'emploi.

Mais la maitrises de ces créance ne se mesure pas par leurs quantités, elle ce mesure par les provisions constitué par les banque pour faire face au risque de non remboursement.

Et pour les provisions on a une moyenne de 56.58 % pour les Banques publiques, et 48.91% pour les Banques privées depuis 2014 à 2018, donc les provisions constitué sont inférieure de 13.53% par rapport à celles des banques publiques.

Figure N° : 3.3 Créances classé et provisions constitué



Source : Élaboré par nos soins à partir du tableau n° 3.1

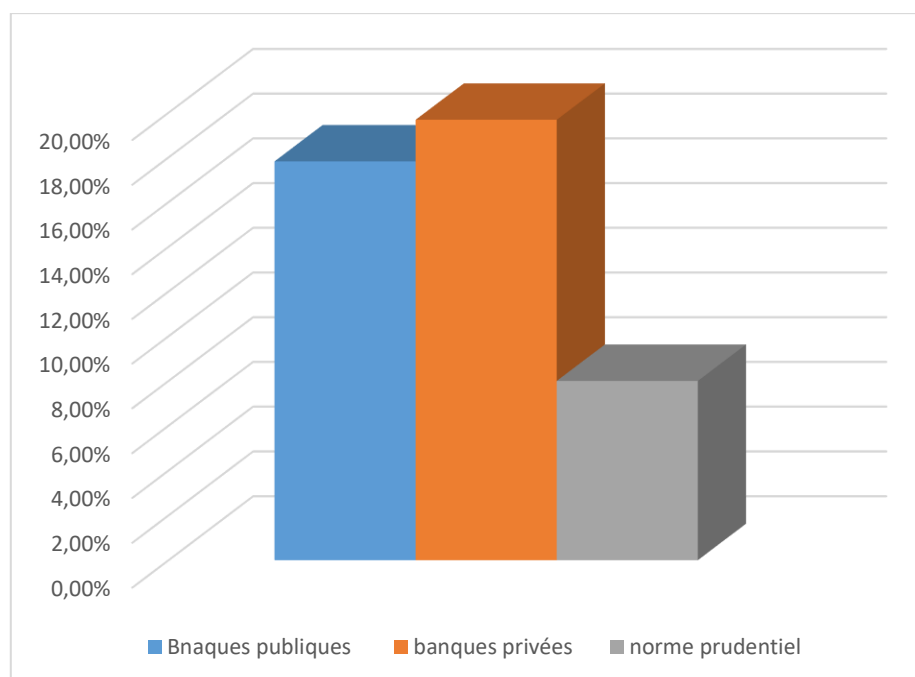
## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

Et tout en sachant que les banques privées ne financent pas les entreprises publiques et qu'elles ne bénéficient pas de garanties (banques publiques bénéficient d'une garantie de 85 % attribué par l'état (les fonds publics)),

### 2.2 Solvabilité des banques

La moyenne de la solvabilité globale des banques publiques depuis 2014 a 2018 est de 17.82% contre 19.68 % pour les banques privées, et c'est très haut par rapport à la norme recommandée par la réglementation prudentielle qui est de 8 % maximum.

**Figure N° : 3.4 Moyenne de la solvabilité globale des banques algérienne.**



Source : Élaboré par nos soins à partir du tableau n°3.3

Le ratio des banques privées est plus haut que celui des banques publiques de 1.86 %.

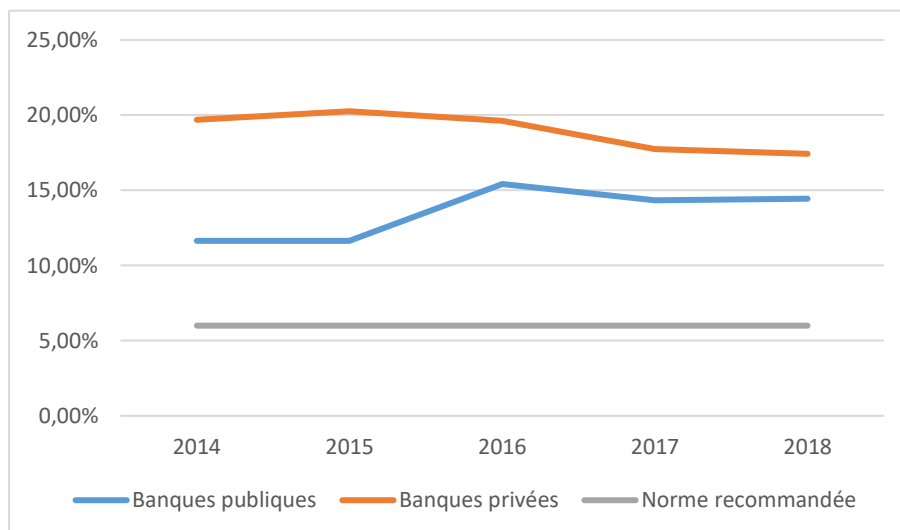
Donc les banques doivent augmenter leurs capitale où générer des profits additionnels pour baissé ce ratio est essayée de se rapprocher le plus possible des normes recommandé.

Et pour les fonds propre dur (capital et réserves (common equity) ou Tier1, Revenir à la page n°) on a une moyenne de 14.1 % pour les banques publiques et 18.96 % pour les banques privées qui est plus élevé que la norme de 6%.

**Figure N° : 3.5 Ration de solvabilité sur Tier1 des banques algériennes**

### CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

Et sur ce graphique on voit que le ratio tier1 des deux groupes de banques dépasse la norme recommandée, le double pour les banques publiques et le triple pour les banques privées. et



pour remédier à ce problème les banques doivent augmenter leurs fonds propres de base qui doit atteindre un ratio le plus proche possible de 6% par rapport à leurs engagements risqués, et 50% des fonds propres nets.

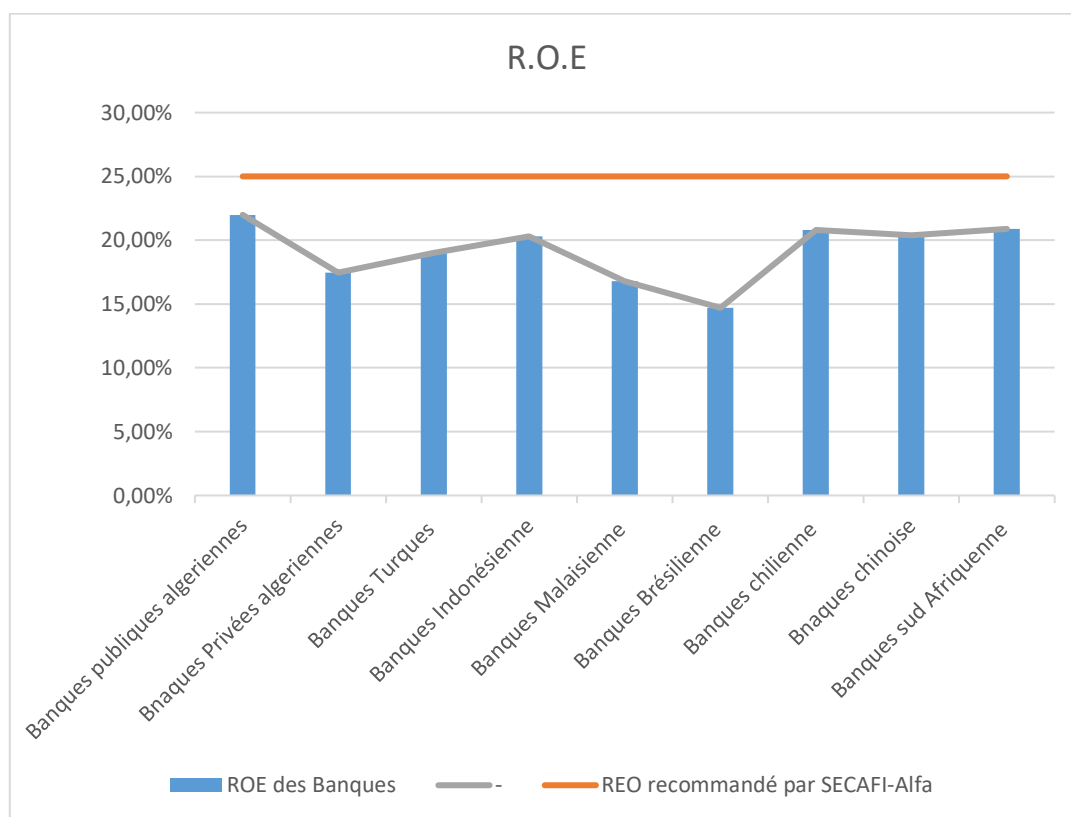
#### a) ROE : rentabilités des fonds propres

Globalement, la rentabilité des fonds propres des banques est appréciable. Il s'agit d'un taux relativement élevé, par rapport SECAFI-Alfa (revenir à la page n° 10), une moyenne de 21.99 % entre 2014 et 2018 pour les banques publiques contre 17.45 % pour les banques privées, une différence de 4.54 % pour les banques publiques.

A titre de comparaison le taux de rentabilité des fonds propres des banques algériennes se situe parmi les plus forts au sein des pays émergents comparables (19,0 % en Turquie, 20,3 % en Indonésie, 16,8 % en Malaisie, 14,7 % au Brésil, 20,8 % au Chili et 20,4 % en Chine, en Afrique du Sud ce taux est de 20,9 % comme il est détaillé dans le graphique ci-dessous :

**Figure N° : 3.6 Rentabilité des fonds propres des banques algériennes par rapport à quelques banques Extérieures**

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES



Source : Élaboré par nos soins

Donc le R.O.E des banques algériennes se rapproche étroitement de la norme recommandé par SECAF-Alfa.

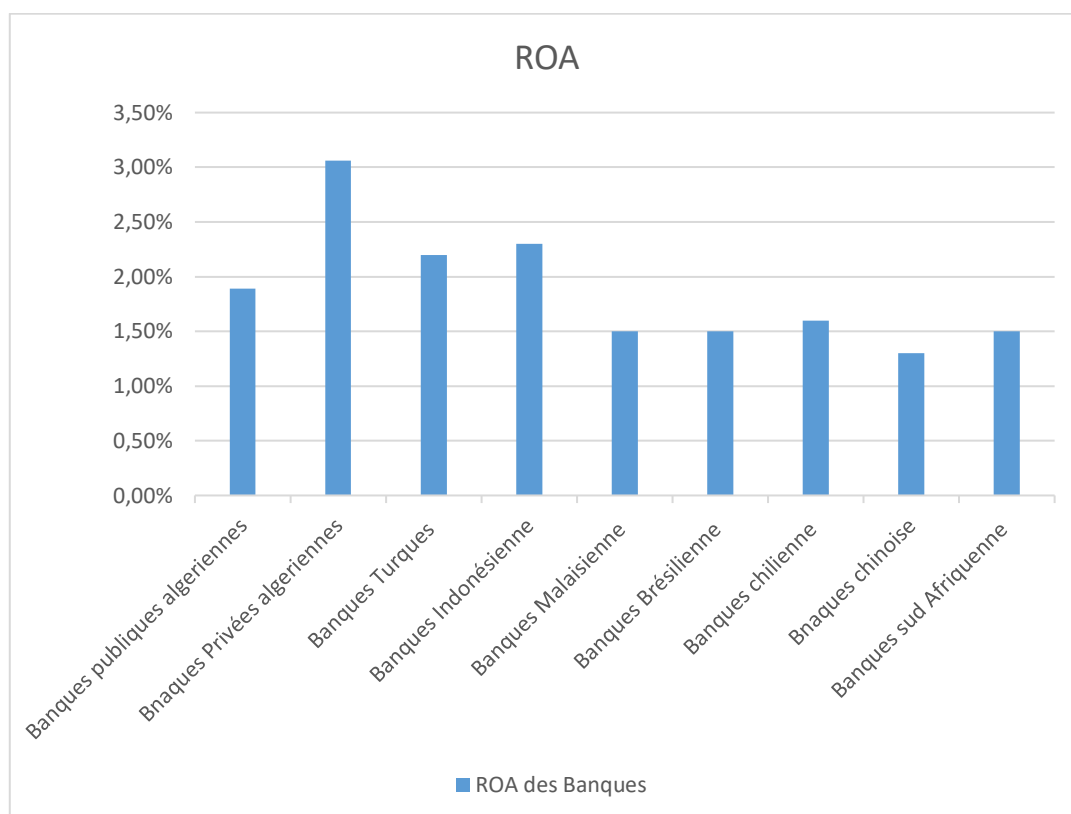
### b) R.O.A : rendement des actifs :

En ce qui concerne le rendement des actifs (« return on assets »). Donne une information de la gestion de la banque, car il indique combien de bénéfices sont engendrés en moyen par unité d'actif. Et dans ce secteur les banques privées sont bien meilleure que les banques publique, une moyenne 3.06 % contre 1.89 % respectivement, soit presque le double pour les banques privées.

Et en générale les banques sont dans les normes, à titre de comparaison le rendement des actifs en Turquie est de 2,2 % et 2,3 % en Indonésie, 1,5 % en Malaisie, 1,5 % au Brésil, 1,6 % au Chili et 1,3 % en Chine. Il est de 1,5 % en Afrique du Sud.

**Figure N° : 3.7 Rendement des actifs des banques algériennes comparé à quelques banques extérieures**

### CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES



Source : Élaboré par nos soins

Comparativement aux banques publiques, les banques privées réalisent des produits plus importants sur les activités rémunérées en commissions (Voire les tableaux n°III.3)

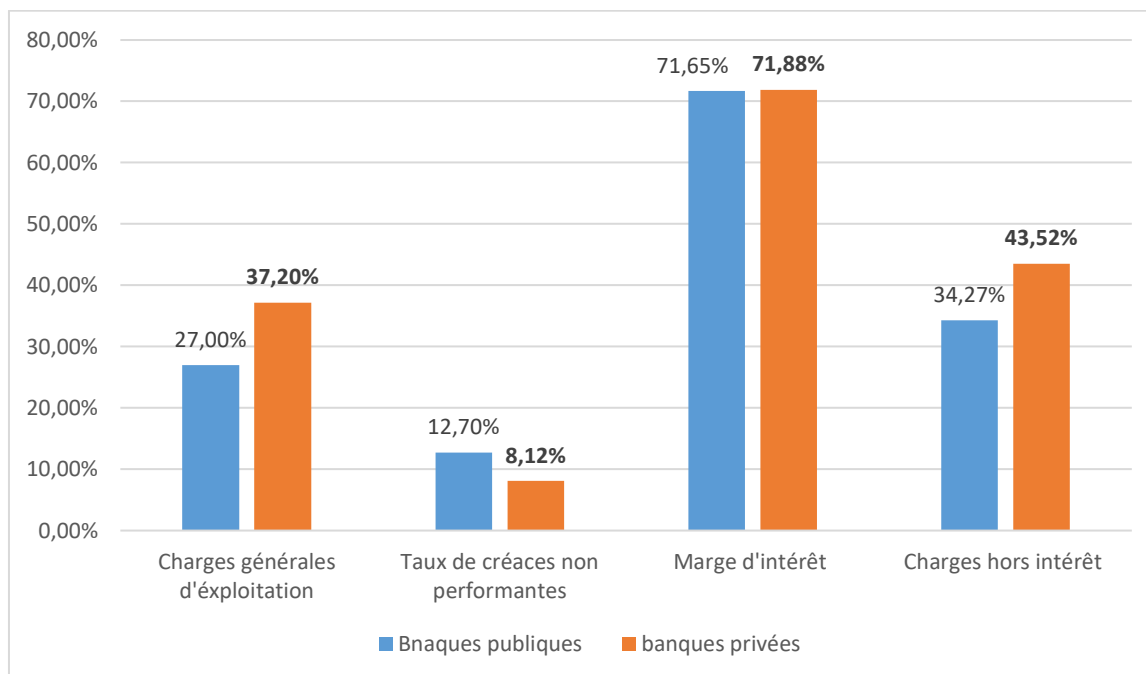
Et cela revient à :

- Les charges générales d'exploitation par unité de revenu brut des banques publiques sont moins élevées (27 % contre 37.2 %).
- Taux de créances non performantes qui est plus élevé dans les banques publiques (12.7 % contre 8.12 %).

Comme c'est indiqué ci-dessous :

**Figure N° : 3.8 Comparaison entre les charges les créances classés et marges bancaire, Banques publiques et Privées.**

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES



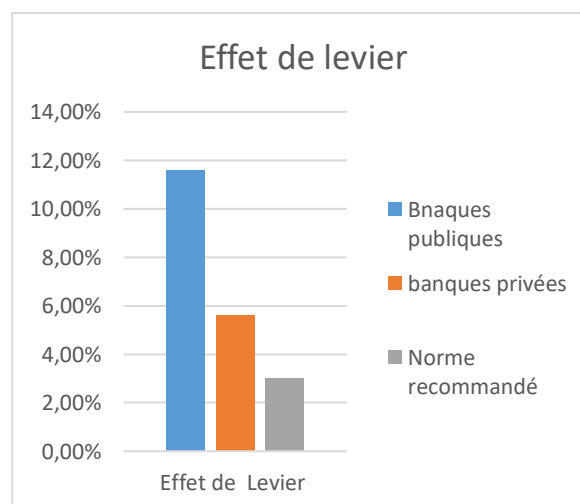
Source : Élaboré par nos soins à partir des tableaux n° : 3.2 / 3.7 / 3.8

Les banques privées ont un taux de **R.O.A** plus élevé même si le ratio du taux de marge d'intérêt (marge d'intérêt/revenu brut) est égale dans les deux groupe de banques (banques publiques 71.65 % et 71.88 % pour les banques privées)<sup>23</sup>, Et les charges hors intérêt (charges hors intérêt/revenu brut) des banques publiques 34.27 % sont moins élevé que celles des banques privées 43.52 %<sup>24</sup>.

### c) Le levier financier :

La moyenne du recoure a l'endettement est élevé pour les deux groupe un taux moyenne de 11.6 pour les banques publiques entre 2014 et 2018 contre 5.6 pour les banques privées Alor que la norme recommandé par le comité de Bal est de 3 %.

On voie que les moyennes de l'effet de levier des banques algériennes dépassent fortement la norme, soit presque le double pour les banques privées (1.86 fois) et presque le quadruple pour les banques publiques (3.87 fois).



<sup>23</sup>Moyenne entre 2014 et 2018

<sup>24</sup> Moyenne entre 2014 et 2018

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

Et c'est un risque qui menace la stabilité des banques et il est traité de la même manière que les activités risqué au niveau des banques.

Et le ratio de l'effet de levier permet de mieux gérer les besoins des banques en ce qui concerne l'endettement car la formule explique que les fonds propres ne doivent pas dépasser 33 fois l'ensemble des actifs non pondérés par les risques, ce qui signifie que les banques ne peuvent pas s'endetter plus de 33 fois la valeur de ces actifs, Et calculer les exigences de fonds propres.

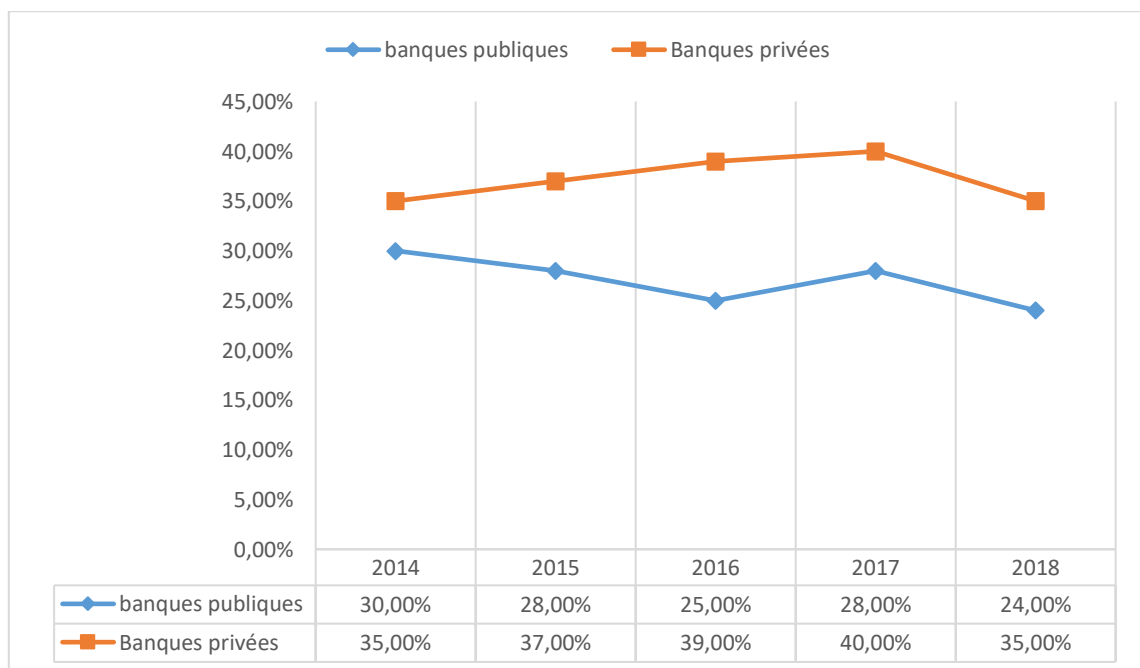
Il permet de limiter l'agrandissement du bilan des banques par l'effet de levier, de prévenir les leviers excessifs amenant à des rétrécissements du crédit dans des situations de crise.

### 2.2.1 Comparaison entre la répartition des PNB :

La répartition des produits nets bancaires diffère entre les banques publiques et les banques privées, par exemple : les banques publiques attribuent en moyenne <sup>25</sup>27% de ces produits pour les charges générales d'exploitation contre 37,2 % aux banques privées.

Et dans le graphique ci-dessous on détaille l'évolution de la part attribuée aux charges générales d'exploitation depuis 2014 à 2018

Figure N° : 3.9 Evolution des charges générales d'exploitation des banques algériennes



<sup>25</sup>Moyenne entre 2014 et 2018

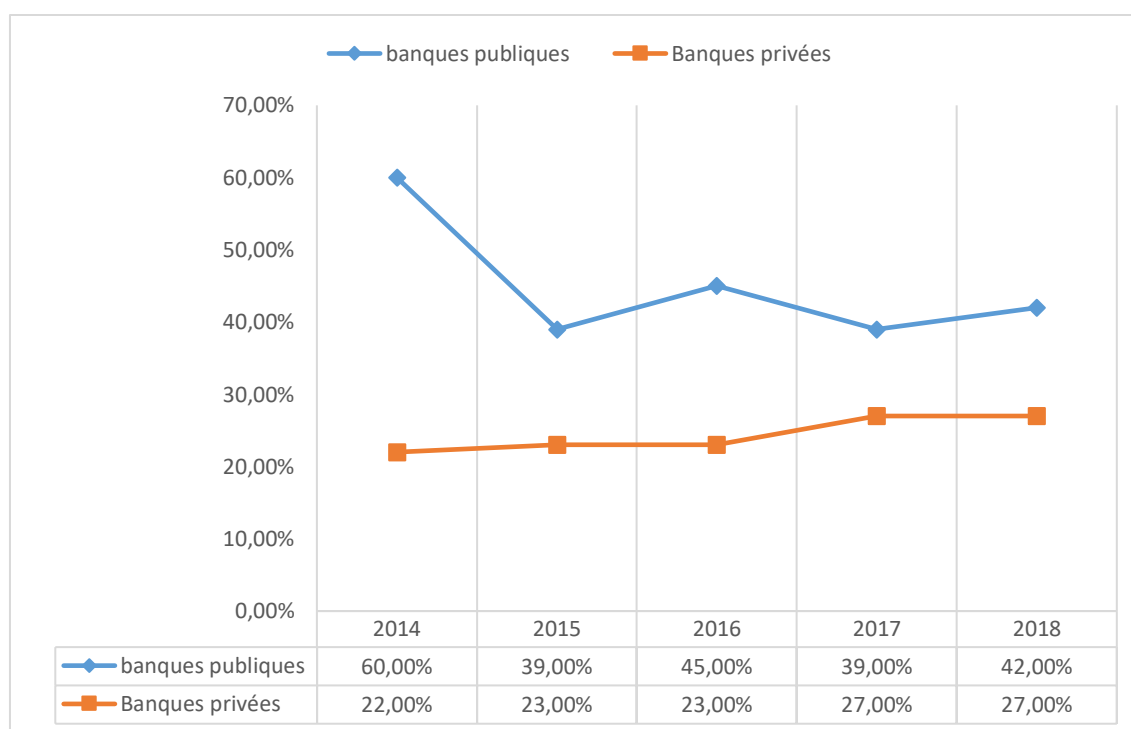
### CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

Source : Élaboré par nos soins à partir des tableaux n° : 3.7

On voit bien que les banques privées attribuent aux charges d'exploitation que les banques publiques, et comme en la vue précédemment c'est l'une des raisons de leurs bons rendements sur actifs (R.O.A).

Et les banques publiques attribuent plus pour les dotations aux amortissements que les banques privées comme l'indiquent le graphique ci-dessous :

Figure N° : 3.10 Taux attribué aux amortissements par les banques algériennes



Source : Élaboré par nos soins à partir des tableaux n° : 3.7

Les dotations aux amortissements sont restées stables sur les 5 dernières années pour les banques privées, par contre les banques publiques les ont baissés avec une variation de 18 % entre 2014 et 2018.

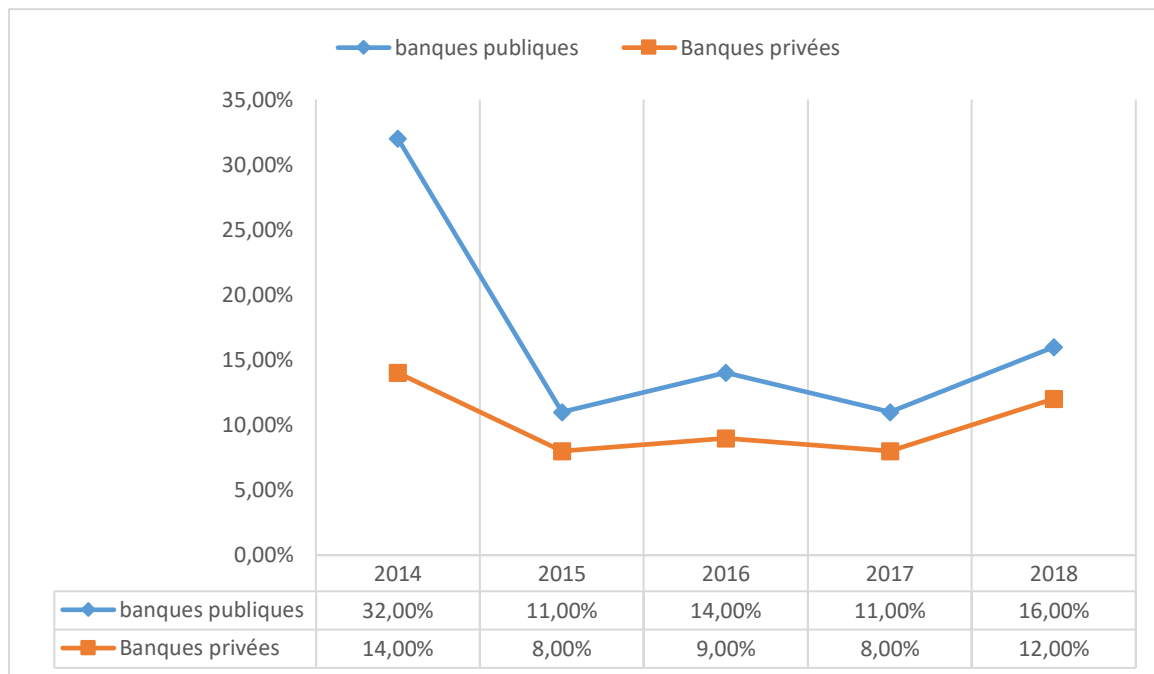
Et on a la même chose en ce qui concerne les provisions pour risque de crédit pour les banques privées les taux sont restés stables alors que pour les banques publiques elles ont été fortement baissées depuis 2014 à 2018 avec une variation de 16 %.

Mais elles restent plus importantes que le taux attribué par les banques privées et ce qui est bénéfique pour les banques publiques car elles ont un taux de créances non performantes plus élevé.

### CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

Et dans le graphique ci-dessous on voit la différence des pourcentages pour les provisions de crédits entre les banques publiques et les banques privées :

**Figure N° : 3.11 Taux attribué aux provisions pour risques de crédits par les banques algériennes.**



Source : Élaboré par nos soins à partir des tableaux n° : 3.7

Une variation très apparente sur les graphiques pour les banques publiques.

Mais c'est une variation justifier car les produit net bancaire (PNB) ont fortement baissai depuis 2014

## CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

**Tableau N° : 3.9 Répartition des PNB des banques publiques en 2014**

<i>Produit net bancaire</i>	
<i>Charges générales d'exploitation</i>	30 %
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	60 %
<i>Pertes hors exploitation</i>	0 %
<i>Impôt sur le bénéfice</i>	10 %
<i>Marge de profit</i>	32 %
<i>Total</i>	132 %
<b><i>Provisions pour risques de crédits</i></b>	<b>32 %</b>

Si on remarque si on remarque bien les banques publiques ont réalisé des produit net bancaire de 132 % ce qui a permis des faire des provisions à hauteur de 32 % pour le risque de crédits.

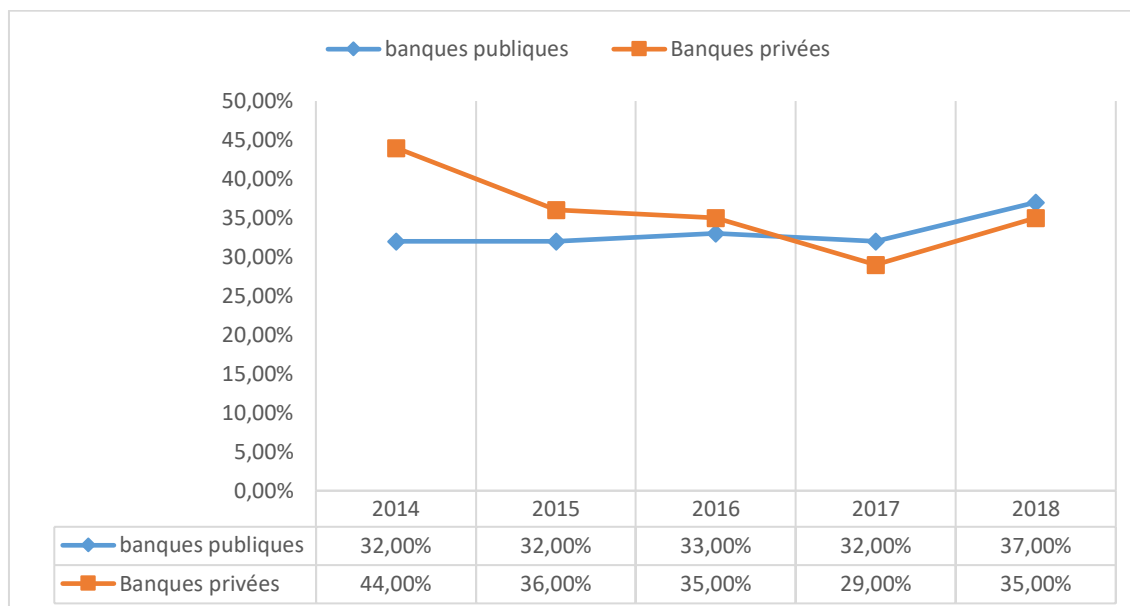
Par contre en 2018 elles ont réalisé des produits nets bancaires de 116 % ce qui a permis de provision seulement 16 % pour les risque de crédits, et sa seulement en abaissent leurs Charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et provisions.

Et en ce qui concerne les impôts sur les bénéfices les banques privées subissent un impôt plus élevé que les banques publiques avec une différence de 1.2 % en moyenne entre 2014 et 2018 (revenir au tableau n°).

Mais ce qui n'empêche pas les banques privées de réalisé plus de profits que les banques publiques entre 2014 et 2016 comme l'indique le graphiques ci-dessous :

**Figure N° : 3.12 Evolution des marges de profits des deux groupes de banques entre 2014 et 2018**

### CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES

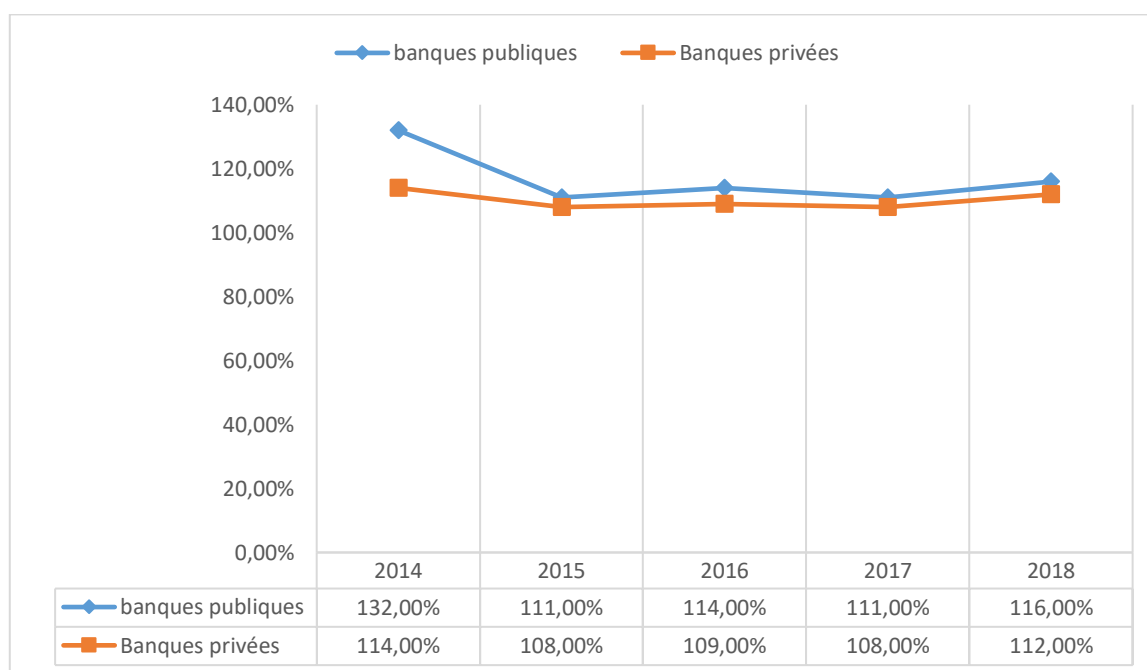


Source : Élaboré par nos soins à partir des tableaux n° :3.7

Les marges de profits des banques privées se sont rétrogradées depuis 2014 à 2018.

Mais nous devons comparés le deux groupe on devrait comparait leurs produits nets bancaires (voire le tableau n° III.7) et leur capacité a provisionné leurs risque de crédits, comme illustré dans la figue ci-dessous :

**Figures N° : 3.13 Evolution des Produits net bancaires des banques algériennes entre 2014 et 2018**



Source : Élaboré par nos soins à partir des tableaux n° : 3.7

### **CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES**

Et comme on la bien comprit le surplus est attribué au provisions pour risque de crédits, et on voie bien que les banques privées sont resté stable entre 2014 et 2018 même si leurs marges d'intérêts a baissai mais les autres produit bancaire sont resté stable et elles ont toujours réussis faire des provisions a hauteur de 10 % en moyenne, ce qui est ok avec un taux de créances non performantes relativement bas (8 % en moyenne).

Par contre les banques publiques se rétrogradé depuis 2014 avec une très forte variations dans leurs produits nets bancaires de 18 % en générale ce qui a conduit à la démunissions de leurs taux de provisions pour risque de crédits, ce qui n'est pas bon pour les banques publiques car elles ont un taux de créances non performantes relativement élevé.

### **CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES**

#### **Conclusion :**

En générale les performances des banques algériennes qu'elles soient publiques ou privées, sont très proche entre 2014 et 2018.

Mais si on prend en compte le fait que les banques publiques sont financé et garanties à hauteur de 85 % pour leur créances non performante alors sa changes la donne car on remarques que les banques privées sont très proche des performances des banques publiques sans aucune aide par l'états, donc on peut dire que les banques privées maitrisent leurs risques et elles sont plus performante que les banques privées, à condition que celles-ci ne reçoivent aucune aide extérieure.

Les banques algériennes sont proche des performances mondiale comme on la vue dans la page N° 20 dans le cas de rentabilité des fonds propres et même meilleure que certaine banques comme les banques brésiliennes et les banques Malaisienne.

En générales elles sont dans les standards internationaux, même si elles sont des normes recommandées par la règlementation prudentielle, mais sa reste le cas de toutes les banques internationales.

## CONCLUSION GENERAL

La banque a un rôle important dans la croissance économique et cela vu son rôle qui consiste en l'octroi des crédits pour les agents économiques, afin de réaliser leurs projets, les crédits sont parmi les principales emplois des banques et le moteur de la création monétaire. Il existe plusieurs variétés du crédit, on les classe généralement selon deux critères, la durée et l'objet.

Le risque du crédit pour la banque est un élément inséparable de l'activité du prêt dans sa mission d'intermédiaire financier. Ce risque peut aller du simple retard de remboursement à une perte totale de la créance et des intérêts. Pour une banque, le risque de contrepartie, c'est celui, de ne pas être remboursée du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur à cause de la conjoncture opportuniste, donc de subir une perte en capital. Le risque de contrepartie présente un aspect externe découlant de l'insolvabilité de l'emprunteur et un aspect interne lié à la façon dont la banque organise la distribution du crédit qui doit être encadré par des procédures formalisées.

La maîtrise de ce risque suppose une double compétence. Une première en matière d'évaluation et de jugement qui permet à la banque de sélectionner ses contreparties. Ceci, se réalise par l'application des méthodes de mesures telle que l'analyse financière ou encore les nouvelles méthodes telle que la notation. La deuxième compétence concerne la gestion, qui est au cœur des préoccupations des dirigeants de la banque. Celle-ci, permet une surveillance attentive de ce risque. A ce sujet, plusieurs méthodes peuvent être utilisées à savoir la réglementation prudentielle des banques qui vise, également, à protéger les déposants comme elle permet d'éviter les risques découlant d'une mauvaise gestion et / ou d'engagements trop importants, la titrisation, les produits dérivés du crédit, la prise de garanties.

Ainsi, la prévention du risque de contrepartie s'effectue de façon individualisée avec la prise de garanties, le partage du risque et les dérivés de crédits,... Quant à la prévention globale qui s'applique au portefeuille d'actif à risque de contrepartie, la banque utilise la titrisation.

En effet, la gestion du risque est conditionnée par la connaissance des éléments qui peuvent renseigner le banquier sur les difficultés rencontrées par le client avant l'octroi de crédit, mais aussi du suivi tout au long de la relation de prêt une fois le crédit est accordé, et les théories financières on apporter leurs aides dans perfectionnement de la gestion du risque crédit.

Et la réglementation prudentielle le manuel à suivre pour une banque pour mieux gérer ses risques et être performante pour éviter toute imprévue.

# BIBLIOGRAPHIE

# BIBLIOGRAPHIE

## A. OUVRAGE :

1. Sylvie de COUSSERGUES : « Gestion de la Banque : du diagnostic à la stratégie ».
2. Christian DESCAMPS, Jacques SOICHOT, économie et gestion de la banque, édition EMS, Paris, 2002.
3. In Farouk BOUYACOUB, l'entreprise et le financement bancaire, éditions Casbah, Alger 2000.
4. Benhalima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab
5. Luc B-R.: « Principe de technique bancaire » ; 21<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2001.
6. Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 23<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2004.
7. Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 24<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2006.
8. Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2008
9. Beranlard J-P. : « Droit du crédit » ; 4<sup>ème</sup> édition ; Aengde ; Paris ; 1997.
10. Mannai S et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 7<sup>ème</sup> édition ; Economica ; Paris ; 2001.
11. .Lautier D et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 8<sup>ème</sup> édition ; Economica ; Paris ; 2003.
12. Pasco C. : « Commerce international » ; 6<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2006.
13. Philippe N. : « Banque et Banque centrale Dans la Zone Euro » ; 1<sup>er</sup> édition ; De Boeck université ; Bruxelles. 2004 P.50.
14. kharoubi C & thomas P. (2013), analyse du risque de crédit, RB édition, paris.
15. Boussoubel L. : « La notation interne nouvel outil de gestion du risque du crédit » ; Edition ESB ; Alger ; 2007
16. Moschetto B et Roussillon J. : « La banque et ses fonctions » ; Edition PUF ; collection Que sais je ; Paris ; 1988.
17. Jean-Claude A et Michel Q. : « risque de taux d'intérêts et gestion bancaire » ; Edition Economica ; Paris ; 2000.
18. Michel R et Géarard N.: « le contrôle de gestion bancaire et gestion financière » ; 3<sup>ème</sup> édition ; Revue banque éditeur ; Paris ; 1998.
19. Bouyacoub F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; Edition Casbah ; Alger ; 2003
20. Calvet H. : « Etablissement de crédit : Appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière » ; Edition Economica ; Paris ; 1997.

# BIBLIOGRAPHIE

21. Jacob H et Sardi A. : « Management des risques bancaire » ; Edition Afges ; Paris ; 2005.
22. Henri J. (2001), « management des risques bancaires », édition Afges, paris.
23. Henri J, opcit.
24. R. BLAZY, la faillite, Ed. Economica.2000.
25. KARYOTIS. D : « La notation financière : une nouvelle approche du risque », La revue Banque Editeur, 1995.
26. De COUSSERGUES. S : « Gestion de la banque », Ed Dunod, 2002.
27. Arnaud de Servigny : Op.cit.
28. Hubert de la Bruslerie : « analyse financière et risque de crédit », Ed ; DUNOD, 1999.
29. Eric LAMARQUE : « management de la banque : risque, relation client, organisation », Ed Pearson education.2005.
30. D.M. Jaffee, F. Modigliani. Sur la théorie des options
31. Abdelkrim NAAS, « le système bancaire algérien : de la décolonisation a l'économie de marché », éd INAS.

## **B. MEMOIRES ET THESES :**

1. «Théorie des options : caractéristiques et stratégies» Réalisé par Youssef FADLLALAH.
2. «La problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie» mémoire de magister en science économiques réalisé par MADOUCHE Yacine.

## **C. TEXTES REGLEMENTAIRES :**

- Ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.

## **D. SITE WEB :**

- [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz)
- [www.Cnep-banque.dz](http://www.Cnep-banque.dz)
- [www.bnpparibas.dz](http://www.bnpparibas.dz)
- [www.bank-abc.com](http://www.bank-abc.com)
- [www.bdl.dz](http://www.bdl.dz)
- [www.bea.dz](http://www.bea.dz)

# BIBLIOGRAPHIE

- [www.sociétégenerale.dz](http://www.sociétégenerale.dz)
- [www.Wikipédia.com](http://www.Wikipédia.com)

## **E. AUTRE :**

1. Banque centrale européenne.
2. Chanu. P-Y, Analyse et documents économiques n° 95.
3. Article sur la stabilité financier de Hayet ABBAD Maitre-assistante classe -B-, faculté des sciences économiques, sciences commerciales et sciences de gestion, université A/Mira de Béjaia.- Laboratoire d'économie et développement.
4. Rapport de la banque d'Algérie.

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS :**

<b>BA.</b>	Banque d'Algérie
<b>BRI</b>	banque des règlements internationaux
<b>CB</b>	commission bancaire.
<b>CBCB</b>	Le comité de Bâle sur le contrôle bancaire.
<b>CFPRP</b>	Le coefficient de fonds propres et des ressources permanentes.
<b>CMC</b>	Le conseil de la monnaie et du crédit
<b>CSM</b>	Conseil supérieur de la magistrature.
<b>FP</b>	Les fonds propres.
<b>FPB</b>	Fonds propres de base.
<b>FPC</b>	Les fonds propres complémentaires.
<b>FPN</b>	Les fonds propres nets.
<b>FPR</b>	Les fonds propres réglementaires.
<b>FRA</b>	Forward rate agreement.
<b>IFRS</b>	International financial reporting standards.
<b>IRB</b>	Internal ratings based.
<b>LMC</b>	La loi sur la monnaie et le crédit.
<b>PCD</b>	Le taux de perte en cas de défaut.
<b>RAROC</b>	Risk adjusted return on capital.
<b>RO</b>	Les réserves obligatoires
<b>ROA</b>	Return on assets.
<b>ROE</b>	Return on equity.
<b>RORAC</b>	Return on risk adjusted capital.
<b>TSDI</b>	Titres subordonnés à durée indéterminés.
<b>BADR</b>	Banque Algérienne de Développement rural.
<b>BNP</b>	Banque Nationale de Paris
<b>CNEP</b>	Caisse nationale de l'épargne et de prévoyance
<b>CPA</b>	Crédit populaire d'Algérie
<b>ANSEJ</b>	Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
<b>CNAC</b>	Caisse nationale d'assurance chômage.
<b>ANGEM</b>	Agence nationale de gestion du micro-crédit

## **LISTE DES FIGURES**

<b>NUMÉRO DE LA FIGURE</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>PAGE</b>
<b>1</b>	Obstacles aux relations de finance directe et justifications de L'intermédiation	23
<b>2.1</b>	Représentation selon le genre	54
<b>2.2</b>	La fonction actuelle des banquiers enquêtés.	54
<b>2.3</b>	le comité de crédit	55
<b>2.4</b>	Le seuil de décision d'octroi de crédit au niveau de l'agence	55
<b>2.5</b>	les degrés de gravités des risques.	56
<b>2.6</b>	les critères d'analyse	57
<b>2.7</b>	les indicateurs d'analyse financière.	58
<b>2.8</b>	l'offre de garanties révélatrices pour la banque	58
<b>2.9</b>	l'existence la gestion des risques	58
<b>2.10</b>	Les critères d'octroi de crédit	59
<b>3.1</b>	Les crédits distribués par secteurs	64
<b>3.2</b>	Quantité de crédits distribués par groupe de banques.	64
<b>3.3</b>	Créances classé et provisions constitué	78
<b>3.4</b>	Moyenne de la solvabilité globale des banques algérienne.	79
<b>3.5</b>	Ration de solvabilité sur Tier1 des banques algériennes	80
<b>3.6</b>	Rentabilité des fonds propres des banques algériennes par rapport à quelques banques Extérieure	80
<b>3.7</b>	Rendement des actifs des banques algériennes comparé à quelques banques extérieures	82
<b>3.8</b>	Comparaison entre les charges les créances classés et marges bancaire, Banques publiques et Privées.	83
<b>3.9</b>	Évolution des charges générales d'exploitation des banques algériennes	84
<b>3.10</b>	Taux attribué aux amortissements par les banques algériennes	85
<b>3.11</b>	Taux attribué aux provisions pour risques de crédits par les banques algériennes.	86
<b>3.12</b>	Évolution des marges de profits des deux groupes de banques entre 2014 et 2018	88
<b>3.13</b>	Évolution des Produits net bancaires des banques algériennes entre 2014 et 2018	88

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>NUMÉRO DU TABLEAU</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>PAGE</b>
<b>2.1</b>	Banques et établissements financiers en activité	41
<b>2.2</b>	Évolution du secteur bancaire Algérien (nombre d'agences).	42
<b>2.3</b>	Évolution des ressources collectées des banques	44
<b>2.4</b>	Répartition des dépôts par secteurs institutionnels	46
<b>2.5</b>	Répartition des crédits bancaires par maturité	49
<b>3.1</b>	les crédits distribués à l'économie par groupe de banques.	63
<b>3.2</b>	Taux de créances classé par groupe de banques.	65
<b>3.3</b>	Ratio de solvabilité par groupe de banques	69
<b>3.4</b>	Rentabilité du secteur bancaire	72
<b>3.5</b>	Rentabilité des banques publiques	74
<b>3.6</b>	Rentabilité des banques privées.	75
<b>3.7</b>	Répartition des produits nets bancaires.	76
<b>3.8</b>	Marge d'intermédiation des banques.	77
<b>3.9</b>	Répartition des PNB des banques publiques en 2014	87

# ANNEXES

## Annexes 1

Produit Intérieur Brut (PIB)	8 501 636	9 352 886	11 043 703	9 968 025	11 991 564	14 519 808
PIB hors hydrocarbures	4 619 408	5 263 578	6 046 149	6 858 946	7 811 206	9 277 705
PIB en millions de \$	117 028	134 835	171 039	137 213	161 168	199 301
<b>Balance courante en millions de \$</b>	<b>28 945</b>	<b>30 536</b>	<b>34 450</b>	<b>402</b>	<b>12 149</b>	<b>17 766</b>
I- Actifs bruts des banques : fin période	5 035 671	6 319 661	7 081 023	7 279 886	7 943 138	8 954 215
Actifs bruts des établissements financiers	40 345	58 674	82 083	82 111	84 981	66 135
Total des actifs bruts :	<b>5 076 016</b>	<b>6 378 335</b>	<b>7 163 106</b>	<b>7 361 997</b>	<b>8 028 119</b>	<b>9 020 354</b>
Total des actifs bruts hors dépôts du sect. hydroc.	<b>4 346 076</b>	<b>5 103 175</b>	<b>5 861 566</b>	<b>6 587 527</b>	<b>7 037 199</b>	<b>7 991 564</b>
Total des actifs bruts/ PIB	59,71%	68,20%	64,86%	73,86%	66,95%	62,12%
Actifs bruts hors dépôts du secteur hydroc. / PIBHH	94,08%	96,95%	96,95%	96,04%	90,09%	86,14%
<b>II- Actifs nets des comptes de régularisation à l'exception des comptes de liaison</b>						
- des banques	4 745 895	5 816 193	6 909 392	7 050 681	7 678 104	8 734 845
- des établissements financiers	40 149	58 166	80 787	80 995	83 713	64 985
Total actifs (nets des comptes de régularisation) :	<b>4 786 044</b>	<b>5 874 359</b>	<b>6 990 179</b>	<b>7 131 676</b>	<b>7 761 817</b>	<b>8 799 838</b>
Total actifs nets hors dépôts secteur des hydroc.	<b>4 056 104</b>	<b>4 599 199</b>	<b>5 688 639</b>	<b>6 357 206</b>	<b>6 770 897</b>	<b>7 771 048</b>
Actifs nets des cptes régul./PIB	56,30%	62,81%	63,30%	71,55%	64,73%	60,61%
Actifs nets cptes régul/PIBHH.*	87,81%	87,38%	94,09%	92,68%	86,68%	83,76%
<b>III- Dépôts bruts collectés**</b>						
- Banques publiques	3 267 640	4 204 183	4 760 482	4 632 010	5 226 178	5 999 832
dont : dépôts du secteur des hydrocarbures	729 940	1 275 160	1 301 540	774 470	990 920	1 028 790
- Banques privées	248 909	313 172	401 406	514 407	592 970	733 223
Total de dépôts collectés (bruts) :	<b>3 516 549</b>	<b>4 517 355</b>	<b>5 161 888</b>	<b>5 146 417</b>	<b>5 819 148</b>	<b>6 733 055</b>
Total de dépôts collectés hors dépôts sect. hydroc.	<b>2 786 609</b>	<b>3 242 195</b>	<b>3 860 348</b>	<b>4 371 947</b>	<b>4 828 228</b>	<b>5 704 265</b>
Total de dépôts (bruts) / PIB	41,36%	48,30%	46,74%	51,63%	48,53%	46,37%
Total de dépôts hors dépôts secteur hydroc./ PIBHH	60,32%	61,60%	63,85%	63,74%	61,81%	61,48%
<b>Dépôts collectés par les banques (hors dépôts en devises) auprès des :</b>						
- Entreprises publiques	1 458 363	2 102 167	2 375 225	1 877 763	2 309 023	2 741 719
- Administration locale + sec. sociale	24 010	41 104	40 335	16 942	27 086	90 073
- Entreprises privées + ménages et associations	1 530 735	1 772 537	2 081 131	2 395 496	2 593 393	2 930 519
- Autres dépôts non repartis par secteur	262 647	367 633	407 472	585 487	590 740	664 230
Total des dépôts en dinars	<b>3 275 755</b>	<b>4 283 441</b>	<b>4 904 163</b>	<b>4 875 688</b>	<b>5 520 242</b>	<b>6 426 541</b>
<b>IV- Crédits distribués</b>						
- Crédits distribués par les banques	1 904 102	2 203 756	2 614 051	3 085 169	3 266 712	3 724 747
- Crédits distribués par les établissements finan.	25 265	42 370	66 287	61 978	58 317	39 884
- Obligations : rachats de créances***	513 623	472 521	295 564	143 390	452 413	606 438
Total des crédits à l'économie y inclus les obligations de rachat	<b>2 442 990</b>	<b>2 718 647</b>	<b>2 975 902</b>	<b>3 290 537</b>	<b>3 777 442</b>	<b>4 371 069</b>
Crédits à l'économies / PIBHH	52,89%	51,65%	49,22%	47,97%	48,36%	47,11%
<b>V- Crédit intérieur des banques :</b>						
(crédits à l'économie + créances sur l'État en net)	<b>2 773 612</b>	<b>2 925 321</b>	<b>2 891 176</b>	<b>3 424 025</b>	<b>4 057 590</b>	<b>4 742 505</b>
Crédit intérieur des banques/Dépôts en dinars	<b>84,67%</b>	<b>68,29%</b>	<b>58,95%</b>	<b>70,23%</b>	<b>73,50%</b>	<b>73,80%</b>
<b>Crédits distribués directement par les banques publiques</b>						
- aux entreprises publiques	750 291	899 766	1 111 847	1 399 478	1 387 627	1 702 670
- à l'administration locale	1 373	357	331	780	773	686
- aux entreprises privées et ménages	874 750	964 061	1 081 645	1 216 366	1 364 066	1 442 801
<b>S/Total : crédits directs des banques publiques</b>	<b>1 626 414</b>	<b>1 864 184</b>	<b>2 193 823</b>	<b>2 616 624</b>	<b>2 752 466</b>	<b>3 146 157</b>
<b>Crédits distribués directement par les banques privées</b>						
- aux entreprises publiques	17	101	0	95	0	14
- aux entreprises privées et ménages	176 419	250 421	325 203	371 929	430 617	530 594
<b>S/Total : Crédits directs des banques privées</b>	<b>176 436</b>	<b>250 522</b>	<b>325 203</b>	<b>372 024</b>	<b>430 617</b>	<b>530 608</b>
<b>VI- Crédits par secteur : rachats de créances non inclus</b>						
- Crédits au secteur public	751 681	900 224	1 112 178	1 400 353	1 388 400	1 703 370
- Crédits au secteur privé	1 051 169	1 214 482	1 406 848	1 588 295	1 794 683	1 973 395
<b>Achat par les banques des obligations émises</b>						
- par les entreprises publiques	96 700	91 600	93 124	85 591	72 972	38 967
- par les entreprises privées	4 552	2 000	2 000	10 929	10 657	9 015
Total des obligations sur entreprises achetées	101 252	93 600	95 124	96 520	83 629	47 982
Total de crédits distribués : rachats de crédits non inclus	<b>1 904 102</b>	<b>2 208 306</b>	<b>2 614 150</b>	<b>3 085 168</b>	<b>3 266 712</b>	<b>3 724 747</b>
Crédits directs au secteur public/PIBHH	16,27%	17,10%	18,39%	20,42%	17,77%	18,36%
Crédits directs au secteur privé/PIBHH	22,76%	23,07%	23,27%	23,16%	22,98%	21,27%
Obligations d'entreprises détenues /PIBHH	2,19%	1,78%	1,57%	1,41%	1,07%	0,52%
Total de crédits : rachats de créances déduits	<b>1 904 102</b>	<b>2 208 306</b>	<b>2 614 150</b>	<b>3 085 168</b>	<b>3 266 712</b>	<b>3 724 747</b>

\* Actifs bruts moins les comptes de régulation exception faite des comptes de liaison (potentiels crédits) : situation fin de période

\*\* Dépôts monétaires des banques et dépôts de garanties collectés auprès des résidents : fin de période

\*\*\* Obligations de rachat de créances non performantes émises au profit des banques (nettes des remboursements effectués par le Trésor) y compris le rachat de créances agricoles au profit de la mutuelle d'assurance (établissement financier à compter de 2010)

## Annexe 2

Indicateurs de l'économie algériennes utilisé pour le rapporte sur la stabilité financière :

Ratio de solvabilité : par rapport aux fonds propres réglementaires (FPR)	26,15%	23,64%	23,72%
Ratio de solvabilité : par rapport aux fonds propres de base (Tier I )	19,09%	17,67%	16,97%
Créances non performantes /Fonds propres réglementaires	31,58%	20,31%	18,02%
Taux de créances classées	21,14%	18,31%	14,40%
Taux de créances classées nettes des provisions constituées	6,81%	4,68%	4,03%
Taux de provisions des créances classées	67,76%	74,42%	72,01%
Return on equity (ROE)	26,01%	26,70%	24,67%
Return on assets (ROA)	1,75%	2,16%	2,11%
Marge d'intérêt/Revenu brut	58,37%	63,76%	64,90%
Charges hors intérêt/Revenu brut	32,22%	31,43%	33,57%
Actifs liquides/Total des actifs	51,82%	52,98%	50,16%
Actifs liquides/Passifs à c. terme	114,54%	114,29%	103,73%

### Annexe 3

#### Structure du hors et contenu des postes

#### Hors bilan en milliers de DA

	ENGAGEMENTS	MONTANT
<b>A</b>	<b>ENGAGEMENTS DONNES :</b>	
1	Engagements de financement en faveur des institutions financières	
2	Engagements de financement en faveur de la clientèle	
3	Engagements de garantie d'ordre des institutions financières	
4	Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	
5	Autres engagements données	
<b>B</b>	<b>ENGAGEMENTS RECUS :</b>	
6	Engagements de financement reçus des institutions financières	
7	Engagements de garantie reçus des institutions financières	
8	Autres engagements reçus	

## Annexe 4

# 2

## BANQUES DE DÉPÔTS

### 2.1 Situation des banques de dépôts

(Valeurs en milliards de dinars - Fin de période)

	2019											
	Jan.	Fev.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
RÉSERVES*	1 477,2	1 440,8	1 592,4	1 344,2	1 335,3	1 353,6	1 306,5	1 775,7	1 482,5	1 429,3	1 316,1	1 156,6
AVOIRS EXTÉRIEURS	89,9	84,0	87,4	92,3	104,7	107,4	86,4	91,2	108,4	81,3	82,4	90,2
CRÉANCES SUR L'ÉTAT	1 976,4	2 128,1	2 208,3	2 186,7	2 255,6	2 242,0	2 224,6	2 278,6	2 244,9	2 238,0	2 314,7	2 442,8
CRÉANCES SUR LE SECTEUR PUBLIC	5 070,8	5 221,6	5 123,0	5 221,6	5 332,8	5 375,5	5 563,2	5 445,9	5 569,4	5 566,2	5 619,0	5 636,6
CRÉANCES SUR LE SECTEUR PRIVE	5 034,3	4 962,1	5 150,2	5 224,9	5 253,7	5 200,0	5 129,8	5 328,3	5 208,7	5 252,2	5 200,2	5 219,1
DÉPÔTS A VUE	4 976,7	4 977,2	5 192,3	5 029,4	4 964,3	4 684,1	4 490,0	4 545,5	4 491,4	4 405,1	4 374,4	4 313,0
DÉPÔTS A TERME	5 265,3	5 304,4	5 236,7	5 349,0	5 383,6	5 336,3	5 375,2	5 373,0	5 394,0	5 393,9	5 424,3	5 531,4
DÉPÔTS PRÉALABLES A L'IMPORTATION	533,3	462,1	437,5	511,0	549,3	517,7	505,2	566,4	551,6	570,5	601,0	559,8
ENGAGEMENTS A COURT TERME	164,0	171,9	164,4	161,5	167,0	163,8	138,5	128,9	123,8	129,1	129,9	130,1
ENGAGEMENTS A MOYEN ET LG TERME	3,6	3,6	3,7	3,6	3,7	3,7	3,6	3,6	3,7	3,6	3,6	3,6
DÉPÔTS DE L'ÉTAT	1 152,7	1 178,5	1 181,7	1 246,7	923,1	994,7	1 073,5	1 102,8	1 079,9	1 081,5	1 121,8	1 391,7

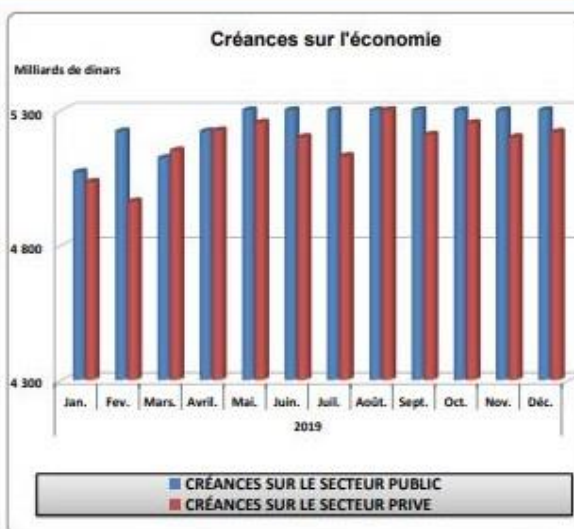
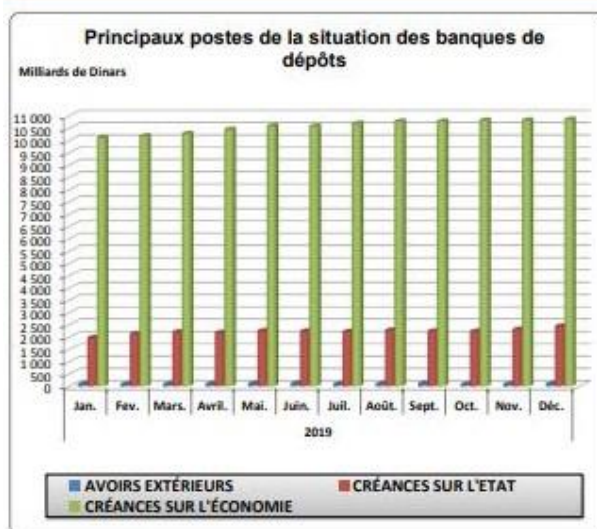
FONDS DE PRETS VERSES PAR L'ETAT	13,8	13,6	21,1	13,2	12,7	12,9	12,8	13,0	13,1	13,0	13,2	13,3
CRÉDITS DE LA BANQUE D'ALGERIE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,1	117,3	244,2	263,0	221,7	160,0
AUTRES POSTES NETS	1 539,0	1 725,2	1 924,0	1 755,2	2 278,4	2 565,4	2 692,4	3 069,1	2 712,3	2 707,3	2 642,4	2 442,2

A partir de janvier 2007, les dépôts prélabiles à l'importation ne sont pas inclus dans les dépôts à terme.

(\*) Monnaie fiduciaire + dépôts libres à la Banque d'Algérie

Année 2019 : Situations provisoires

## G.2.1 Principaux postes de la situation des banques de dépôts



# TABLE DES MATIERES

# TABLE DES MATIERES

Remerciement.....	
Liste des abréviations.....	
Introduction générale.....	1
<b>CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE</b>	
<b>SECTION 1 : BANQUE ET CRÉDIT</b>	
1.1 LA BANQUE .....	4
La finance directe .....	4
La finance indirecte.....	4
1.2 Les crédits bancaires.....	5
1.2.1 Définition du crédit .....	5
1.2.2 Les différents types des crédits bancaires .....	6
1.2.2.1 Le crédit d'exploitation .....	6
A Les crédits par caisse .....	6
B Les crédits par signature .....	8
1.2.2.2 Les crédits d'investissements .....	9
A Les crédits à moyen terme .....	9
B Les crédits à long terme.....	10
C Le crédit-bail ou leasing.....	10
D Le financement de commerce extérieur.....	11
E Le financement des exportations .....	12
1.2.2.3 Les crédits aux particuliers .....	13
A Le crédit à la consommation .....	13
B Le crédit immobilier.....	13
<b>SECTION 2 : IDENTIFICATION, EVALUATION ET GESTION SELON LA THEORIE DE GESTION DES RISQUES.</b>	
2.1 LE RISQUE.....	13
2.1.1 Définition du risque.....	14
2.1.2 Définition du risque du crédit bancaire .....	14
2.2 IDENTIFICATION DU RISQUE.....	15
2.2.1 Les différents types du risque du crédit bancaire.....	15
2.3 EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT.....	15

## TABLE DES MATIERES

2.3.1	L'approche traditionnelle d'évaluation du risque de crédit .....	16
2.3.2	Les nouvelles approches d'évaluation du risque de crédit .....	19
a)	La notation ou « Le rating ».....	19
b)	RAROC: Risk Adjusted Return on Capital.....	20
c)	La Value At Risk : "VAR".....	20
d)	Les modèles internes d'évaluation du risque de crédit.....	21
<b>SECTION 3 : LES APPORTS DES THEORIES FINANCIERES DANS LA GESTION DU RISQUE CREDIT.21</b>		
1.1	LES APPORTS DE LA THEORIE FINANCIERE DES CONTRATS.....	21
1.1.1	L'apport de la théorie de l'intermédiation financière.....	21
1.1.2	L'apport de la théorie de l'agence.....	25
1.1.3	L'apport de la théorie du signal.....	26
1.1.4	L'apport de la théorie des coûts de transaction.....	29
1.2	L'APPORT DE LA THEORIE DES OPTIONS.....	30
1.3	LA THEORIE DU RATIONNEMENT DU CREDIT.....	31
	CONCLUSION.....	37
<b>CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE</b>		
	Introduction.....	38
<b>SECTION1 : TERRAIN DE RECHERCHE</b>		
1.1.	Évolution du système bancaire algérien.....	38
1.1.1.	La première période de l'indépendance a 1966.....	38
1.1.2.	La deuxième période de 1966 à 1970.....	39
1.1.3.	La troisième période de 1970 à 1978.....	39
1.1.4.	La quatrième période de 1978 à 1986.....	40
1.1.5.	La cinquième période de 1988 à ce jour.....	40
1.2.	Indicateurs de l'intermédiation bancaire.....	40
1.3.	Acteurs du système bancaire.....	43
1.4.	Ressources collectées.....	44
1.5.	Crédits distribués.....	48
<b>SECTION 2 : MÉTHODE DE RECHERCHE.</b>		
2.1.	Définition de questionnaire.....	50

## **TABLE DES MATIERES**

2.2. Caractéristique d'un questionnaire.....	50
2.3. Les limite d'un questionnaire.....	51
2.4. Catégories d'un questionnaire.....	51
2.4.1 Les questions fermées.....	51
a) Les questions fermées dichotomiques.....	51
b) Les questions à choix multiple (QCM) .....	51
c) Les questions avec classement hiérarchique.....	52
d) Les questions avec échelle d'attitude.....	52
2.4.2 Les questions ouvertes.....	52
a) Les questions ouvertes de type texte.....	52
b) Les questions ouvertes de type qualitatif.....	53
c) Les questions ouvertes de type numérique.....	53
2.5. Le contenu de notre questionnaire.....	53
Conclusion.....	57
<b>CHAPITRE III : ANALYSE ET COMPARAISON DES PERFORMANCES BANCAIRES</b>	
Introduction.....	62
<b>SECTION 1 : QUALITÉ D'ENGAGEMENT ET PERFORMANCES DES BANQUES ALGÉRIENNES</b>	
1.1 Qualité d'engagement.....	65
a) Créances non performantes et provisions.....	65
1.2 SOLIDITÉ DU SECTEUR BANCAIRE.....	67
a) Ratio cook.....	67
b) Les Risques Pondérés.....	68
1.2.1 Solvabilité du secteur bancaire.....	69
1.2.2 Rentabilité des banques.....	70
a) Ratio de l'effet de levier.....	73
1.2.3 Répartition du Produit net bancaire des banques.....	75
1.2.3.1 Marges d'intermédiation des banques.....	76
<b>SECTION 2 : COMPARAISON ENTRE LES BANQUES ALGÉRIENNES ET LES NORMES RECOMMANDÉE</b>	
2.1 La qualité d'engagement.....	78

## **TABLE DES MATIERES**

2.2	Solvabilité des banques.....	79
	a) ROE : rentabilités des fonds propres.....	80
	b) R.O.A : rendement des actifs.....	81
	c) Le levier financier.....	82
	2.2.1 Comparaison entre la repartitions des PNB.....	84
	Conclusion.....	90
	Conclusion générale.....	91
	Bibliographie.....	
	Liste des abréviations.....	
	Liste des figures et des tableaux.....	
	Annexe.....	